** Année 1953. — N° 11 C. R. Le Numéro : 15 francs. Dimanche 1er Février 1953. **

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES
QUESTIONS ECRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 600 fr. ; ÉTRANGER : 1.600 f
(Compte chèque postal: 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e	POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1953 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 11e SEANCE

Séance du Samedi 31 Janvier 1953.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 319).

2. — Dépôt d'un rapport (p. 319).

3. — Dépôt d'une question orale avec débat (p. 319).

4. — Candidature à la caisse autonome de la reconstruction (p. 320).

5. — Dépenses de fonctionnement et d'équipement des services de la défense nationale pour 1953. — Discussion d'un avis sur un projet de loi (p. 320).

Discussion générale: MM. Pierre Boudet, rapporteur de la commission des finances; René Pleven, ministre de la défense nationale et des forces armées; Armengaud, Pellenc, Courrière, rapporteurs de la commission des finances; de Maupeou, Alric, Maroselli, François Schleiter, rapporteurs pour avis de la commission de la défense nationale; Rotinat, président de la commission de la défense nationale; le président, Michel Debré, Georges Laffargue, Yves Jaouen, Augarde, Aubert.

Renvoi de la suite de la discussion.

6. — Caisse autonome de la reconstruction. — Nomination d'un membre (p. 352).

7. — Dépôt d'un rapport (p. 352).

8. — Renvois pour avis (p. 352).

9. — Règlement de l'ordre du jour (p. 352).

PRESIDENCE DE M. GASTON MONNERVILLE

La séance est ouverte à quinze heures quinze minutes.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté, sous les réserves d'usage.

— 2 —

DEPOT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de MM. Boudet, Pellenc, Courrière et Armengaud un rapport supplémentaire fait au nom de la commission des finances sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement et d'équipement des services militaires pour l'exercice 1953 (défense nationale). (N°s 40, 46 et 55, année 1953).

Le rapport sera imprimé sous le n° 72 et distribué.

— 3 —

DEPOT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DEBAT

M. le président. J'informe le Conseil de la République que j'ai été saisi de la question orale avec débat suivante :

« M. Maurice Pic demande à M. le ministre de l'intérieur quelles sont les mesures que le Gouvernement se propose de prendre pour permettre aux collectivités locales.

« 1° De gérer correctement le patrimoine dont elles ont la charge dans le respect de leur autonomie reconnue par la Constitution;

« 2° De se procurer les ressources financières et fiscales nécessaires à cette gestion;

« 3° De disposer des crédits indispensables à la réalisation de leur équipement. »

Conformément aux articles 87 et 88 du règlement, cette question orale avec débat a été communiquée au Gouvernement et la fixation de la date du débat aura lieu ultérieurement.

— 4 —

CANDIDATURE A LA CAISSE AUTONOME DE LA RECONSTRUCTION

M. le président. J'ai reçu une lettre par laquelle M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme demande au Conseil de la République de procéder, par suite de vacance, à la désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration de la Caisse autonome de la reconstruction.

Conformément à l'article 19 du règlement, la commission des finances a fait connaître à la présidence le nom du candidat qu'elle propose.

Cette candidature va être affichée et la nomination aura lieu, conformément à l'article 16 du règlement.

— 5 —

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT DES SERVICES DE LA DEFENSE NATIONALE POUR 1953

Discussion d'un avis sur un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement et d'équipement des services militaires pour l'exercice 1953 (défense nationale). (Nos 40, 46 et 55, année 1953.)

Avant d'ouvrir la discussion générale, je dois faire connaître au Conseil de la République que j'ai reçu de M. le président du conseil, des décrets nommant, en qualité de commissaires du Gouvernement pour assister M. le ministre de la défense nationale et des forces armées:

MM. Martinet, conseiller technique au cabinet de M. le ministre de la défense nationale et des forces armées;

Appert, contrôleur de la marine.

Acte est donné de ces communications.

Dans la discussion générale, la parole est à M. Boudet, rapporteur de la commission des finances.

M. Pierre Boudet, *rapporteur de la commission des finances (ensemble du projet, section commune et section guerre).* Mesdames, messieurs, vous pensez bien que le rapporteur de la commission des finances, chargé de l'exposé d'ensemble et du rapport sur la section commune et sur la section guerre, ne veut pas vous infliger la lecture et l'examen détaillé d'un document assez volumineux, qui comprend une centaine de pages. Je vais donc essayer, dans le rapport verbal qui viendra en supplément des explications écrites qui vous ont été distribuées, je vais donc essayer, dis-je, de faire le point en ce qui concerne les crédits militaires pour 1953, surtout en procédant à une espèce de rétrospective, en suivant l'évolution des crédits depuis 1950 jusqu'à présent, pour savoir où nous en sommes de nos projets de réarmement, les réalisations, les insuffisances.

J'ajoute, d'ailleurs, que cette méthode de discussion plus élargie me parait plus adaptée à la façon dont nous sommes amenés à discuter le budget militaire de l'année présente.

Peut-on dire que, véritablement, nous pouvons d'une façon utile et opérante examiner les crédits, titre par titre, chapitre par chapitre et ligne par ligne, alors que d'une part, le Gouvernement, depuis le dépôt de son projet de budget a déjà procédé à des modifications par voie de lettres rectificatives alors que dans la loi de finances militaire existe un article 11 qui est devenu un article de style, qui permet, en cours d'année, de procéder, après avis des commissions compétentes, à des virements de chapitre à chapitre; alors surtout que dans le projet de loi de finances déposé par le Gouvernement de M. René Mayer, nous savons d'ores et déjà qu'un certain nombre d'économies et de blocage des crédits seront incessamment effectués, tant sur les budgets militaires que sur les budgets civils.

Sans doute, peut-on regretter que ces méthodes, imposées je le veux bien, par les circonstances politiques et la conjoncture financière, viennent ainsi amenuiser le contrôle effectif du Parlement sur les dépenses militaires. Il est vain sans doute de récriminer. Je pense que, si l'on a procédé de cette façon, c'est qu'il était sans doute bien difficile de faire autrement.

C'est pourquoi, j'estime qu'il vaut mieux se livrer à un large tour d'horizon, voir l'ensemble des crédits militaires, faire les réflexions utiles pour l'avenir, voir surtout où nous en sommes, depuis qu'au lendemain de la guerre de Corée, les alliés atlantiques et la France, ont décidé un programme de réarmement.

En ce qui concerne le volume des crédits sur lesquels vous êtes appelés à délibérer et que je prends dans les projets initiaux sans tenir compte des blocages dont je parlais tout à l'heure, je dois rappeler que les crédits de 1952 pour l'ensemble des dépenses militaires, y compris l'Indochine, étaient de 1.399 milliards, dont 1.204 milliards de crédits français, 195 milliards d'origine alliée, soit 175 milliards pour l'année 1952, 20 milliards de reports de l'année 1951.

M. Georges Marrane. On pourrait en construire des logements, avec tout cela!

M. René Pleven, *ministre de la défense nationale et des forces armées.* C'est ce que vous pourriez dire en face!

M. Pierre Boudet, *rapporteur.* En face on ne s'occupe pas de construire de logements pour les gens!

M. le ministre. En face, on ne réarme pas!

M. Georges Marrane. En face, on fait des logements.

M. Pierre Montel, *secrétaire d'Etat à l'air.* Le malheur, c'est qu'on ne puisse pas y aller!

M. le ministre. On ne peut pas les visiter facilement!

M. Georges Marrane. J'y suis allé, ainsi que bien d'autres!

M. le secrétaire d'Etat à l'air. Avec des autorisations spéciales!

M. Pierre Boudet, *rapporteur.* N'affirmez pas trop de choses, monsieur Marrane. Vous risqueriez de faire l'objet d'une purge!

M. le ministre. Supposez que vous ne reveniez pas un jour!

M. Pierre Boudet, *rapporteur.* Il vaut mieux ne pas parler de ces choses-là!

M. Georges Marrane. Demandez au maire socialiste de Pavillons-sous-Bois, il revient d'U. R. S. S.!

M. le secrétaire d'Etat à l'air. Les médecins l'ont épargné ? (*Sourires.*)

M. Pierre Boudet, *rapporteur.* Si nous comparons ces crédits de 1952 à ceux de 1953, nous constatons que pour 1953 les prévisions de dépenses sont de l'ordre de 1.419 milliards, dont 1.246 milliards de crédits français, 173 milliards d'aide américaine, soit en réalité une augmentation de 20 milliards sur l'ensemble des crédits: 10 milliards pour les dépenses militaires proprement dites, 10 milliards pour les dépenses O. T. A. N., dont j'avais donné l'année dernière la nomenclature et qui sont essentiellement composées de dépenses pour les pensions d'anciens combattants, notamment.

L'effort français proprement dit est en augmentation de 42 milliards. Je dois rappeler à ce sujet que cette augmentation de l'effort français tient compte des proportions de dépenses militaires de tous les alliés du Pacte Atlantique, par rapport à leur revenu national et que nous sommes, par conséquent, tout à fait dans le cadre des proportions de dépenses, tel qu'il avait été fixé par le Comité des Sages.

Par contre, l'aide américaine apparait comme étant en diminution de 22 milliards; si l'on se reporte aux 195 milliards de 1952, elle n'est cependant, en réalité, en diminution que de 2 milliards, puisque l'aide de 195 milliards de 1952 comprenait 175 milliards au titre de 1952 et 20 milliards de report des crédits de 1951.

Je crois qu'il n'est pas inutile, après avoir situé les grandes masses de dépenses militaires, de procéder à une rétrospective historique de notre programme de réarmement depuis 1950.

En 1950, au lendemain de la guerre de Corée, au lendemain du dépôt par le Gouvernement français du memorandum du 5 août, la reconstitution des forces françaises avait été évaluée en dépenses à une somme totale de 2.100 milliards, bien entendu sans tenir compte des livraisons en matériel au titre du pacte d'aide mutuelle. Cette prévision de dépenses se décomposait de la façon suivante: 1.000 milliards pour l'augmentation du personnel et 1.100 milliards pour l'équipement et le réarmement proprement dit.

Nous laisserons de côté, si vous le voulez bien, l'évolution budgétaire des dépenses de personnel. Je veux seulement étudier l'évolution des dépenses de fabrication et d'équipement.

En 1950, on estimait à 1.100 milliards les crédits indispensables pour redonner à l'armée française, telle qu'on envisageait de la reconstituer, les armements et l'équipement nécessaires. Je dois rappeler qu'à ce moment-là l'objectif était de constituer une force armée française de 20 divisions, de 28 groupes d'intervention, de 24 groupes de force tactique et, en ce qui concerne la marine, de lui donner les forces de protection nécessaires pour la garde des communications et la protection des côtes, ce qui donnait l'échéancier suivant: pour 1951, 208 milliards; pour 1952, 435 milliards; pour 1953, 405 milliards; et, pour 1954, un reliquat de 52 milliards. Bien entendu, il s'agissait de crédits basés sur les prix en vigueur en 1950. Si l'on veut avoir une idée exacte de ce que représente en crédits ce programme, et sa répartition dans le temps, il faut appliquer aux crédits prévus à l'époque les coefficients de conversion nécessaires qui sont, pour 1951, de 1,25; pour 1952 et 1953, de 1,20.

Si l'on applique aux prévisions de l'époque les coefficients de conversion dont je viens de parler, les crédits nécessaires pour réaliser le programme, au départ, auraient été, en 1951, de 260 milliards, en 1952, de 522 milliards, et, en 1953, de 486 milliards.

Or, en 1951, il a été voté, au lieu de 260 milliards nécessaires, 230 milliards seulement, pour 1952, au lieu de 522 milliards, 392.500 millions et il nous est proposé pour 1953, au lieu de 486 milliards estimés nécessaires en 1950, un total de 414 milliards. Pour les trois années de 1951, 1952 et 1953, au lieu des 1.268 milliards qui avaient été estimés nécessaires à l'époque, le total des crédits votés a été de 1.036,5 milliards, soit un déficit sur les seuls chapitres des fabrications de matériel d'équipement de 231.5 milliards. Ceci correspond à l'équipement d'un certain nombre de divisions. Je me garderai de dire à l'équipement de combien de divisions cela suffit, car vous savez que le coût d'une division est une notion qui n'est pas absolument établie d'une façon certaine.

Voilà donc sur le plan financier un retard important dans les prévisions de 1950.

Sommes-nous, oui ou non — c'est une question que nous devons poser — responsables, et nous seuls, de ce retard sur les prévisions de 1950 ?

Si l'on prend à la lettre les prévisions que nous avions faites à ce moment-là, on peut évidemment nous dire que la France n'a pas fait tout l'effort exigible pour tenir les échéanciers qu'elle avait établis, en accord avec ses alliés, dès 1950. Mais il serait injuste de prétendre que nous portons seuls la responsabilité de ce retard dans les prévisions de 1950 pour un certain nombre de raisons sur lesquelles il n'est pas inutile, je pense, d'insister.

D'abord, il n'est pas sûr, étant donné les tâches qui s'imposaient à notre pays (reconstruire, relever nos ruines, redresser notre situation économique), que les prévisions de 1950, sur lesquelles le Comité des Sages avait donné son accord, n'aient pas été un peu trop élevées.

Il est certain, ensuite, que les promesses d'aide qui nous avaient été faites dans le cadre des accords atlantiques nous ont causé un certain nombre de déceptions. Qu'il me soit permis simplement de rappeler que, sur les prévisions d'aide inscrites au budget de 1951, qui étaient de l'ordre de 140 milliards, nous n'avons reçu effectivement, au cours de l'année 1951, que 35 milliards, et 20 milliards sur 1952.

Enfin, peut-on oublier qu'en ce qui concerne le budget de 1952 les promesses de commande *off shore* dont nous avions fait état, pour établir précisément ce budget, ne nous ont pas donné tous les résultats que nous espérions ?

Je dois rappeler que dans le budget de 1952 existait, au titre des fabrications, un programme conditionné par la passation de 57 milliards de commandes dites *off shore*. J'ai vainement recherché des chiffres exacts. Je ne crois pas me tromper beaucoup en disant qu'en réalité, au lieu des 57 milliards que nous avions escomptés en 1952, le montant des commandes *off shore* n'a guère dépassé pour cette période plus de 5 milliards.

Je dois quand même signaler qu'il serait injuste d'oublier qu'en dehors de l'aide en argent, en moyens de production, en commandes *off shore*, nous avons obtenu de nos alliés des livraisons de matériel importantes, au titre du pacte d'aide mutuelle. Je dois dire aussi que les prévisions initiales de 1950 furent ramenées en 1952, lors de la conférence de Lisbonne, à des proportions moins importantes. En effet, si, dès 1950, nous avions escompté la mise sur pied pour 1953, c'est-à-dire pour cette année, de 20 divisions, une étude plus objective, plus précise, faite à la conférence de Lisbonne, ramena les prévisions, en ce qui concerne la création des divisions françaises, de 20 à 15 1/3. Le projet actuel, tel qu'il nous est distribué, prévoit 12 divisions pour 1953, plus deux nord-africaines. Nous sommes quand même en retard d'une division un tiers par rapport avec ce qui avait été estimé possible lors de la conférence de Lisbonne.

Dans le budget de 1952, la réalisation des objectifs de Lisbonne était conditionnée, je l'ai dit tout à l'heure, par l'espoir de commandes *off shore* de 57 milliards. J'ai déjà dit ce qu'il fallait en retenir. Nous n'avons pas eu de ce côté-là toutes les satisfactions que nous espérions.

Cette réalisation était conditionnée également par une aide extérieure en supplément des *off shore* de 175 milliards. Sur ce point, je pense que les promesses ont été tenues.

Dans le budget de 1953, il reste une aide extérieure de 173 milliards, mais aucun espoir supplémentaire en dehors des 173 milliards sous forme de commandes *off shore*.

C'est dans les 173 milliards, monsieur le président, du moins, je crois le comprendre, qu'on peut espérer obtenir des *off shore*, mais sans dépasser ce plafond.

M. le ministre. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le rapporteur. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'auteur.

M. le ministre. Monsieur le rapporteur, si vous le permettez, je voudrais tout de suite vous apporter une précision. Il n'y a pas double emploi entre les commandes *off shore*, sur lesquelles je m'expliquerai tout à l'heure et qui nous ont été promises pour 1952, et le chiffre garanti de 173 milliards d'aide américaine.

Les contrats *off shore* que nous recevrons au titre de 1953, qui s'élèvent, garantis, à 186 millions de dollars, viennent en sus des 173 milliards dont vous parlez. Je suis heureux de vous en donner l'assurance.

M. Pierre Boudet, *rapporteur.* Monsieur le ministre, je suis heureux de vous l'entendre dire. Malheureusement, j'avoue qu'à aucun moment je n'ai vu ceci dans le projet de budget, alors que je l'ai vainement cherché. J'ai trouvé effectivement une aide américaine de 173 milliards. Vous nous dites aujourd'hui, et c'est une bonne nouvelle, qu'il y aura en plus de cette aide américaine, et de façon certaine, 186 millions de dollars de commandes *off shore;* nous ne pouvons que nous en féliciter.

M. le ministre. Elles ne figurent pas au budget, parce qu'au moment de la préparation de celui-ci les contrats n'étaient pas signés; ils ne le sont d'ailleurs pas encore, mais ils sont en voie de signature. Votre question m'a permis de le préciser.

M. Pierre Boudet, *rapporteur.* Je me félicite que mon exposé vous ait amené à préciser ce point, que je considère comme très important.

Avec le budget de 1953, je l'ai dit tout à l'heure, nous pouvions espérer réaliser non pas les quinze divisions entières prévues à Lisbonne, mais douze, plus deux, en en divisionnant les effectifs stationnés en Afrique du Nord.

J'ajoute qu'en dehors des crédits inconditionnels, qui tendent à établir le budget propre de l'armée française pour 1953, se trouve une tranche conditionnelle de crédits qui est de l'ordre de 40 milliards, dont 10 au titre des Etats associés et 30 milliards pour la défense nationale proprement dite.

Qu'adviendra-t-il de cette tranche conditionnelle ? Pour l'instant, bien entendu, nous en sommes réduits aux hypothèses. Nous savons seulement que, si les crédits supplémentaires nous sont accordés par nos alliés pour un total de 40 milliards, ou bien on valorisera en effectifs et en matériel les divisions existantes, ou bien, ce que pour ma part, je préférerais, on essayera de constituer une division supplémentaire, ce qui nous mettrait alors en harmonie parfaite avec les prévisions établies à Lisbonne.

Cet exposé rétrospectif n'avait d'autre but que de situer aussi exactement que possible l'état de notre réarmement et de nos forces, du point de vue budgétaire, au moment où nous abordons le budget de 1953, par comparaison avec les prévisions. Voyons maintenant, et en nous plaçant uniquement sur le plan des crédits de la défense nationale, c'est-à-dire en dehors des crédits consacrés aux Etats associés, quelles sont les grandes masses de ce budget de 1953.

Pour 1952, les crédits de la défense nationale s'élevaient à 841 milliards, dont 5 au titre de la protection civile.

Pour 1953, les crédits de la défense nationale sont de 863 milliards, dont 3 milliards pour la protection civile.

Lorsque j'avais écrit ces notes, bien entendu les crédits de protection civile étaient compris dans le budget militaire; il n'en est plus question aujourd'hui au titre des dépenses militaires.

Cela donne, en réalité, par rapport à 1952, un supplément de crédits de 18 milliards qui correspond, d'une part, à la réalisation, en année pleine, des effectifs de 1952 qui n'ont été réalisés qu'en cours de l'année et qui sont réalisés totalement pour 1953 mais sans augmentation des effectifs, et, d'autre part, aux crédits de fabrications et d'équipement.

Je dois signaler qu'un poste de dépenses militaires est en diminution, mais cela a déjà été dit dans cette enceinte: C'est celui qui correspond aux dépenses des Etats associés, qui est en diminution de 16,5 milliards par suite d'une aide accrue des Etats-Unis.

En ce qui concerne la tranche conditionnelle, les crédits supplémentaires escomptés de ce chef sont, au total, de 40 milliards, dont 1.400 millions pour la section commune, 12.900 millions pour l'air, 13.500 millions pour la guerre, 2.200 millions pour la marine et 10 milliards pour les Etats associés.

Les 30 milliards au titre de la défense nationale serviront essentiellement, comme je l'ai dit tout à l'heure, à renforcer les unités existantes ou à créer une division nouvelle. Cette tranche est subordonnée à des crédits extérieurs dont j'ai dit qu'ils étaient encore hypothétiques et dont nous ne savons pas ce qu'ils deviendront dans l'avenir.

Je dois signaler cependant que, si cette aide supplémentaire nous est accordée, nous engageons quand même pour une part le programme de 1954 et des années ultérieures puisqu'au titre de la tranche conditionnelle sont prévus des programmes et des crédits de payement, les crédits de programme s'élevant au total à 17.168 millions et les crédits de payement à 6.922 millions. Donc, même si nous obtenions cette aide supplémentaire, il n'est pas sûr que nous en bénéficions dans les années à venir et nous aurons, cependant, engagé un programme d'environ 10 milliards de fabrications du chef de cette tranche conditionnelle.

Je dois signaler que l'ensemble des crédits de programme qui ont été votés, soit en 1952, soit les années précédentes, soit qui nous sont proposés au titre de 1953, s'élève à une masse totale de 1.061.940 millions. Les crédits de payement de 1953 sont de 444.138 millions, c'est un chiffre que j'avais déjà donné tout à l'heure. Il restera donc en programme pour les années ultérieures, à supposer que de nouveaux programmes ne viennent pas s'ajouter aux anciens, ce qui est véritablement improbable, des crédits totaux d'engagements de 617.772 millions.

La caractéristique essentielle des variations en ce qui concerne le programme de 1953 est l'importance plus grande des crédits de fabrication et la diminution correspondante des crédits d'infrastructure.

En ce qui concerne les effectifs, j'ai dit tout à l'heure que les effectifs budgétaires de 1953 restaient les mêmes que ceux de 1952. Les effectifs sont les suivants: pour l'armée de l'air, 17.000 hommes; pour l'armée de terre, 420.000 hommes; pour la marine, 68.000 hommes et, pour la gendarmerie, 57.000 hommes.

C'est la reconduction pure et simple des effectifs de 1952, ces effectifs ne devant être augmentés que si la tranche inconditionnelle est réalisée, et ceci pour un effectif supplémentaire de 42.400 hommes.

Je signale en passant — et c'est une observation que d'autres auront certainement l'occasion de faire — qu'il existe toujours un déficit permanent de cadres subalternes de carrière et que la question des réserves conserve toute son importance. J'aurai peut-être l'occasion d'en dire un mot tout à l'heure.

Nous avons essayé de situer notre effort militaire depuis 1950 sur le plan financier. Nous avons enregistré quelques déceptions dont, avec objectivité, nous avons essayé de déterminer les causes.

Bien sûr, nous n'avons pas réalisé tout ce qui vait été prévu dès 1950 et cependant le pays trouve lourd l'effort qui lui est demandé. Cet effort est lourd certainement. Encore faut-il savoir si, en comparaison de cet effort, nous sommes dotés de l'outil valable pour assurer notre défense dans le cadre des accords alliés. Aucun d'entre nous n'a le droit de l'ignorer et personne n'a le droit de ne pas s'en préoccuper. Si l'on considère les effectifs de 1939 et ceux de 1953, il est une constatation qui saute aux yeux, c'est qu'en 1939, pour un effectif total de 856.000 hommes, nous avions quarante divisions à trois jours et quarante divisions dites avec un noyau actif. En 1953, pour un effectif de 825.000 hommes au total, nous avons, en Europe, cinq divisions au jour J, trois divisions J + 3, deux ou quatre divisions plus tardives.

1939, 856.000 hommes; 1953, 825.000 hommes. On peut trouver que la distorsion est grande entre le nombre de divisions de 1939 et celui de 1953.

Il ne faut pas, il ne faut jamais oublier qu'il y a la guerre d'Indochine et que, en réalité, pour ce qui est de l'armée de terre, les effectifs en Europe sont de 420.000 hommes, alors qu'ils étaient, en 1939, de 630.000. Cependant, je pense qu'une meilleure répartition des effectifs et une meilleure conception des possibilités des réserves instruites devraient nous permettre de réexaminer la question.

630.000 en 1939, 420.000 en 1953. 40 divisions à trois jours en 1939, 14 ou 15 divisions en 1953. Je ne suis pas absolument sûr que l'utilisation des effectifs soit faite à plein, que les possibilités d'utilisation des réserves maintenant instruites soit suffisamment appréciée. Mais ceci dépasse le cadre d'un rapport financier. Je voulais faire simplement cette observation, afin d'attirer là-dessus les réflexions de chacun.

On pourrait objecter, il est vrai, que, pour créer un nombre plus grand de divisions avec nos effectifs d'active et nos possibilités de réserves, il y a, quand même une autre condition à remplir, c'est l'armement des divisions. De ce côté, il ne faut pas négliger, il faut au contraire prendre en considération les possibilités qui nous sont données par les livraisons faites au titre du pacte d'aide mutuelle.

Je voudrais, mesdames, messieurs, essayer de tirer une conclusion de cet exposé, certainement un peu long et je m'en excuse.

Dans l'ensemble, sur le plan de notre réarmement, nous nous trouvons en 1953 dans une situation qui me paraît assez difficile. En 1951, lorsque nous avons voté la loi du 8 janvier, nous avons mis sur pied un programme de fabrications. Reconnaissons-le aujourd'hui, le programme était trop ambitieux par rapport aux possibilités de fabrication. C'est tellement vrai qu'après avoir voté des crédits importants au titre des fabrications, nous nous sommes trouvés, à la fin de l'année 1951, en présence de crédits qui n'avaient pas été employés parce que nous n'avions pas la possibilité technique de les employer. La mise en condition de nos fabrications militaires a été poursuivie en 1952. On a créé des chaînes. Nous avons des possibilités techniques de fabrication de matériels militaires, et aujourd'hui, au moment où nous avons notre outil entre les mains et où nous pouvons démarrer dans nos fabrications terrestres et aéronautiques, nous nous trouvons en présence de telles difficultés financières, qu'au moment où nous pourrions les utiliser nous n'avons pas tous les crédits qui nous seraient nécessaires.

Alors, voyez-vous, il faut essayer d'utiliser au mieux les crédits que nous avons et, en ce qui concerne les blocages, monsieur le ministre de la défense nationale, personnellement je vous fais confiance pour que, dans cette opération nécessaire, qui consistera à reporter dans le temps les échéances — c'est une opération de trésorerie, on en fait tellement aujourd'hui! — pour que dans cette opération, qui consistera à reporter de trois mois le moment où il faudra payer nos fabrications — en somme, c'est surtout cela qu'il y a dans vos blocages — vous fassiez en sorte que, s'il y a un léger retard dans nos fabrications, cela ne se traduise pas par des arrêts trop graves et pour que, voulant faire des économies, cela ne se traduise pas, en définitive, par des dépenses plus élevées, car les retards de fabrications, il arrive que cela coûte cher.

Alors, mesdames, messieurs, devant ce budget militaire pour lequel, vous le voyez, je n'ai pas voulu m'appesantir sur les chapitres, me réservant de le faire, s'il y a lieu, lorsque viendra la discussion des sections commune et guerre, comme d'autres le feront pour l'air et la marine, je veux dire cependant qu'il faut continuer notre effort.

Certes, la France reste messagère de paix. Mais la conjoncture internationale aurait-elle tellement changé et le ciel se serait-il tellement éclairci, que nous ayons le droit, nous, Parlement français, même si l'effort est lourd, même si le pays ne le comprend pas toujours, de refuser l'effort nécessaire ? Je ne le crois pas et je suis sûr que personne, ici, ne le croit. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Armengaud, rapporteur de la commission des finances pour les services des essences et des poudres.

M. Armengaud, *rapporteur de la commission des finances (services des essences et des poudres).* Messieurs les ministres, mes chers collègues, mes explications seront brèves. Nous ne sommes pas nombreux, peut-être conformément au vieux slogan militaire qu'on nous apprenait quand j'entrais à l'école du génie, à savoir qu' « un bon militaire doit voir sans être vu ». (*Rires.*)

Je n'insiste pas davantage sur l'aspect intime de nos débats et j'en arrive tout de suite à la conclusion du rapport de M. Boudet — section guerre — qui servira, en quelque sorte, d'introduction à mon propos.

« Les hommes, quand ils entreprennent une guerre, commencent par où ils devraient finir, et lorsqu'ils éprouvent des revers ils se mettent à raisonner ». Sans que nous en soyons au stade d'une nouvelle défaite, il faut peut-être rai-

sonner dès maintenant et c'est à ce titre que je voudrais faire des observations.

C'est donc la philosophie de l'étude que nous avons entreprise à la commisison des finances que je voudrais vous exposer, étude faite à la fois sur les fabrications d'armement proprement dites, encore qu'elles ne comportent plus de budget séparé, et sur les crédits des services des essences et des poudres.

L'étude du budget des fabrications d'armement a été d'ailleurs l'essentiel de nos travaux. J'ai fait, d'accord avec M. le ministre de la défense nationale, d'accord avec mes collègues de la commission des finances, un nouveau tour de France cet été. Je me suis rappelé qu'en 1940, j'avais déjà, sur l'ordre de M. Dautry et de mon chef direct et ami le général Salmon, visité nombre d'arsenaux pour examiner dans quelles conditions certaines fabrications pourraient être accélérées et améliorées. Ce n'est plus l'homme politique qui vous parle, c'est un ingénieur militaire de réserve qui s'est passionné, parce que c'était son devoir à l'époque, pour la recherche des solutions aux difficultés techniques que soulevaient, en 1940, les fabrications interalliées d'armement.

J'ai revu les mêmes arsenaux, j'ai parfois retrouvé les mêmes hommes; ils avaient parfois comme nous quelque peu vieilli, mais je les ai trouvés en général aussi convaincus de leur mission, aussi désireux de progrès techniques; à cet égard, je pense opportun de rendre hommage à leur équipe; il est certain, en effet, lorsqu'on étudie ce qui a été fait dans les arsenaux du point de vue des fabrications militaires, que les critiques que l'on pouvait adresser en 1930-1940 à ces établissements d'Etat ne sont plus justifiées.

Les gammes de fabrication les plus perfectionnées, les procédés les plus nouveaux d'usinage, les moyens techniques les plus modernes sont utilisés et sans cesse développés. Je ne veux pas entrer dans le détail de ce qui m'a frappé dans un certain nombre d'arsenaux, le rapport confidentiel remis au Gouvernement le précise. Je veux donner un seul exemple. Les temps de fabrication de certains canons ont été réduits depuis 1940 de près de 10 à 1, ce qui nous laisse un large matériel inemployé.

Mai qui ai visité, parce que j'avais à le faire, fin 1944 et en 1945, de nombreuses usines aux Etats-Unis, j'ai constaté que les techniques françaises à cet égard n'avaient rien à apprendre des techniques étrangères les plus poussées et que nous avions fait des progrès énormes. Je dois dire aussi que la reconversion, que nous avons souvent critiquée du point de vue strictement économique, pendant les années de 1948 à 1951, a eu cependant un résultat favorable, celui d'apprendre aux ingénieurs d'Etat ce qu'est un prix de revient, ce qu'est une gamme de fabrications de séries, ce que sont la création et l'utilisation de l'outillage le plus adapté aux fabrications.

A ce titre je dois dire que notre collègue, M. Pineau, à l'Assemblée nationale, n'a pas été juste pour l'ensemble de nos fabrications d'armements lorsqu'il a dit que nous n'étions point capables de travailler à des prix de revient acceptables et que c'était là le motif de nos déceptions au titre des commandes *off shore*.

Il est exact, dans une certaine mesure, que nos prix de revient ne sont pas toujours les meilleurs, mais les raisons ne sont pas celles que l'on croit; en l'occurrence elles ne sont pas de notre fait et c'est cela le point essentiel dont je désire vous dire quelques mots.

Nous avons tous un devoir commun, apporter aux gouvernements — je parle exprès au pluriel — l'aide maximum pour que, dans les négociations internationales, nos partenaires nous traitent en associés à part entière et non en associés mineurs, alors que c'est ce qui se profile à l'horizon, chose que nous considérons comme inadmissible et parfaitement absurde.

M. le secrétaire d'Etat à l'air. Très bien!

M. Armengaud, *rapporteur*. Nous avons, dans notre rapport sur le pool acier-charbon, — je m'y réfère car nous continuons à travailler sur cette question — fait ressortir pourquoi les prix de revient français n'étaient pas toujours les meilleurs. Les conditions dans lesquelles se font les investissements, même dans les arsenaux, sont identiques à celles pratiquées dans l'industrie privée. Le mécanisme fiscal français, notamment celui des taxes indirectes, la structure des charges sociales pèsent aussi bien sur les arsenaux que sur les industries privées; cela nous ne pouvons pas plus l'ignorer que le poids énorme des charges imposées à la nation par la poursuite d'objectifs contradictoires et inutilement ambitieux. Mais ce qui est plus grave, c'est que la raison fondamentale de nos prix parfois élevés est ailleurs, tout au moins en matière d'armement.

Nous avons, à cet égard, avant de commencer notre enquête, posé à M. le ministre de la défense nationale un certain nombre de questions importantes. Je ne vous en citerai qu'une, parce que c'est celle-là qui m'intéresse pour le propos d'aujourd'hui, les autres sont plus confidentielles et techniques.

Voilà cette question: quels sont, à ce jour, les résultats de la normalisation et de l'unification des matériels entre les différents alliés, par classe de matériel, par catégorie de munitions, par type de véhicules, etc. ?

La réponse, j'aime autant vous la livrer tout net, la réponse est nulle.

On a tout au plus normalisé la qualité de l'eau des chaudières de navires, et la caractéristique de certaines qualités d'essence d'aviation; c'est à cela qu'on s'est arrêté sous le signe, paraît-il, de la fédération atlantique ou du Pacte Atlantique. Le drame, en la circonstance, c'est que là comme ailleurs, l'égoïsme s'est manifesté d'autant que la caricature de l'esprit inventif, l'égoïsme insulaire, l'égoïsme patronal, l'égoïsme syndical ont prévalu aux Etats-Unis comme en Angleterre sur l'intérêt bien compris de la communauté. Aucune normalisation n'a été faite malgré les tentatives permanentes que nous avons entreprises. C'est presque à nous faire croire que le Pacte Atlantique n'est qu'une forme élégante d'invitation à faire des continentaux de l'Europe occidentale les mercenaires de ceux qui ont l'honneur d'habiter au delà de la Manche et de l'Océan. Cette manière de traiter les Européens continentaux alliés et de considérer les problèmes techniques que soulève le Pacte Atlantique est regrettable quand on pense aux épreuves que la France a subies depuis des années. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Je vous demande de réfléchir à l'importance de cette question: procéder à la normalisation des fabrications d'armement, définir la nature des matériels dont la production doit être répartie entre les uns et les autres des alliés, en fonction de leurs possibilités techniques et de leurs qualifications naturelles, telle doit être la tâche fondamentale du Pacte Atlantique; le traité de Bruxelles l'avait d'ailleurs précisé; nos cosignataires l'ont oublié.

Une fois encore, j'insiste, monsieur le ministre de la défense nationale: vous allez avoir précisément des interlocuteurs nouveaux; le moment est venu de leur rappeler que la suffisance du riche n'est pas une raison suffisante pour se considérer comme seul détenteur de la vérité. Nous ne sommes pas plus bêtes qu'eux. Nous savons faire les mêmes efforts qu'eux. Nous avons les mêmes ingénieurs qu'eux. Il vous appartient de le dire ouvertement et de leur demander de reviser leur mauvaise interprétation d'un pacte atlantique qui les intéresse sans doute autant que nous-mêmes.

Je voudrais à ce sujet rappeler un souvenir commun à M. le président du conseil, M. le ministre de la défense nationale et moi-même. Au mois d'avril 1940, je vois encore M. Dautry piaffant dans son bureau, parce qu'aucune normalisation des fabrications n'avait été assurée entre l'Angleterre et nous-mêmes. A la suite de je ne sais combien de discussions auxquelles participèrent directement aussi bien M. René Mayer que M. René Pleven, nous pûmes enfin, en avril 1940, obtenir une première conversation à Paris avec le directeur général des arsenaux britanniques. Au début de mai 1940, à Londres, où je me trouvais, avec le général Salmon dont j'étais l'adjoint, nous ébauchâmes avec le directeur des arsenaux britanniques et M. René Mayer des discussions qui devaient nous permettre d'arriver tout au moins à la normalisation des matériels nouveaux et à la mise en commun des recherches techniques et des études. Je n'insiste pas sur ce qui se passa quelques jours plus tard. Nous avons ainsi gâché des années d'association militaire, au détriment de la défense commune.

Je me souviens aussi avoir vécu à Washington, fin 1944 et en 1945, des difficiles discussions au *War production board*, discussions qui cependant aboutissaient chaque fois à des décisions claires sur ce que chacun devait faire; production de matières premières, spécifications techniques des matériels, répartition de leur production, normalisation.

M. Jean Monnet, qui participa pendant des années à ces travaux, a sans cesse répété quelle fut l'importance de ce comité technique interallié pour la standardisation des fabrications. Le succès a été celui que vous avez connu; on se demande dès lors pourquoi, maintenant, tout a changé, et pourquoi ceux qui estimaient devoir coopérer avec nous sur le plan technique et en toute liberté d'esprit se considèrent, aujourd'hui, tout d'un coup, détenteurs de la seule vérité technique. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Passons maintenant — rapidement — aux budgets des essences et des poudres. Je ne m'abaisserai pas à discuter les postes budgétaires, les quelques mutations ou créations de fonction-

naires, les modifications mineures de dépenses suggérées par l'Assemblée nationale. Cela n'aurait aucun sens dans l'optique où je me place.

Je dirai simplement que nous nous sommes sans doute enlisés en reconstruisant dans les mêmes emplacements qu'il y a deux ou trois cents ans — vous le lirez dans mon rapport écrit — les poudreries nationales. Peut-être aurait-on pu se souvenir que l'Amérique, en la circonstance, avait su déplacer vers des régions quasi désertiques, mais où il y avait des points d'eau, ses poudreries. Nous aurions pu en faire autant en certaines parties de l'Afrique si nous avions eu un peu plus d'imagination; je ne veux pas développer maintenant devant vous cet aspect très technique de la question, mais il faudra y penser.

En ce qui concerne les essences, je voudrais simplement faire observer que lorsque l'on est, comme nous, privé de pétrole national, qu'on produit pratiquement 2 1/2 à 3 p. 100 de ses besoins du temps de paix, on dépend totalement de ses associés atlantiques pour son ravitaillement en produits pétroliers. De ce fait, les fabrications d'armements totalement nationales et autonomes n'ont guère de sens — ce qui ne retire d'ailleurs rien à ce que j'ai dit sur la nécessité d'une saine répartition de fabrications normalisées.

Si je passe maintenant à la fabrication même des poudres et explosifs, nous constatons que, pas davantage en ce domaine que dans celui de l'armement proprement dit, rien n'est normalisé, malgré la capacité de nos poudreries. Pas d'échanges techniques, ou des échanges tellement minces qu'il vaut mieux n'en point parler. Chacun, là encore, pousse ses propres recherches en ignorant celles du voisin et, pour prendre une image un peu déplaisante, tout comme en matière d'armement, nous sommes en plein concours Lépine international parce que nos associés sont abusivement muets. La matière est tout de même trop sérieuse pour qu'on se livre à de tels excès.

Au moment de conclure, je rappelle que mon propos est essentiellement philosophique. Toutes les informations techniques nécessaires se trouvent dans le rapport, d'ailleurs à tirage très limité, que j'ai remis à M. le président du conseil et à M. le ministre de la défense nationale, sur mes visites aux arsenaux, sur les observations que j'ai trouvé à faire sur tel ou tel d'entre eux, sur nos gammes de fabrications, sur nos recherches, nos prix, les conditions souvent discutables de passation de marchés, les erreurs de nos partenaires anglo-saxons.

Maintenant que l'Amérique a un nouveau gouvernement, nous allons avoir de nouveaux interlocuteurs. J'espère, monsieur le ministre de la défense nationale, que ces interlocuteurs, peut-être parce qu'ils ont une certaine habitude de l'industrie, seront un peu moins conservateurs en ce qui concerne la défense de sordides intérêts matériels, et sauront regarder les choses d'un peu plus haut. J'espère qu'ils seront, j'ose dire plus intelligents ou clairvoyants; je n'en suis pas très sûr, pour autant que je doive rappeler ce qui a été écrit ou déclaré ces jours-ci par le nouveau secrétaire d'Etat américain dont le moins qu'on puisse dire, en la circonstance, c'est qu'il aurait pu être plus discret.

Ceci étant dit, je voudrais conclure: une nouvelle réunion de l'O. T. A. N., monsieur le ministre de la défense nationale, est prévue d'ici quelque temps. Je vous demande, et la commission des finances a insisté auprès de moi pour que je vous le demande fermement, de mettre cartes sur table; appuyez-vous sur nous pour montrer que, si nous sommes prêts à tous les efforts intérieurs, ce qui suppose d'ailleurs de notre part un changement de comportement, nous ne pourrons le faire que pour autant que nous serons un pays associé à part entière et non point un pays de mercenaires d'occasion comme j'y ai fait allusion tout à l'heure.

Rappelez enfin à vos interlocuteurs deux propos. Le premier, classique, qui dépeint notre tristesse: « Si nous savons faire les efforts nécessaires, nous nous chargerons de nos ennemis, mais que Dieu nous garde de nos amis! »

Le second encore plus décevant: un professeur américain de *Princetown University* ne disait-il pas l'an dernier à ses élèves, si l'on en croit les rumeurs océanes : « Au train où nous allons, nous, Américains, nous passerons de l'état de barbarie à l'état totalitaire sans avoir connu l'esprit de mesure et l'esprit de civilisation. »

Je vous demande, monsieur le ministre de la défense nationale, de le rappeler à nos partenaires. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite. — Mouvements divers.*)

M. Primet. Heureusement que ce n'est pas moi qui ai dit cela! (*Rires.*)

M. le président. La parole est à M. Pellene.

M. Pellene, *rapporteur de la commission des finances (section air).* Mes chers collègues, certains ont dit que le budget qui vous est soumis était, en ce qui concerne le département de l'air, un budget d'immobilisme ou de stagnation. D'autres ont déclaré que c'était un budget de stabilisation ou de consolidation; d'autres, un budget de régression.

Il y a du vrai dans toutes ces opinions. En réalité, cette année 1953 se caractérise par le maintien du même nombre d'escadrons aériens qu'en 1952 et par le même chiffre de dépenses budgétaires: 278.800 millions contre 277.700 millions, auxquels, il est vrai, doit s'ajouter une tranche conditionnelle de 12.900 millions, si nous obtenons une aide américaine supplémentaire.

Ainsi, en cette année 1953, nous ne mettrons pas en ligne une seule formation nouvelle, et c'est un fait qu'on peut regretter. Ce budget permettra cependant une sorte de mise au point de ce qui a été réalisé jusqu'ici un peu hâtivement, il faut bien le dire, car lorsque les dépenses doublent chaque année, cela ne va pas sans une certaine part d'improvisation.

Le nombre d'escadrons ne sera certainement pas augmenté, mais on leur donnera une forme plus complète, moins squelettique, plus conforme au standard que nous avons arrêté de concert avec nos alliés. D'ailleurs, l'affectation de ce crédit de 279 milliards marque un effort plus accusé qu'en 1952 pour le matériel, l'entraînement, les études, les prototypes et les fabrications. En revanche, les dépenses improductives ont été réduites, si bien que ce budget de 1953, extrêmement modeste, marque néanmoins, de la part du ministère de l'air, l'intention de donner une efficacité accrue aux moyens que l'on met à sa disposition.

Cependant, et sans qu'il soit possible, vous le comprendrez, d'insister davantage sur ce point, il faut bien reconnaître que nous ne pourrons pas, tant s'en faut, avec un tel budget, assumer l'intégralité des charges que nous avons contractées à l'égard de nos alliés à la conférence de Lisbonne.

Nous aurons donc le même chiffre de 28 escadrons aériens — ce chiffre a été publié, il n'est pas secret — en 1953, dotés d'un matériel qui comprendra un nombre encore important de ces *Vampire V* dont la valeur opérationnelle est devenue nulle ou à peu près et de ces *Ouragan* ou de ces *Vampire* 53 dont la valeur opérationnelle s'amoindrit chaque jour davantage.

Les matériels annexes sont encore plus insuffisants et plus particulièrement les matériels de transport, sur lesquels j'avais déjà appelé l'attention de l'Assemblée l'an dernier, à l'occasion de ce même budget. Le paradoxe de cette situation, c'est que ce manque de matériel se produit précisément à l'époque où les usines automobiles débauchent leurs ouvriers. On peut juger par cet aspect de la question d'une politique qui, dans un domaine qui dépasse d'ailleurs les strictes préoccupations militaires, n'a pas été à même, pour une chose aussi simple, de réaliser la synthèse des besoins et des moyens de la nation. Cela, il faut bien le dire, n'est pas sans inspirer un certain nombre de préoccupations.

En ce qui concerne les effectifs, nous sommes obligés, cette année encore, de reprendre la même antienne. En dépit des mesures déjà prises en faveur du recrutement, les difficultés s'aggravent d'année en année. Le déficit sera cette année de plus de 5.000 unités et portera principalement sur les sous-officiers; après avoir eu pendant trop longtemps des aviateurs sans appareils, nous sommes en passe, en 1953, d'avoir des appareils sans aviateurs.

Nous disions l'an dernier dans notre rapport: « Au train où nous allons, nous aurons dans deux ans des forces aériennes dans lesquelles on ne pourra tirer complètement parti d'un matériel construit à grand frais par suite de l'inadaptation et de l'insuffisance des effectifs ». Ces prévisions sont malheureusement en train de se réaliser. Mes chers collègues, le rapport que j'ai rédigé, au nom de la commission des finances, présente, sans que j'aie l'intention d'y insister particulièrement, un certain nombre d'observations, de remarques, de suggestions sur nombre d'autres points, sur nombre de problèmes que pose notre réarmement aérien.

Je voudrais cependant évoquer ici le cas particulier de notre production aéronautique. Il n'est pas douteux qu'elle ne s'est pas encore complètement dépouillée de ce qui a été sa préoccupation, je devrais dire presque sa hantise, au cours des années précédentes: assurer d'une manière permanente du travail aux spécialistes qu'elle emploie, sans se préoccuper exagérément d'ailleurs de la valeur militaire de sa production.

Il est incontestable cependant que notre industrie aéronautique a marqué au cours de l'année précédente un redressement. Il est non moins certain aussi qu'elle vit constamment dans des conditions difficiles à la petite semaine, dans l'incertitude complète du lendemain, car nos moyens financiers sont insuffisants pour l'alimenter et procéder à la réalisation du plan quinquennal.

L'aide militaire américaine qui doit aider à la réalisation de ce plan ne peut jamais être escomptée, non plus, d'une manière sûre. Alors, pour entretenir en fonctionnement ces sociétés qui sont sous-alimentées, on est obligé, étant donné qu'elles travaillent à peine à la moitié de leurs possibilités normales, donc avec des frais généraux énormes, de leur répartir le travail, de fractionner les commandes et cela ne facilite pas l'exécution, tant s'en faut.

Par ailleurs, on étale de la même façon les fabrications pour prolonger le travail, si bien que lorsque les appareils sortent, bien souvent ils ne présentent plus qu'un intérêt très limité. Tel est le cas, par exemple, de cet appareil *S. O.* 30' dont la construction traîne lamentablement depuis des années, du *S. E.* 2010 dans lequel on a englouti une fortune, sans aucun intérêt, ni pour les civils, ni pour les militaires. Et, même si nous prenons *l'Ouragan*, l'appareil intercepteur de base sur lequel repose essentiellement notre défense aérienne, on constate que, commencées en 1947, du temps où notre collègue Maroselli était ministre de l'air, les études ont conduit à une commande de série en 1950; mais, trois ans après cette date, cet appareil fait encore l'objet de discussions techniques, alors qu'il est déjà dépassé. Ce qu'il y a de plus décevant, mes chers collègues, c'est qu'il est dépassé chez nous, grâce au génie inventif de ce même technicien éminent qui l'a conçu, lequel, après toute une série de perfectionnements portant sur le *Mystère I* et sur le *Mystère II*, en est arrivé au fameux *Mystère IV*, que les spécialistes du monde entier classent parmi les appareils les plus modernes de la catégorie des intercepteurs.

Bien entendu, pendant ce temps, nous poursuivons au ralenti et à demi-charge, avec des frais énormes, la construction de ce que l'on appelle maintenant dans les escadrilles les « Vampires rossignols », appareils vieux de dix ans. Du train où vont les choses, il est fort à craindre que, dans ce pays qui vient de concevoir le *Mystère IV*, lorsque les commandes en cours arriveront à expiration, nos unités ne se voient dotées dans quelques années d'*Ouragans*, devenus, sous l'effet du temps, des « Ouragans rossignols » qui succéderont aux « Vampires rossignols » dont nous venons de parler.

Ce qu'il faut comprendre une bonne fois, mes chers collègues, c'est qu'en matière d'aviation, si l'on ne fait pas, pour la construction des appareils, des efforts intensifs au point de vue technique comme au point de vue financier, de manière à produire très rapidement les appareils qui correspondent au type perfectionné et moderne que l'on a arrêté, ces efforts, si on les étale dans le temps, perdent toute leur valeur, car, étant donné les développements incessants de la technique, ils n'aboutissent qu'à la mise sur pied d'un matériel périmé au moment de son entrée en service et qui, dès lors, n'a plus aucune efficacité militaire.

C'est ce qui explique qu'en comparant nos moyens d'action vraiment misérables à ceux dont disposent certains autres grands pays, en considérant, en particulier les progrès accomplis dans les performances, dans la vitesse, dans les plafonds de vol, dans l'armement des appareils contre lesquels nous pourrions être éventuellement appelés à nous défendre et, se rendant compte que la plupart de nos soi-disant intercepteurs ne pourraient, dans ce cas, rien intercepter du tout, certains esprits les plus avertis des choses de l'air en arrivent très sérieusement à se demander si cette politique ne nous fait pas entretenir des illusions qui coûtent fort cher. Ne faisons-nous pas fausse route en continuant à engloutir chaque année des sommes énormes dans des matériels qui sont périmés avant d'être réalisés, sans compter les fortunes enfouies dans le sol sous forme d'infrastructure, à raison de plusieurs dizaines de milliards chaque année ?

Si nous ajoutons à cela que notre réseau de détection des appareils ennemis, notre réseau radar, sans lequel une aviation d'interception est aveugle, par conséquent vouée à la stérilité, est pratiquement inexistant, car nous n'avons même pas encore réalisé le tiers du programme minimum envisagé, qu'il faudrait d'ailleurs plusieurs dizaines de milliards au ministère de l'air — qui n'est pas en faute — pour le réaliser et que, même si nous venions à bout de cette tâche, nous ne pourrions pas avoir les effectifs de spécialistes destinés à le desservir d'une manière permanente, afin de lui donner toute son efficacité, nous en venons à nous demander si la politique que nous suivons actuellement, en matière aérienne, est la bonne.

Nous poursuivons, en nous essoufflant, une tâche qui paraît disproportionnée avec nos moyens financiers, peut-être même avec nos moyens humains, faisant les efforts les plus louables certes, dans un certain nombre de directions; mais comme ces efforts sont insuffisants, comme ils ne peuvent pas être dirigés sur tous les points avec assez de vigueur pour aboutir à la mise sur pied d'un ensemble cohérent et homogène, capable d'avoir quelque efficacité, nous perdons même le bénéfice des efforts que nous avons ainsi prodigués.

Certes, mes chers collègues, le jugement peut varier selon l'optique dans laquelle on se place. Si l'on pense uniquement à notre intégration dans une communauté de défense où une part seulement de la tâche totale à assumer nous reviendra, alors tout ce que nous faisons n'est pas perdu, tant s'en faut. Ce que nous réalisons actuellement a essentiellement le caractère de la préparation pour le combat et de l'entretien en état de combattre d'un certain nombre d'unités qui, même si elles ne sont pas pourvues présentement de tout ce qui est nécessaire pour effectuer des opérations aériennes, seraient très vraisemblablement pourvues, au moment opportun, de ce qui leur est indispensable et seraient entretenues, dans ces moyens d'action nécessaires, par nos alliés.

De ce point de vue, tout ne va pas tellement mal: nous formons des hommes, nous organisons des formations de combat auxquelles nos alliés donneront sans doute, par la suite, leur pleine efficacité pour la tâche que nous avons à accomplir en commun.

Toutefois, sans exclure cet esprit de nécessaire coopération avec nos alliés, nous pouvons nous préoccuper en outre — et c'est bien légitime — des intérêts spécifiquement français.

Si nous songeons alors que, en cas de conflit, notre situation géographique fait de notre pays un carrefour pour une guerre qui se déroulerait à l'échelle des continents, si nous songeons que nous risquons, de ce fait, de voir notre territoire au nombre des premiers objectifs visés, et cela nécessairement bien avant la mise en place et la mise en œuvre des dispositifs militaires de défense commune, bien avant, en tout cas, qu'ils aient pu jouer avec leur pleine efficacité, il faut bien dire alors, et il faut que le pays le sache, car on n'a pas le droit d'entretenir des illusions coupables, qu'avec les moyens d'action dont nous disposons à l'heure actuelle, nous sommes absolument incapables d'intervenir efficacement pour empêcher la destruction de très vastes zones de notre territoire.

Plutôt que d'éplucher ligne par ligne ce budget du ministre de l'air, et de risquer de vous faire perdre ainsi, dans des opérations de détail, la notion du grave problème de sécurité nationale qui se pose, votre commission des finances unanime a préféré que je dirige dans ce sens et que je limite aux points que je viens d'aborder mon intervention.

M. Marius Moutet. Quelle est la conclusion de toute cela ? Vous nous dites des choses d'une gravité exceptionnelle et vous ne concluez pas !

M. Pellenc, *rapporteur.* Je comprends votre légitime impatience, monsieur Moutet. Je vais en arriver à la conclusion que nous avons adoptée à l'unanimité à la commission des finances. Cette commission a même discuté pendant plusieurs heures de cette grave et préoccupante question avant de se faire une conviction.

Elle a tenu à ce que je précise à cette tribune, de la façon la plus nette et la plus formelle, que le fait de soumettre à votre approbation le budget de l'air dans sa forme et sa consistance actuelle ne signifiait en aucune façon qu'elle le trouvait rationnel et qu'elle donnait directement ou indirectement son adhésion à la politique qui se trouve ainsi impliquée.

On peut trouver peut-être — certains de nos collègues le trouveront sans doute — que l'effort financier accompli au total dans ce budget des forces armées n'est pas à l'échelle des nécessités présentes. On peut trouver également que, dans la hiérarchie des urgences, la part du revenu national affecté actuellement à la défense du pays a été sous-estimée.

On peut trouver que la répartition des crédits de la défense nationale entre les diverses armes qui en ont la charge n'a pas été judicieusement effectuée. On peut trouver aussi qu'à l'intérieur du budget de l'air, on n'a pas fait une place suffisante à des moyens de protection plus efficaces et moins onéreux, tel par exemple le développement des engins téléguidés.

C'est là affaire de gouvernement et de techniciens; mais, en tout cas, pour votre commission des finances ces problèmes se posent et elle demande instamment qu'en ce qui concerne la défense aérienne du pays ils soient réexaminés.

Puisque le Gouvernement doit reconsidérer avec nos alliés les problèmes généraux que pose l'organisation de la défense commune, je suis chargé, au nom de la commission des finances unanime et également, je pense, du Conseil de la République unanime, d'adjurer le Gouvernement — dont la tâche est, nous le savons tous, difficile — de s'employer à ce que nos efforts n'aient pas seulement un sens et une valeur dans le cadre général du pacte de défense dans lequel nous sommes intégrés, mais pour que, pris en eux-mêmes, ces efforts aient également une valeur et un sens en ce qui concerne la défense plus particulière de nos intérêts spécifiquement français. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Courrière, rapporteur.

M. Courrière, *rapporteur de la commission des finances (section marine).* Mesdames, messieurs, le total des crédits demandés pour le budget de la marine en 1953 est, en chiffres globaux, de 175 milliards environ. Le budget de 1952 s'élevait à 152 milliards.

En 1952, le pourcentage des dépenses affectées à la marine, par rapport au total des dépenses militaires, était de 11,97 pour 100. Il est, en 1953, de 13,20 p. 100, c'est-à-dire en augmentation.

On pourrait penser que c'est à la suite des demandes multiples que nous avons faites en ce qui concerne les crédits affectés à la marine que l'on trouve un pourcentage plus élevé des dépenses accordées à cette arme. Il n'en est malheureusement rien et si, cette année, les crédits de la marine sont un peu plus élevés que l'an dernier, par rapport au budget des autres armes, c'est uniquement parce que la marine prend à sa charge les dépenses de la guerre d'Indochine; que, par ailleurs, elle a également à sa charge propre les dépenses d'infrastructure, alors que les autres armes ne les ont pas, et que, enfin, on a inclus dans le budget de la marine une somme d'un milliard environ qui l'année dernière figurait à la section commune.

Je veux donc répéter ce que j'ai dit les six dernières années, quand je rapportais les divers budgets de la marine; il m'apparaît que la part faite à la marine est singulièrement peu importante, eu égard aux tâches qu'elle a à assumer. Un pays comme la France, baigné par trois mers, qui a l'Union française à desservir et à défendre, devrait penser qu'il convient d'affecter à la marine des sommes plus importantes que celles qui lui sont accordées actuellement.

Il est intéressant d'ailleurs de noter la progression des budgets de la marine et des budgets militaires au cours de ces dernières années, ne serait-ce que pour l'histoire. En 1946 le budget de la marine s'élevait à 23.170 millions pour un total de dépenses militaires de 171 milliards, soit un pourcentage de 13,54 p. 100. En 1949 le budget de la marine était de 60 milliards, pour un total de dépenses militaires de 377 milliards; avec un pourcentage de 15,92 p. 100 en 1953, le total du budget de la marine est de 175 milliards, pour un total de 1.324 milliards pour les budgets militaires. Il y a là, incontestablement, un accroissement certain des crédits affectés à la défense nationale, mais également le signe de la dégradation de notre monnaie.

Sur le montant total du budget de la marine qui atteint, comme je vous l'ai indiqué, 175 milliards environ, 2.200 millions sont bloqués ou, du moins, sont accordés à titre conditionnel. Ces 2.200 millions se répartissent ainsi: 1 milliard de crédits de personnel et 1.200 millions de crédits d'infrastructure.

Je voudrais, si vous le voulez bien, vous parler de notre flotte en service au 1er octobre 1952. Nous possédions à cette époque deux bâtiments de ligne, deux porte-avions, cinq croiseurs, soit, pour ces neuf bâtiments, un tonnage total de 130.200 tonnes; 51 escorteurs et destroyers, 133 dragueurs ou patrouilleurs, 12 sous-marins, 50 engins de débarquement et 28 bâtiments auxiliaires. Le tonnage total de cette flotte atteignait 357.000 tonnes, mais il faut noter que 72.000 tonnes étaient tenues en réserve parce qu'elles arrivaient à la limite d'âge.

Je vous signale qu'en 1939 notre marine comptait environ 572.000 tonnes et, qu'à l'heure actuelle, nous avons en construction un total de 101.000 tonnes environ, comprenant un croiseur de 8.250 tonnes, le croiseur *De Grasse*, qui se termine, les deux croiseurs *Guichen* et *Châteaurenault*, provenant des livraisons italiennes, qu'on est en train de remettre en état, dix-sept escorteurs de première classe, treize escorteurs de deuxième classe, vingt-huit dragueurs patrouilleurs et huit sous-marins, auxquels il faudra incontestablement ajouter les livraisons américaines qui nous seront faites.

En ce qui concerne l'aéronavale, nous n'avons pas sans doute un développement très important par rapport à celui que nous avons connu les autres années. Nous possédons environ 800 appareils. Nous comptons en avoir une cinquantaine de plus en 1953. Je voudrais rappeler ici ce que je disais, l'an dernier, au moment du vote du budget, au moment où, avec un optimisme que je ne partageais d'ailleurs pas, le Gouvernement nous parlait des commandes *off shore*. La marine ou du moins l'aéronavale devait recevoir, en vertu de ces commandes *off shore*, une livraison importante d'avions. Il n'en a malheureusement rien été, quel qu'ait été l'optimisme des textes. Je veux ici rendre hommage à M. le ministre de la défense nationale que j'avais interrogé à la sous-commission de la défense nationale et qui m'avait dit que l'optimisme qui se manifestait sur les textes ne devait pas être partagé sans réserves et que, pour sa part, il ne pouvait prendre aucun engagement au sujet des livraisons.

Ces livraisons n'ont malheureusement pas été effectuées et nous n'avons pas reçu les commandes de *Nord* 2.500 que nous attendions. Je signale en passant que ces commandes ont été, je crois, abandonnées à l'heure actuelle et que nous escomptions de l'Amérique des livraisons d'avions correspondant à ces commandes. Nous n'avons pas eu les 15 *Vampire* attendus et, si nous comptions recevoir 150 *Sea-Venom*, nous n'avons pu en commander que 75, lesquels l'ont été d'ailleurs, grâce à des mutations de crédits effectuées au sein des divers budgets.

En ce qui concerne les constructions navales, c'est-à-dire la développement de notre flotte, votre commission des finances m'a chargé de manifester sa satisfaction de voir qu'un croiseur de plus de 8.000 tonnes allait être mis en chantier. Il apparaît que cette commande marque un renouveau de notre flotte. Celle-ci, en effet, vieillit terriblement. Elle est souvent composée de navires disparates. Elle n'aurait pas l'utilité pratique et stratégique correspondant à son tonnage en raison des difficultés inhérentes à sa disparité.

Il y a aussi une considération inquiétante: du fait du vieillissement de notre flotte, la vitesse de nos navires est incontestablement inférieure à celle des bâtiments que peuvent posséder les flottes alliées. Il est donc certain que l'efficacité de nos navires serait singulièrement amoindrie en cas de conflit.

Il convient aussi de tenir compte du danger que représentent les livraisons venues de l'extérieur. Les navires que nous avons sont dissemblables; et nous ne possédons peut-être pas toujours les pièces de rechange nécessaires; ainsi, en cas de difficultés, nous risquerions de nous trouver devant des obstacles insurmontables.

Il faut par conséquent — je crois que c'est le vœu unanime du Conseil de la République — penser à établir un plan de construction de notre flotte, songer que nous ne pouvons pas rester sans unités d'une certaine importance, et que nous ne devons pas nous cantonner uniquement dans la construction d'unités très légères.

Je veux bien qu'il y a la politique que nous devons mener en accord avec nos alliés. Nos alliés nous aiment bien, certes, mais ils ont aussi des intérêts, qu'ils défendent. Je ne pense pas qu'un pays comme la France, qui possède les territoires d'outre-mer que je rappelais tout à l'heure, puisse dans quelque temps être privé d'une marine importante; ce serait livrer l'Union française aux appétits de ceux qui, aujourd'hui, jettent des regards inquiétants sur certaines de ses parties. (*Très bien!*)

Il faut, par conséquent, que le pays puisse exercer l'effort nécessaire et que le Gouvernement établisse un plan de construction navale nous permettant de renouveler dans un laps de temps assez court une flotte qui vieillit et qui, dans quelques années, ne pourrait plus rendre au pays les services qu'il est en droit d'en attendre.

Les effectifs n'ont pas pratiquement changé depuis l'an passé. Cette année, ils s'accroîtront de 3.000 hommes environ si la tranche conditionnelle, dont j'ai parlé tout à l'heure, se réalise. On a dit que le nombre de marins — 68.000, que possède actuellement la flotte et 71.000 qu'elle possédera après la réalisation de la tranche conditionnelle — était vraiment très important par rapport à celui d'avant la guerre. L'effectif total de notre flotte est, en effet, de très peu inférieur au nombre de marins qui existait avant la guerre, alors que son tonnage a considérablement diminué.

Je veux indiquer ici les raisons qui justifient cette progression des effectifs. D'une part, le nombre d'unités de la flotte a augmenté; d'autre part, les tâches que doit assumer la marine se sont singulièrement développées. Il convient, de plus, de tenir compte des opérations militaires en Indochine et du fait que l'aéronavale, dont l'importance était assez faible avant la guerre, s'est développée largement, ainsi que vous le savez.

En ce qui concerne les officiers, et plus particulièrement les officiers supérieurs, il paraît y avoir quelque peu pléthore. On nous dit — je veux bien accepter l'argument — que les nombreuses missions à l'étranger doivent être remplies par des officiers généraux. Il ne faudrait tout de même pas que l'on en arrive à « enfler » les cadres supérieurs d'une manière trop importante. C'est la raison pour laquelle la commission des finances a accepté, pour tous les budgets militaires d'ailleurs, un abattement visant la nouvelle pyramide des grades. J'en avais parlé l'an dernier et j'avais employé un mot que l'on a prétendu trop fort. J'avais dit, en effet, qu'il ne faudrait pas aboutir à une « mexicanisation » de la marine ou de l'armée. Je crains qu'en utilisant des procédés comme ceux que l'on nous propose on en vienne un peu à cela.

Il faudrait, me semble-t-il, revaloriser la fonction militaire, donner aux officiers la possibilité de vivre dignement en tenant compte des risques qu'ils courent, des sujétions de la carrière,

mais ne pas augmenter indéfiniment l'effectif des grades supérieurs, car il n'en résulterait rien de bon.

Parlant de cette pyramide des grades, j'approuve pleinement un amendement déposé par M. Pinchard concernant les ingénieurs de la marine. On a l'impression que ces ingénieurs ont été quelque peu oubliés dans la nouvelle pyramide des grades et je veux croire que M. le ministre nous donnera tous apaisements à ce sujet.

J'ai ainsi évoqué — brièvement d'ailleurs, afin de permettre une discussion plus rapide de ce projet — les grandes lignes du budget de la marine. Dire qu'il est présenté dans des conditions de clarté absolue, je ne peux le faire. Le fait que le budget des constructions et armes navales a disparu et s'est imbriqué dans le budget même de la marine rend un peu plus difficile la lecture de ce document.

Il n'est pas nécessaire que j'insiste sur les divers abattements que la commission des finances a faits; ils ne sont pas nombreux d'ailleurs. Ils portent sur le traitement de M. le ministre. Bien sûr, nous n'avons pas voulu, par là, créer la moindre difficulté personnelle à M. le ministre; nous désirons uniquement obtenir de lui des précisions sur le plan de construction navale qui pourrait être envisagé par le Gouvernement.

Nous avons opéré également un abattement indicatif de 1.000 francs sur le chapitre 34-92 pour obtenir des éclaircissements et des explications sur ce que le ministre de la marine compte faire à Pont-Réan.

Pont-Réan est une propriété située à côté de Rennes, dans laquelle la marine reçoit les nouvelles recrues. Je ne sais pour quelles raisons les marins doivent être reçus sur terre avant d'aller sur mer! (*Sourires.*) C'est une théorie que je ne saurais personnellement partager, car je ne vois pas les avantages qu'il peut y avoir d'abord à recruter les marins dans l'intérieur du pays pour ensuite les emmener dans un port. De toute manière, la marine est là, dans une propriété que l'association nationale des vétérinaires a reçue à des fins sociales, puisque, pratiquement, elle devait abriter les vieux vétérinaires nécessiteux. La marine s'y est installée dans des conditions assez inconfortables d'ailleurs, bien qu'elle y ait fait des dépenses considérables, pour amener l'eau, par exemple; mais la marine s'y trouve dans des conditions juridiques précaires, étant donné que son bail ne va durer que deux ans. Les bâtiments ou les constructions, qui sont d'ailleurs en bois, sont en assez mauvais état.

Il est indispensable que M. le ministre de la marine pense à changer de place cette organisation; il n'est pas possible qu'elle demeure à Pont-Réan dans les conditions où elle est actuellement installée. Je crois que l'on devrait recruter les marins dans un port; cela ne les changerait pas puisque tous sont originaires des régions côtières. On ne voit pas, je le répète, les raisons pour lesquelles il faudrait que ce recrutement se fît à l'intérieur puisque, ensuite, on conduit les marins vers les côtes.

M. Yves Jaouen. C'est juste!

M. Courrière, *rapporteur.* Nous avons fait également un abattement indicatif de 1.000 francs sur le chapitre 54-51 pour demander au Gouvernement de vérifier d'une manière sérieuse les initiatives concernant les travaux.

J'ai visité l'été dernier des ports de ce pays et j'ai été frappé par certaines dépenses qui ont été faites sur le plan immobilier.

Je suis allé à Brest notamment où j'ai vu une magnifique préfecture maritime en cours de construction. Il s'agit là d'un travail incontestablement utile: lorsque l'on a un préfet maritime, il faut sans doute le loger dans une préfecture maritime! Encore peut-on penser qu'il y avait des travaux d'une nécessité plus urgente en ce qui concerne la marine que la construction d'une préfecture maritime, réalisée dans des conditions assez onéreuses d'ailleurs et dans un lieu qui me paraît assez inadéquat. Mais cela est l'affaire des architectes et de ceux qui ont eu le goût de fixer la préfecture maritime là où on l'a mise! Il n'en est pas moins vrai que le préfet maritime aurait pu rester quelque temps encore à l'endroit où il est confortablement logé et que les crédits destinés à la construction de la préfecture maritime auraient été mieux utilisés pour reconstruire la partie de l'école navale qui est encore démolie.

Il m'apparaît également que des crédits importants devraient être affectés à certaines écoles de la marine et notamment à celle de Saint-Mandrier. J'ai visité cette école qui fonctionne parfaitement bien et je veux adresser personnellement mes félicitations à ceux qui la dirigent, mais qui travaillent dans des conditions d'exiguïté telles qu'il n'est pas possible que cette situation persiste.

Il y avait autrefois deux écoles, l'une en Bretagne, l'autre dans le Midi. Il faut que le Gouvernement sache ce qu'il veut faire; veut-il rétablir les deux écoles? En tout cas, s'il veut maintenir l'école de Saint-Mandrier, il devra agrandir des bâtiments qui, à l'heure présente, ne correspondent plus aux nécessités du moment.

Enfin, nous avons fait un dernier abattement indicatif, touchant le chapitre 54-62, auquel j'ai songé au cours de ma visite, cet été, à l'aérodrome de Lan Bihoue, qui appartient à la marine. Je me suis aperçu que les alvéoles dans lesquels on place les avions sont en contact direct avec les champs que cultivent les agriculteurs et qu'avec une simple grenade on pourrait détruire l'avion qui se trouve dans l'alvéole.

Je crois que lorsqu'on achète des terrains pour installer des aérodromes, on voit généralement trop étroit et que les mesures de sécurité indispensables ne sont pas toujours respectées. C'est pour demander au Gouvernement, aux secrétaires d'Etat d'armes et à M. le ministre de la défense nationale de veiller à la protection des terrains d'aviation que la commission des finances a procédé à cet abattement. Je suis persuadé qu'il suffira d'avoir indiqué les dangers que courent certains de nos aérodromes pour qu'on y porte immédiatement remède.

Voilà, mesdames et messieurs, ce que votre commission des finances m'a chargé de vous dire, en vous demandant d'accepter le budget qui vous est présenté. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. Après avoir entendu les quatre rapporteurs au fond, nous allons entendre maintenant les quatre rapporteurs pour avis.

La parole est à M. de Maupeou, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale pour la section commune.

M. de Maupeou, *rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale (section commune).* Le fait que je sois le premier rapporteur pour avis de votre commission de la défense nationale à monter aujourd'hui à cette tribune m'impose, au nom de cette commission, un grave devoir: celui de mettre en garde le Conseil de la République, plus que ne l'ont fait les rapporteurs des finances, devant la valeur toute relative du budget soumis à son examen.

Ce budget, comme tous les budgets d'ailleurs, est essentiellement dominé par des chiffres. Les chiffres, d'habitude, sont l'expression de réalités indiscutables. Pour ma part, plus je me suis penché sur les chiffres de ce budget, plus ils m'ont paru fallacieux. Je m'explique.

S'il semble, en effet, présenter en principe la rigueur et la précision, que devrait lui conférer l'appareil habituel des chiffres qui l'accompagne, ce budget est en réalité assorti de deux lourdes incertitudes, qui enlèvent à ces chiffres jusqu'à leur signification.

Ils sont pour une part, vous le savez — et M. le rapporteur de la commission des finances nous l'a très clairement expliqué — conditionnels. Première incertitude que le Gouvernement d'ailleurs, et je lui rends cette justice, n'a pas cherché à cacher puisqu'il a groupé cette tranche conditionnelle dans des états spéciaux.

Mais il y a autre chose: la deuxième lettre rectificative à la loi de finances envoyée par le Gouvernement à l'Assemblée nationale a fait surgir, à l'article 6 de cette loi que nous examinerons dans quelques jours, une deuxième incertitude plus grave encore: celle qu'entraînera un blocage partiel des crédits de payement. Le blocage prévu par cet article, vous le savez, sera au minimum de 80 milliards pour l'ensemble de tous les budgets.

Sur ces 80 milliards de quelle part les crédits du budget de la défense nationale seront-ils affectés? On ne nous l'a pas dit officiellement. Nous croyons savoir que l'on a parlé de 36 milliards. Nous aimerions que M. le ministre de la défense nationale nous donne, à cet égard, des précisions certaines, tant sur le chiffre global que sur sa ventilation entre les diverses sections d'armes.

Tout en vous demandant de m'excuser, mes chers collègues, d'attirer votre attention sur cet article d'une loi de finances qui ne nous est pas encore soumise — et je souligne en passant cette nouvelle incohérence des méthodes de travail qu'on nous impose — je voudrais préciser rapidement devant vous le mécanisme du blocage prévu. Il n'est pas tout à fait le même pour les dépenses de fonctionnement et pour les dépenses d'équipement.

Sur les dépenses de fonctionnement, monsieur le ministre — et je vous demande de m'arrêter si je me trompe — vous devrez chercher à faire des économies. Si vous les trouvez, les sommes correspondantes ne seront pas débloquées le 1er avril, elles constitueront des économies définitivement réalisées.

La part bloquée des dépenses d'équipement au contraire doit être automatiquement, nous assure-t-on, débloquée le 1er avril. On nous explique, mes chers collègues, que ce retard dans la mise en œuvre des crédits de payement n'a pas une extrême importance et que, bien mieux, il permettra de réaliser une nouvelle économie substantielle qui serait de l'ordre de 8 milliards.

Votre commission de la défense nationale ne veut pas souscrire à une présentation aussi captieuse de cette opération devant laquelle M. Boudet, rapporteur de la commission des finances, avait l'air tout à fait cuirassé, tout à l'heure, quand il en souriait en disant que c'était une simple opération de trésorerie. Les membres de la commission de la défense nationale sont peut-être moins habitués à manier ces opérations. Ils estiment qu'il est vraiment trop facile de suspendre pendant trois mois le lancement de nouvelles commandes d'armement et de se glorifier ensuite de n'avoir pas dépensé d'argent pendant ces trois mois là.

Il est trop facile de faire fonctionner un budget, destiné, par vocation, à financer quatre trimestres, pendant trois trimestres seulement et d'affirmer que, cependant, rien ne sera changé. Votre commission estime, elle, qu'un trimestre sera perdu. Il semble bien que ce soit une vérité de La Palice, encore faut-il le dire. Elle se refuse à dire que cette opération est une économie. Elle ne saurait y voir qu'une amputation pure et simple du budget, un retard dans les opérations nécessaires, un amenuisement des programmes, gravement dommageable aux intérêts de notre défense nationale.

Ne sommes-nous pas, dès lors, fondés à dire que les chiffres qu'on nous présente n'ont aucune valeur réelle ?

En effet, au moment où nous avons à en discuter, non seulement nous ignorons de quelles économies ceux qui se réfèrent aux dépenses de fonctionnement seront amputées, mais nous avons la certitude, je viens de le démontrer, que ceux qui se réfèrent aux dépenses d'équipement sont déjà diminués pour une part que nous ne connaissons pas dans l'intention du Gouvernement qui nous les présente.

M. Pierre Boudet, *rapporteur.* Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. de Maupeou, *rapporteur pour avis.* Volontiers !

M. le président. La parole est à M. Pierre Boudet, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Pierre Boudet, *rapporteur.* Mesdames, messieurs, je voulais simplement dire que je ne prends pas légèrement ces opérations qui sont, effectivement, des opérations de trésorerie. Il s'agit, en fait, de reporter dans le temps un certain nombre de commandes. Sur les détails de ce blocage, je dois dire que les représentants de la commission de la défense nationale à la sous-commission de contrôle des crédits militaires les ont connus. Ils ont pu vous les communiquer. Mais je ne crois pas qu'il soit très opportun de donner des détails dans une séance publique. C'est la seule observation que je voulais présenter.

M. de Maupeou, *rapporteur pour avis.* Rassurez-vous, je n'en donnerai pas les détails. Je vous remercie de vos observations et je vous donne volontiers acte que le mot de légèreté a dépassé ma pensée. Je voulais plutôt dire, avec le sourire qui vous est si familier et qui vous rend si sympathique, monsieur Boudet. (*Sourires.*)

M. Pierre Boudet, *rapporteur.* Merci !

M. de Maupeou, *rapporteur pour avis.* Tout ceci, vous le voyez, mesdames, messieurs, est tout de même très grave. Vous comprendrez dès lors non seulement le peu d'enthousiasme avec lequel votre commission de la défense nationale vous demandera de voter le budget qui vous est présenté, mais encore la réserve expresse qu'elle m'a chargé de formuler devant vous ce soir, quant à l'attitude qu'elle croira en conscience devoir prendre ultérieurement, lorsque l'article 6 de la loi de finances vous sera soumis.

Monsieur le ministre, aussi bien devant notre commission qu'à l'Assemblée nationale, vous avez dit que, si le budget de 1953 ne marquait pas de progrès sur celui de 1952, il était au moins la reconduction de celui-ci et qu'il ne marquait, en conséquence, aucun recul dans la préparation de notre potentiel militaire.

Tel n'est pas tout à fait l'avis de notre commission qui estime qu'en pareille matière ne pas avancer équivaut à reculer. Elle ne peut donc pas, avec la meilleure volonté du monde, considérer le budget qui lui est soumis comme un budget de maintenance, même pas comme un budget de stagnation; elle estime que nous sommes en présence d'un budget de régression.

M. le ministre. Encore faut-il le prouver, monsieur le rapporteur !

M. de Maupeou, *rapporteur pour avis.* Mais, monsieur le président, je viens de le faire : la commission de la défense nationale estime que vous n'avancez pas cette année, ce qui n'est pas douteux, puisque vous nous l'avez dit vous-même.

M. le ministre. Je suis obligé de vous interrompre, monsieur le rapporteur, parce que je pense à l'écho que vos paroles peuvent avoir en dehors de cet hémicycle, et particulièrement hors de France.

Je suis tout de même obligé de dire qu'en dépit des grandes difficultés financières que tout le monde connaît et même en tenant compte des blocages sur lesquels je m'expliquerai tout à l'heure en détail, blocages dont, croyez-le bien, je ne me glorifierai pas, car je pense avoir fait tout ce que je pouvais pour qu'ils soient aussi limités que possible dans leur montant comme dans le temps, en dépit de ces blocages dis-je, la France consacrera cette année, à son budget de défense nationale, 19 milliards de plus qu'en 1952. Ce n'est peut-être pas là un grand progrès. On peut appeler cela de la stagnation, mais on ne peut certainement pas parler de recul.

D'autre part, lorsque vous examinez le montant des crédits affectés aux fabrications, je suis persuadé que vous tenez compte du mouvement des prix depuis le 1er mars 1952. Il est certain qu'avec un milliard, valeur actuelle, nous pourrons acheter plus qu'avec un milliard, valeur janvier dernier, si par bonheur on avait pu, à ce moment-là, faire voter le budget.

Par conséquent, avec toute la déférence et, si vous me permettez, l'amitié que j'ai pour le rapporteur de la commission de la défense nationale, je me permets de dire qu'il n'est pas juste d'appeler notre budget un budget de régression. Ce budget ne comporte certes pas les progrès que, le premier parmi vous, j'aurais souhaités, mais il ne marque certainement aucun recul.

M. de Maupeou, *rapporteur pour avis.* Monsieur le président, il m'a été particulièrement sensible de vous entendre évoquer l'écho que les paroles prononcées du haut de cette tribune, quel que soit l'orateur, peuvent avoir au delà du pays. Mais je pense, au contraire, vous rendre service — j'ai bien expliqué ma pensée et je tiens à la préciser pour qu'elle ne soit pas déformée — j'ai bien expliqué, dis-je, qu'une des raisons pour lesquelles ce budget était handicapé, l'une des incertitudes qui pesaient sur ses chiffres, était précisément la tranche conditionnelle. De qui dépend la libération de cette tranche conditionnelle ?

J'espère que vous en tirerez argument, monsieur le ministre, pour insister auprès de nos amis américains pour que les commandes *off shore*, qui doivent permettre de libérer cette tranche, soient passées le plus tôt possible à notre pays.

M. le ministre. Je vous remercie beaucoup de cette précision.

M. de Maupeou, *rapporteur pour avis.* Ceci dit, mes chers collègues, venons-en, si vous le voulez bien, à l'examen du budget.

Après ce que je viens de dire, vous ne vous étonnerez pas si je ne vous parle pas de chiffres. D'ailleurs, vous avez pu le constater, beaucoup de rapporteurs de la commission des finances, dont c'est pourtant le rôle, ont très peu parlé de chiffres. C'étaient presque — l'un des orateurs l'a précisé — des rapports philosophiques; c'est assez curieux, mais ceci s'explique assez bien par ce que je viens de dire.

Je ne vous parlerai pas de chiffres, d'abord parce qu'ils me semblent incertains et également pour une autre raison, c'est que dans l'absolu ils appellent, tout au moins en ce qui concerne la section commune, peu de remarques de la part de votre commission. L'ensemble du budget, en effet, peut être considéré à peu près comme une reconduction de la section commune de l'année passée. Toutefois, je manquerais à mon devoir de rapporteur si je ne signalais pas une petite innovation qui apparaît, cette année, dans sa présentation. Nous voyons figurer, en effet, pour la première fois, en tête de l'état A, section commune, un chapitre 31-01 : « Traitements et indemnités du ministre, des membres de son cabinet et des personnels civils de l'administration centrale de la défense nationale. »

Je vous indique que si je relève cette nouveauté, c'est que, jusqu'ici, un tel chapitre ne figurait que trois fois dans l'ensemble des budgets militaires : une fois en tête de chaque section : guerre, air, marine et que les crédits nécessaires afférents à un tel chapitre du ministère de la défense nationale étaient, jusqu'ici, dans la présentation budgétaire, bloqués avec ceux de la section guerre.

Je profite de cette remarque pour vous demander, monsieur le ministre, les raisons de cette petite innovation. Il se peut qu'elle soit sans aucune importance, que vous ayez voulu tout

simplement, encore que je n'en voie pas l'utilité, procéder à une ventilation comptable. Mais il se peut aussi qu'elle revête une certaine importance, que vous ayez voulu, par exemple, affirmer l'intention de l'administration centrale de poursuivre, en son sein, la fusion de certains services spécialisés. Il se peut même qu'elle revête une très grande importance et qu'elle marque dans votre esprit, peut-être, le tout petit point de départ d'une grande réforme.

Je serais tenté de le croire, puisque ,d'autre part, votre ministère a changé de nom, car, si je ne me trompe, nous n'avons plus, en effet, mes chers collègues, de ministère de la défense nationale, mais un ministère de la défense nationale et des forces armées.

Le Conseil de la République serait heureux, je crois, monsieur le ministre, d'avoir quelques explications à cet égard. La commission de la défense nationale n'a d'ailleurs, à ce sujet, aucune opinion préconçue. Si, dans sa majorité, elle se montrerait, par exemple, hostile à l'accentuation de la fusion de certains services — le dépôt de certains amendements permettra peut-être d'en témoigner tout à l'heure — je crois pouvoir dire au contraire, sans préjuger son avis final, qu'elle serait très intéressée par des projets de réforme de vos services dont vous pourriez l'entretenir.

Vous vous souvenez sans doute — et je parle en mon nom personnel — la commission n'ayant pas eu à se prononcer à ce sujet — que j'ai eu l'occasion de vous exprimer tout l'intérêt que j'attacherais à voir créer sous votre autorité directe un bureau d'études de grande classe, ce que les anglo-saxons appelleraient un bureau de *planning*, destiné à étudier, à mettre au point des plans de tous ordres, en créant une doctrine commune et cohérente de la défense nationale française. Je me permets de m'expliquer devant vous, mes chers collègues; je vous cite un exemple. On peut le dire à cette tribune, mais vous comprendrez que je ne cite pas mes sources: les officiers détachés au S. H. A. P. E., à Rocquencourt se trouvent parfois, comment dirai-je ? un peu isolés moralement, si vous voulez, dans les divers services de l'état-major atlantique, au milieu des officiers alliés. Or, à quelque service qu'il appartienne, l'officier américain ou anglais a, pour le guider dans les décisions qu'il doit prendre à son échelon, au cours de son travail quotidien, une doctrine anglaise, une doctrine américaine, des directives spécifiquement anglaises ou spécifiquement américaines; l'officier français, lui, est livré à sa seule initiative et doit se référer à son seul jugement personnel. La création d'un tel bureau de *planning* me semble s'imposer davantage encore, monsieur le président, à un Gouvernement qui va bientôt nous demander d'intégrer une part de nos troupes dans une armée européenne. Sans préjuger, bien entendu, l'attitude que prendra le Parlement, à cette occasion, il me semblérait logique que le Gouvernement, qui entend nous faire une telle proposition, prenne au moins la précaution élémentaire de confier à un organisme spécialisé de ce genre le soin de penser à l'avance certains problèmes, afin de pouvoir donner à ces officiers qui, demain, figureront peut-être dans les états-majors intégrés à côté d'officiers allemands, des directives spécifiquement françaises.

Si l'apparition de ce chapitre 31-01 en tête du budget de la section commune, en individualisant, si je puis dire, votre administration centrale, laissait prévoir des initiatives de l'ordre de celles que je viens de me permettre de vous suggérer, je puis vous assurer, monsieur le ministre, que la commission de la défense nationale du Conseil de la République attacherait le plus grand intérêt à en être informée. Elle vous apporterait son entier concours dans l'étude des organismes nouveaux à mettre en place dans cet ordre d'idées.

Il est un autre problème, mes chers collègues, bien plus important, que votre commission m'a chargé d'évoquer devant vous parce qu'il concerne l'ensemble de notre armée et de toutes nos armes et conditionne leur avenir. C'est, une fois de plus, celui de la revalorisation de la fonction militaire. On avait déjà évoqué ce problème l'année dernière et vous n'avez certainement pas oublié la vigueur et la ferme éloquence avec lesquelles le président Rotinat avait appuyé l'amendement qu'il avait déposé à ce sujet et qu'il avait retiré, à la suite, je dois le souligner, de promesses formelles qu'il avait reçues de M. le ministre de la défense nationale.

Nous sommes obligés, cette année, d'intervenir à nouveau avec une énergie accrue, car nous considérons que ces promesses n'ont pas été tenues. Vous pourrez me répondre, monsieur le ministre, que vous avez prévu, à partir du 1er avril prochain — entre parenthèses, cela fait encore, comme pour les blocages, un petit trimestre de gagné sur l'exercice 1953 — le relèvement du taux de l'indemnité pour charges militaires en inscrivant à cette fin 930 millions au chapitre 31-91 de la tranche inconditionnelle de la section commune.

Vous pourriez même préciser, comme vous l'avez fait à l'Assemblée nationale, que vous allez la relever de 100 p. 100 par rapport à 1951. Je pourrais vous faire remarquer que cela ne fait en réalité qu'un relèvement de 33 p. 100 sur 1952, alors qu'on a laissé écrire dans des revues spécialisées que l'indemnité serait peut-être tripiée ou au moins doublée, et qu'on a laissé naître un espoir qui a été déçu.

Mais je ne vous chercherai pas querelle sur une question de taux de relèvement. A mon sens, là n'est pas la question. Vous me direz encore que d'autres mesures sont à l'étude. Je vous demanderai alors, si cela n'est pas indiscrèt, de nous en préciser la nature. S'agit-il du relèvement de 50 points des indices actuels ou seulement d'aménagement des indices des capitaines, lieutenants-colonels et colonels ?

Vous avez laissé, je crois, sans réponse quelques questions qui vous ont été posées à ce sujet à l'Assemblée nationale. Vous avez reconnu loyalement, d'ailleurs, monsieur le ministre, que les différentes modifications actuellement à l'étude ne constituent pas, je cite vos paroles, « un véritable reclassement de la fonction militaire ».

Or, c'est précisément ce véritable reclassement que nous vous demandons d'entreprendre au plus tôt. Nous sommes là pour vous aider, monsieur le ministre.

M. Christian Pineau, rapporteur de la commission des finances à l'Assemblée nationale, vous a dit : « S'il y a un effort à faire pour les militaires de carrière, nous comprenons que le Gouvernement demande au Parlement les mesures nécessaires ».

J'affirme que notre commission de la défense nationale et je crois pouvoir me permettre d'affirmer que notre commission des finances et la majorité du Conseil de la République sont prêtes à s'associer à ces paroles. Nous insistons d'autant plus que nous savons que vous-même avez la conviction profonde que la revalorisation de la fonction militaire, que nous vous demandons, est une nécessité et surtout une œuvre de simple justice.

Vous l'avez d'ailleurs parfaitement mis en lumière à l'Assemblée nationale quand vous avez dit — je cite encore le *Journal officiel* :

« Il n'est pas normal que les officiers et les sous-officiers, qui sont les seuls serviteurs de la nation à la disposition du pays vingt-quatre heures sur vingt-quatre, les seuls à pouvoir être déplacés sans préavis sur n'importe quel point du monde et à exposer leur vie en dehors de toute période de mobilisation générale, n'aient pas des soldes et des indemnités qui compensent les servitudes particulières de leur métier ».

Vous avez ainsi posé le problème dans sa vraie lumière. Je voudrais, mes chers collègues, vous donner tout de même certaines précisions sur l'aspect de ce problème, et d'abord vous rappeler que les échelles que comporte le statut de la fonction publique élaboré en 1947 sous la direction de M. Maurice Thorez, qui se trouvait alors en France, et y était même vice-président du conseil, ont infligé aux cadres de notre armée un véritable déclassement.

Je voudrais vous rappeler, la démonstration en a été faite à maintes reprises, que nos officiers sont payés aujourd'hui, selon les cas, entre le tiers et la moitié de ce qu'ils avaient été payés depuis un siècle. Je voudrais vous rappeler qu'un lieutenant, après trois ans de service, a un indice inférieur à celui d'un receveur de 3e classe, 4e échelon, des postes, télégraphes et téléphones, qu'un commandant après quinze ans de service, a un indice inférieur à celui du greffier de chambre de 1re classe; qu'un colonel ayant trente ans de service a un indice inférieur de 30 points à celui d'un ingénieur en chef des mines, chef d'arrondissement.

Des chiffres ont été donnés à l'Assemblée nationale, ils ont été donnés ici à d'autres occasions. Il est inutile, je crois, d'y revenir, la question est bien connue et je ne veux pas enfoncer des portes ouvertes, mais il faut tout de même l'évoquer. Il y a une question qui a moins été mise en lumière, c'est celle des pensionnés de guerre, dont le régime est infiniment moins avantageux que celui des pensionnés du travail. Voulez-vous des faits ?

Une veuve avec deux enfants d'un lieutenant après sept ans de service, tué en Extrême-Orient, perçoit annuellement 156.000 francs alors que le régime des accidents du travail lui attribuerait 282.000 francs. La veuve, avec deux enfants, d'un commandant tué en Extrême-Orient, après dix-sept ans de services, perçoit seulement 280.000 francs, alors que, si elle était veuve d'une victime d'accident du travail, elle percevrait 348.000 francs. Je ne veux pas multiplier les exemples de tous ordres qui démontrent dans quel état d'infériorité est maintenue actuellement la fonction militaire.

Vous augmentez l'indemnité pour charges militaires, c'est très bien, et nous vous en félicitons, monsieur le ministre, mais cette augmentation effective de la solde mensuelle, de la somme perçue à la fin du mois, n'entre pas en ligne de compte pour

le calcul de la retraite ! Quelles perspectives d'avenir réservez-vous à l'officier, qui a bénéficié, au cours de sa carrière, du légitime prestige de son uniforme et de son commandement, sinon celle d'une vieillesse besogneuse, où sa maigre retraite lui permettra à peine de vivre ?

Comment voulez-vous, dans ces conditions, recruter des officiers ? Faut-il s'étonner de la carence des candidats aux écoles militaires ? C'est là encore une question sur laquelle je ne reviendrai pas, car elle a été amplement traitée à diverses occasions. Encore, pour en recruter un nombre à peu près honorable, a-t-il fallu, nous le savons bien, dévaloriser les concours, créer l'option lettres pour Saint-Cyr, abaisser le niveau intellectuel des épreuves. J'ai là, dans mon dossier, et je vous fais grâce de leur lecture pour ne pas abuser de vos instants, j'ai les textes des épreuves proposées aux candidats, deuxième série, à Saint-Maixent, en 1952, textes dont une bonne part sont à peine du niveau du certificat d'études. Une première conséquence très grave de cet état de choses est l'abaissement sensible du niveau intellectuel des cadres. Je crois qu'à l'Assemblée nationale M. Bouvier O'Cottereau a donné quelques chiffres à ce sujet. J'en ai dans mon dossier et je les tiens à la disposition des collègues que la question peut intéresser, je ne veux pas alourdir cet exposé.

Vous avez noté, monsieur le ministre, certains progrès dans l'encadrement: une amélioration des effectifs des sous-officiers par l'augmentation sensible des engagements, une légère augmentation du recrutement des officiers provenant, tant de l'école interarmes que du rang, une augmentation également du nombre d'officiers de réserve servant en position d'activité. M. Pellenc a parlé tout à l'heure, par contre, et je l'ignorais, de défections assez importantes qui se produisent dans le personnel des sous-officiers d'aviation. Mais, tout de même, monsieur le ministre, nous avons pris connaissance avec beaucoup de satisfaction, à la commission de la défense nationale, de vos déclarations figurant au *Journal officiel*. Nous ignorions, cependant, quelle peut être la valeur individuelle moyenne de ces nouveaux cadres.

Mais, malgré cette légère augmentation que vous avez signalée, nous sommes encore loin du compte, monsieur le ministre, et nous manquons toujours cruellement de cadres, vous le savez mieux que personne, en nombre et en qualité, pour le total de nos effectifs.

N'a-t-on pas cité, mes chers collègues, le cas d'officiers de marine qui arrivaient péniblement, qui n'arrivaient pas même à élever leurs enfants avec leur simple solde et qui, ayant trouvé des fonctions plus rémunératrices dans le secteur civil, avaient envoyé leur démission, démission qui leur a été refusée par le fait du prince, si l'on peut dire, parce qu'on n'aurait pas su comment les remplacer ?

Nos effectifs sont en croissance tous les jours. Si vous pouvez faire usage de la tranche conditionnelle, ce que nous souhaitons de tout cœur, monsieur le ministre, c'est — M. Boudet nous l'a dit tout à l'heure — 42.000 hommes nouveaux que vous pourrez recruter. Mais comment pourra-t-on les encadrer ? Cet accroissement, d'ailleurs, ne portera pas encore les effectifs de notre armée à ce que vous avez appelé, devant notre commission et devant l'Assemblée nationale, son « régime de croisière » effectif, régime de croisière dont nous ignorons d'ailleurs, à l'heure actuelle, et dont vous ignorez vous-même, je crois, monsieur le ministre, l'importance, puisqu'on en discute encore au sein de l'O. T. A. N.

Mesdames, messieurs, il nous faut recruter des officiers. Pour y parvenir, il est indispensable d'offrir aux jeunes Français des perspectives matérielles dignes de la carrière militaire.

La commission de la défense nationale, monsieur le ministre, ne m'a pas chargé de vous faire des suggestions à ce sujet; nous savons qu'on n'a pas manqué de vous en faire de nombreuses de tous côtés et que vous n'avez que l'embarras du choix.

Meilleure utilisation des ressources ? Peut-être. Je n'hésite pas — et je parle en mon nom personnel — à affirmer qu'à mon sens la question des cadres est primordiale. Une armée mal encadrée, en qualité et en quantité, fût-elle dotée d'un matériel magnifique, est une armée battue d'avance. Au contraire, d'une armée moins bien armée mais bien encadrée on peut être sûr, au moins, qu'elle sauvera l'honneur.

A Dieu ne plaise que se pose une telle option !

Mais vous avez heureusement d'autres moyens, monsieur le ministre: points de majoration accordés à certains diplômes ou à certains titres — on a parlé de la création d'une licence militaire à laquelle seraient attachés certains avantages; relèvement de certains indices; augmentation, notamment pour les sous-officiers, des effectifs bénéficiant à l'intérieur de l'échelon des indices supérieurs; enfin, majoration des indices par une revision générale de l'échelle.

Inutile de vous dire que la commission de défense nationale qui, encore une fois, n'entend pas aujourd'hui prendre une position définitive sur la question, serait favorable à cette dernière mesure. Vous lui objecterez les oppositions que vous ne manquerez pas de rencontrer pour la réaliser de la part du ministère des finances et de la fonction publique. Alors, permettez-moi de vous dire le fond de ma pensée. Les paroles que vous avez prononcées à l'Assemblée nationale, et que je rappelais tout à l'heure, ont parfaitement mis en lumière les servitudes exceptionnelles de la fonction militaire dans l'ensemble de la nation. Ces servitudes exceptionnelles doivent être reconnues par des mesures exceptionnelles.

Vous êtes prisonnier de la grille de la fonction publique ? Brisez la grille, monsieur le ministre ! Après tout, il y a un précédent: la police a obtenu sa grille spéciale. L'armée doit obtenir la sienne. Le Parlement est là pour vous aider.

Votre commission de la défense nationale, mes chers collègues, déposera tout à l'heure une demande d'abattement indicatif auquel elle entend donner un sens précis: celui de requérir du Gouvernement dans le plus bref délai possible le dépôt d'un projet de loi ayant pour effet de valoriser la fonction militaire, et elle vous demandera de l'appuyer de vos voix.

J'ai dit: « dans le plus bref délai possible », car le temps presse. Il est indispensable que cette revalorisation intervienne avant que puisse être réalisée l'armée de la communauté européenne de défense, si jamais elle doit se réaliser.

En tout cas, le Gouvernement qui envisage une telle réalisation ne saurait ignorer, et il ne l'ignore certainement pas d'ailleurs, que le comité intérimaire qui siège au Palais de Chaillot examine actuellement le problème des futurs soldes de l'armée éventuellement intégrée. S'il part dans ses travaux des bases de la solde française actuelle, il ne pourra jamais y avoir de recrutement européen valable. Il est urgent et indispensable qu'il soit informé, au delà du classement actuel, de l'objectif final que vise en cette matière le Gouvernement français.

Monsieur le ministre, et je termine, si vous mettez au point le projet de loi dont la commission de la défense nationale m'a chargé de requérir instamment le dépôt, vous tenterez l'une des seules chances qui vous soient offertes de ne pas terminer l'année 1953 par un trop mauvais bilan.

En compensation du budget que vous nous présentez et sur lequel j'ai, au début de mon intervention, exprimé le jugement sévère de notre commission, si vous réussissez à assurer l'avenir du recrutement de nos cadres en quantité et en qualité, en leur assurant une condition digne de la mission exceptionnelle qu'ils doivent remplir, vous pourrez présenter au pays un bilan positif, car vous aurez probablement, en sauvant l'armée française, sauvé la sécurité de la France, peut-être sauvé la sécurité de l'Europe; vous aurez efficacement défendu la paix. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Alric, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale (section guerre).

M. Alric, *rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale (section guerre).* Monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis de nombreuses années, il m'est arrivé de monter à cette tribune, au moment de la discussion du budget de la défense nationale, au nom de la commission des finances, pour rapporter le budget de l'armement. Pour la première fois, c'est à un autre titre que j'y monte, parce que, par suite de diverses modifications, le budget de l'armement est passé dans la section guerre, et c'est mon ami Boudet qui le présente. Mais, étant donné que j'étais aussi rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale (guerre et armement), je suis heureux de pouvoir quand même présenter quelques remarques, étant donné que c'est un sujet qui m'est personnellement très cher. J'aurais regretté de ne pas pouvoir me faire encore entendre à ce sujet.

M. le ministre. Quel que soit le titre auquel vous allez les présenter, je suis persuadé par avance que vos remarques seront judicieuses. (*Applaudissements*)

M. Alric, *rapporteur pour avis.* Je vous remercie, monsieur le ministre.

Etant donné que les orateurs qui m'ont précédé, M. Boudet en particulier, au nom de la commission des finances, ont présenté des observations auxquelles la commission de la défense nationale se rallie totalement, je ne vais pas vous exposer à nouveau des chiffres. Je me contenterai simplement d'évoquer quelques points un peu particuliers qui tiennent à cœur à la commission de la défense nationale.

Au point de vue des méthodes par lesquelles la situation générale a amené le ministère de la défense nationale à faire certains blocages, non pour définitivement entraver la marche de notre défense nationale, mais simplement faire un certain

ralentissement que l'on espère rattraper, nous pensons, à la commission de la défense nationale, que les conséquences peuvent en être peut-être un peu plus graves qu'on ne le craignait, et elle m'a chargé de vous dire à ce sujet que, en particulier, pour ce potentiel armement auquel nous tenons beaucoup et que nous sommes heureux de voir prendre une tournure infiniment plus favorable que les années précédentes, il est certain — moi-même, depuis quelque temps, j'ai attiré l'attention de M. le ministre sur ce fait — que, dans ces fabrications, les oscillations de but et les oscillations de rythme ont été toujours néfastes parce que, dans des fabrications aussi lourdes, ces oscillations introduisent fatalement des diminutions de rendement.

Or, il se trouve qu'actuellement, pour des nécessités de politique générale et de politique monétaire, ces oscillations, qui nous gênaient terriblement, on finit par les instaurer comme des méthodes, je ne dirai pas de gouvernement, mais de nécessité supérieure. En conséquence, fatalement — et je n'ergoterai pas sur le détail — ces blocages équivalent fatalement, dans le rythme de la réalité, à ces oscillations que nous considérons comme néfastes. Nous le regrettons.

Ici, je me permets une parenthèse: ceci dépasse la défense nationale, mais comme je suis un peu spécialiste, du côté des finances, des questions économiques, monétaires et autres, je dirai: ne se trompe-t-on pas un peu ?

J'ai été le monsieur qui a dit que la cause de notre dévaluation n'était pas l'inflation, mais que c'était la dévaluation qui était la cause de l'inflation. Cela revient à dire, en quelque sorte, que si vous voulez vraiment que cette dévaluation si grave ne s'instaure pas, il faut agir efficacement et ne pas dépenser de l'argent pour rien. Est-ce que cette oscillation ne va pas nous faire dépenser de l'argent pour rien et engager cette dévaluation dont nous voulons nous protéger ?

Je n'insisterai pas parce que ce n'est pas tout à fait le sujet. Je ne présente pas cette remarque à M. le ministre de la défense nationale comme une critique, mais, au contraire, pour lui apporter un argument de défense, pour lui montrer que ces blocages que nous faisons, ces ralentissements que nous faisons n'auront pas, comme conséquence, la défense de la monnaie pour laquelle nous les avons faits.

Attention! Il y a quelque chose à faire. Cela peut paraître un peu subtil et paradoxal. Je crois qu'au fond c'est très vrai et cela rejoint des théories que j'ai eu l'occasion de défendre sur des plans très différents. C'est une arme que je voudrais donner à M. le ministre.

Ceci dit, sur des plans très généraux, je voudrais attirer l'attention de M. le ministre sur un point dont nous avons parlé souvent. Nous savons que les fabrications d'armement ont pris un rythme infiniment plus efficace que celui que nous avons connu ces dernières années. Autrefois, il y avait des ralentissements, non pas par manque de crédits, mais par une puissance d'exécution insuffisante. Maintenant que nous avons amélioré cette puissance d'exécution, nous nous mettons en arrière parce que nous n'avons plus assez de crédits. C'est gênant. Finalement, que faut-il faire pour améliorer cette situation, en dehors de cette question du manque de crédits ?

On nous a dit quelquefois que notre impuissance à utiliser les crédits résultait d'une sorte d'incapacité de choisir. C'est ce qu'on a appelé la politique des prototypes. Le premier prototype étant réalisé, on estimait qu'il était très bien, mais — étant donné qu'on se sentait tellement fort — on décidait d'en faire une deuxième encore mieux et de ne pas fabriquer le premier. Le deuxième va être prêt, disions-nous, nous le fabriquerons, etc., etc.

Ce n'est pas tout à fait vrai. Moi qui ai pu regarder de près, en dehors de toute question de rapporteur, le problème de la fabrication, par suite de circonstances personnelles, j'ai pu m'apercevoir que le fait de ne pouvoir exécuter un prototype ne provenait pas toujours du fait que nous en avions un autre mieux, mais de ce que le premier n'était pas si au point que nous le croyions.

Quand nous avons lancé des fabrications, nous nous sommes aperçus que le ralentissement dans leur exécution était dû au fait que notre prototype n'était pas parfait et qu'au moment de l'exécution certaines choses n'allaient pas.

Nous ne nous trouvions pas du tout devant cet embarras du choix, mais devant le fait que nous n'avions pas un choix aussi étendu que nous le pensions. Faisons notre *mea culpa*, disions-nous, et essayons de réaliser un prototype assez rapide et vraiment au point.

Ceci n'est pas dû au fait que les gens que nous employons seraient incapables. Ce n'est pas vrai. Chaque fois, et tous les ans — et je sais de quoi je parle — j'ai couvert de fleurs — et je crois avoir raison — les ingénieurs, les ouvriers et les personnels de l'armement. Ils sont remarquables.

Le fait de n'être pas arrivé au but a davantage été dû à ce que cette organisation de l'armement devant laquelle nous nous trouvons demande à être remaniée. Je ne dis pas qu'on ne commence pas à faire d'efforts pour cela. Mais il ne suffit pas toujours de changer de chef pour pouvoir tout remanier. Pourquoi ? Parce que c'est une chose tellement lourde que cela dépasse même le chef, qui n'a pas le pouvoir de le faire. C'est affaire de gouvernement, peut-être de Parlement. Il y a là quelque chose d'important. Je crois qu'on est dans la bonne voie et qu'il faut aller encore plus loin. Si nous arrivons à cette réorganisation, elle compensera les inconvénients des oscillations qu'on nous impose. Mais, y arriverons-nous ? Je n'ai pas si mauvais espoir, étant donné le chemin qui a été déjà parcouru. Et si je dis, c'est pour donner des armes au ministre, pour qu'il pousse dans ce sens-là. C'est le climat et l'opinion de la commission de la défense nationale.

Il y a un autre point auquel nous avons toujours attaché beaucoup d'importance, et qui, à mon sens, s'améliore beaucoup, c'est l'instruction. Nous pensons que pour arriver à des résultats finaux, le problème de l'instruction a une importance capitale; or, avec les armements modernes, l'instruction est coûteuse et difficile, il faut prendre des moyens peut-être nouveaux. C'est un point que je connais un peu et je dois dire que, depuis des années, l'évolution va dans le sens qui m'était cher. Je ne peux que m'en réjouir. Nous montrerons peut-être même le chemin à des armées étrangères.

Le dernier point sur lequel je voudrais appeler votre attention, c'est celui des commandes *off shore*. A ce point de vue — ce que je dis là est non seulement vrai pour la guerre, mais un peu pour tout — on pourrait se demander si tout le monde y voit bien clair, aussi bien que nos alliés.

Qu'est-ce que les commandes *off shore* ? Ce sont celles que nos alliés, sur leur budget, passent à nos usines pour certains articles. Vous savez que cette question a donné lieu à des controverses qui ont été assez pénibles. On ne nous considérait pas comme capables de faire certaines choses. On nous a dit: on peut vous commander du matériel, mais du matériel de classe internationale. D'autre part, il faut le faire assez vite et assez bien. On en est arrivé à ceci, que certaines choses n'ont pas été faites. On peut se demander si les décisions prises sont assises sur des raisons parfaitement valables.

Ceci met en question le problème de la standardisation générale des armements. On nous dit: vous faites quelque chose qui n'est pas valable pour les autres. Que faut-il faire pour l'armée atlantique ? Je sais que M. le ministre est très attaché à cette question et je sais aussi que M. Armengaud la soulève souvent. C'est un peu son cheval de bataille. La commission de la défense nationale, évidemment, est attachée aussi à ce point que nous considérons comme de premier ordre et extrêmement important. Cela devient un lieu commun de le développer.

Il est bien certain que la commission de la défense nationale a son mot à dire sur cette question. Elle vous demande de déclarer à nos alliés: regardez ce problème de près, ce n'est pas une simple fantaisie de notre part, mais vraiment c'est important. Il faut savoir s'y prendre pour arriver à cette normalisation. Il faut commencer par les articles ou les objets les plus faciles à normaliser. On avait commencé par le fusil. Ce n'était pas un bon système, le fusil étant une chose que toutes les armées du monde fabriquent depuis toujours. On commencera la standardisation plus facilement pour des choses qu'on n'a pas l'habitude de fabriquer. Peut-être, par là, arrivera-t-on à quelque chose. Il nous apparaît impensable qu'un jour prochain les armées étrangères n'arrivent pas à se mettre d'accord avec nous sur cette standardisation.

Si nous regardons davantage le côté des *off shore*, même pour les engins standardisés, on peut se demander s'il est de notre intérêt de fabriquer ces matériels avec des fonds américains ou s'il vaut mieux que les Américains nous donnent ces produits. Nous avons l'impression que les Américains se disent: Si nous fabriquons chez nous, nous aurons du travail et cela vaudra mieux. C'est un point de vue que certains ont dit sordide. Tous les pays du monde font ce raisonnement. Il est peut-être faux. De toute manière, si on donne ce matériel, que ce soit sous forme de travail ou sous forme d'argent américain, cela vient toujours d'un côté à l'autre. Mais c'est un problème qu'il faut voir d'un peu plus haut. Il faut que les Américains comprennent à quel point ce problème nous est cher. Le fait de nous donner des armes venant d'Amérique et le fait de nous permettre de les fabriquer sont deux choses différentes. Il y a d'abord une question psychologique. Pour les armes que nous fabriquons, nous ajoutons quelque chose de plus; c'est un peu notre travail, notre puissance industrielle ou scientifique qui joue. Nous nous considérons dans un état d'égalité. C'est un peu plus agréable. Deuxièmement, il faut se dire qu'on ne sait pas ce qui peut arriver et que dans une normalisation d'alliés

on ne peut pas faire de virements de comptes d'usines aussi considérables d'un côté à l'autre. Il faut donc répartir, et si jamais la guerre, que nous espérons bien ne pas voir arriver, éclatait, il faudrait tout de même trouver un certain équilibre sans lequel rien ne marcherait.

Je me limite à ces quelques considérations, sans entrer dans tous les détails; je n'ai voulu faire que des touches rapides, afin de vous montrer le climat général de la commission de la défense nationale en ce qui concerne le budget de la guerre, climat qui se rapproche sensiblement d'ailleurs de celui de la commission des finances. C'est pourquoi je n'ai pas voulu parler chiffres.

Nous nous sommes ralliés aux abattements proposés par la commission des finances, mais au lieu de prendre des chiffres très importants, comme l'a fait M. Boudet, et considérant que le budget de la défense nationale est très étriqué, nous avons substitué des réductions indicatives de 1.000 francs aux réductions massives — 25 millions, parfois — de la commission des finances. C'est par là que je veux terminer. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Maroselli, rapporteur pour avis.

M. Maroselli, *rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale (section air).* Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, je n'ai pas l'intention de reprendre à cette tribune l'ensemble des observations contenues dans le rapport que j'ai eu l'honneur de vous présenter, au nom de la commission de la défense nationale. Je veux simplement en rassembler devant vous les éléments essentiels, afin d'appeler votre attention sur l'importance des efforts accomplis et sur les résultats satisfaisants qui ont été obtenus au cours du précédent exercice budgétaire, me réservant cependant d'insister sur les conséquences regrettables, dangereuses qu'entraîne dans le présent l'insuffisance des crédits mis à la disposition du ministère de l'air, insuffisance dont je redoute les conséquences pour l'avenir.

Le rapide examen que je vous demande ainsi la permission d'effectuer restera fidèle au rapport qu'il se propose de résumer, c'est-à-dire qu'il ignorera toute pensée, tout dessein de critique systématique. Cet examen n'entend retenir, dans un esprit de parfaite objectivité, que des faits et des chiffres incontestables, afin de dégager les conclusions capables de promouvoir une politique de défense nationale répondant à la fois aux besoins et aux ressources du pays.

Au cours des débats de l'Assemblée nationale, des orateurs éminents ont appliqué tant au budget militaire de 1953 qu'au bilan de l'année 1952 des épithètes relevant soit de l'euphémisme, soit de l'antiphrase. S'il m'est permis ici de reprendre telle ou telle de ces épithètes, et s'il convient que j'essaie, au seuil de mes explications, de définir comparativement les budgets de 1952 et de 1953, celui-là pour ses effets, celui-ci pour ses promesses, c'est la formule suivante qui me paraît la plus typique, la plus équitable: Budget d'immobilisme en 1952, budget de régression en 1953.

Certes, on ne saurait oublier les difficultés considérables auxquelles, pendant les douze mois derniers, le Gouvernement a dû faire face. Dès le départ de l'année 1952, un écart d'environ 60 milliards existait entre, d'une part, le total des dépenses que les autorités militaires estimaient indispensables et, d'autre part, le montant des crédits affectés à la couverture de ces dépenses. En outre, l'aide attendue sous la forme de commandes *off shore* n'a pas été obtenue. Il serait, par conséquent, injuste de ne pas rendre au Gouvernement l'hommage qu'il mérite pour l'œuvre qu'il a réalisée dans les conditions particulièrement difficiles que la conjoncture lui imposait.

Il n'en reste pas moins que le bilan de 1952 est loin de correspondre aux prévisions du plan d'accroissement de nos forces aériennes. Que pouvons-nous, en effet, inscrire à l'actif ?

L'objectif du plan pour fin 1952 comportait, en ce qui concerne l'armée de l'air, 117.557 hommes. Cet objectif est pratiquement atteint, malgré un léger déficit en officiers et sous-officiers. Le courant des engagements, qui diminuait depuis 1949, a subi une nette amélioration: 5.000 environ contre 800 auparavant. Cette amélioration, si encourageante qu'elle soit, puisqu'elle se complète d'un meilleur pourcentage des rengagements et d'un recrutement plus abondant d'officiers d'active, est tout de même loin d'être suffisante. La véritable solution du problème de la crise des cadres dépend, comme l'indiquait tout à l'heure notre collègue M. de Maupeou, d'une revalorisation de la fonction militaire.

De même, des résultats très satisfaisants ont été obtenus dans le domaine de l'instruction du personnel. Les sorties des écoles, tant pour le personnel navigant que pour les élèves spécialistes, suffisent, dans l'ensemble, aux besoins. Le nombre des élèves pilotes et des navigateurs formés dans les écoles américaines et canadiennes est en net progrès. L'instruction des réserves est largement intensifiée.

En matière d'infrastructure enfin, un effort considérable a été mené à bien. Il a presque mis à la disposition des forces aériennes le nombre d'installations fixé par les accords internationaux.

Mais si l'on doit se féliciter des résultats que je viens de rappeler, il faut hélas constater que l'insuffisance des crédits inscrits au budget de 1952 a provoqué des ralentissements et des retards dont il serait imprudent de méconnaître la gravité. Pour combler l'écart initial de 60 milliards que j'ai déjà signalé, ainsi que la défaillance des commandes *off shore*, le Gouvernement, soucieux d'éviter notamment l'effondrement de l'industrie aéronautique, a été amené à décider la poursuite de certaines fabrications tout en réduisant soit leur montant, soit leur cadence.

Ces temps-ci, la cadence de régime prévu pour les *Marcel Dassault* 452 a été ramené de 45 à 22 et la commande limitée à 300. Parallèlement les programmes de réacteurs ont été réduits de 22 à 12 pour le *Tay*, de 20 à 15 pour l'*Atar*. Le programme de *Nene*, qu'on devait accélérer afin de faire place à la production du *Tay*, a été ajusté de manière à conserver simplement à Hispano sa charge actuelle.

Pour les cargos, la tranche « marine » a été supprimée et la tranche « air » a été limitée aux 83 appareils lancés. Corrélativement, la cadence mensuelle de régime est passée de 8 à 5. La cadence de régime prévue au programme des moteurs *Hercules* a été ramené également de 20 à 12. C'est la raison pour laquelle j'indiquais tout à l'heure, monsieur le ministre, que nous étions en régression, ce qui est évidemment incontestable. Je viens d'en administrer la preuve.

Quant aux télécommunications, la tranche de 1952 a été reportée sur le budget de 1953.

Si méritoire que soit la tâche accomplie dans le domaine de l'infrastructure, l'objectif fixé pour fin 1952 ne sera atteint qu'à la fin de 1953 et le plan primitif a été réduit au minimum indispensable requis par l'utilisation opérationnelle des pistes et par des conditions acceptables de travail et d'habitat sur les bases aériennes.

Il convient cependant de souligner l'importance des travaux exécutés pour réaliser les installations essentielles de l'infrastructure interalliée. En 1951-1952, il a été construit plus de 85 kilomètres de pistes, 100 kilomètres de taxiways, correspondant à environ 13.500 millions de mètres carrés de surface utile. Ceci représente l'importance d'une route nationale moderne joignant Dunkerque à Bayonne. Les travaux de génie civil réalisés en deux ans sont du même volume que ceux effectués pour la construction de la ligne Maginot en cinq ans. Ces travaux représentent le double de ceux qui ont été réalisés à Donzère-Montdragon en quatre ans. La cadence a donc été quatre fois plus grande. Quoi qu'il en soit un retard existe, mais je crois que nous n'avons le droit d'incriminer le Gouvernement ni, il faut bien le dire, les ingénieurs, les entrepreneurs et les ouvriers.

Un retard sans doute plus important est constaté sur le plan des implications — armement, munitions, matériel lourd, équipement, des bases — qui conditionnent la mobilisation opérationnelle des unités aériennes. Ces retards dans la réalisation des implications sont en effet d'au moins deux ans. Par ailleurs, du point de vue de la qualité, le matériel est toujours vétuste et disparâte, chacun le sait. Je n'insisterai pas, mais enfin je ne sais pas trop comment nous pourrions faire si, demain, nous étions dans l'obligation de mobiliser nos réserves ou si une manœuvre très importante nous amenait à déplacer un « squadron » d'un point à un autre. Nous serions sans doute dans l'impossibilité de le faire en cas de mobilisation, surtout.

Enfin, l'infrastructure de défense aérienne souffre aussi de retards singulièrement inquiétants. Le programme fixé en 1950 prévoyait soixante-huit radars et devait être réalisé en 1956. Il fallait, au moins, en construire une dizaine par an. Les crédits prévus pour 1953 ne vont permettre de réaliser qu'un seul radar. Il est évident qu'à cette cadence nous mettrons un temps infini pour aboutir. Je veux espérer que le Gouvernement aura la possibilité de réaliser d'autres échelons de couverture après le secteur Nord-Est, qui paraît au point.

Nous savons exactement l'espace que nous avons à couvrir en radars. Vouloir effectuer un barrage sur un fleuve et se borner à établir un barrage de dix mètres, par exemple, alors que le fleuve en a cinquante de large, c'est, évidemment, n'aboutir à rien d'efficace.

Il importe, d'ailleurs, de signaler le coût considérable du matériel radar. L'équipement d'un C. D. I. coûte plus de 2 milliards, et il en faut peut-être soixante-dix. Un C. A. D. I. coûte 1 milliard. Un centre de détection lointaine, qui est pourtant

beaucoup plus simple, est cependant de l'ordre de 800 millions de francs. On conçoit, dès lors, la charge budgétaire que représentent de telles installations.

Ainsi, le bilan de l'exercice budgétaire 1952, quelles que soient les circonstances atténuantes que l'on puisse invoquer, n'apparaît nullement très réconfortant. Aux craintes légitimes qu'il inspire, les prévisions budgétaires de 1953 n'apportent, en vérité, nul apaisement, car ce budget de 1953, qui s'élève normalement à la somme de 291 milliards, dont 278 milliards de tranche inconditionnelle et 13 milliards de tranche conditionnelle, hypothétique, marque, en réalité, une nette régression sur le budget de 1952.

D'une part en effet, le blocage d'environ 80 milliards de crédits de payement, qui a été récemment décidé, affecte le budget de la défense nationale jusqu'au 1er avril 1953, pour un montant de 36 milliards, dont 13 milliards pour le budget de l'air. Ce blocage, lorsqu'il sera levé, se traduira sans doute par une annulation correspondante. Ici encore, je voudrais demander à M. le ministre de la défense nationale de sappuyer sur les commissions des deux Chambres et, plus particulièrement, sur la commission de la défense nationale de notre Assemblée, qui a fermement insisté pour que ces crédits soient débloqués et mis à la disposition du budget de l'air.

D'autre part, dans la masse réelle des crédits de payement, de l'ordre de 278 milliards, figurent, il ne faut pas l'oublier, 25 milliards pour les dépenses d'Indochine et 6 milliards pour la France d'outre-mer.

Le budget de l'air de 1953 est donc en nette régression sur celui de 1952. (*M. le ministre fait un geste d'étonnement.*)

M. le secrétaire d'Etat à l'air. Voulez-vous me permettre de vous interrompre.

M. Maroselli, *rapporteur pour avis.* Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à l'air. Monsieur le rapporteur, vous vous préoccupez — c'est votre rôle comme c'est le mien — de l'importance des crédits du ministère de l'air. J'en parlerai tout à l'heure sans optimisme ni pessimisme.

Je voudrais, pour le moment, rectifier un point de détail qui vous a peut-être échappé: c'est que dans la comparaison, il faut tenir compte — je le ferai tout à l'heure — d'une différence de l'ordre de 16 milliards entre 1952 et 1953 en ce qui concerne notre charge sur l'infrastructure fixée par l'O. T. A. N. Il y a par conséquent une augmentation des crédits de l'ordre de 16 milliards au profit des fabrications françaises provenant de cette différence.

M. Maroselli, *rapporteur pour avis.* A cela je réponds que vous avez tout de même 11 milliards portés en recettes sur les commandes *off shore* et 6 milliards sur la vente problématique d'avions à l'étranger. Vous envisagez la vente des *Ouragan* et des *Nord* 2.500, mais vous n'êtes pas sûr d'être en mesure de les porter en recettes en 1953. Vous pourrez le faire probablement en 1954, mais sûrement pas en 1953.

M. Pellenc, *rapporteur.* On ne les vendra sûrement pas!

M. le secrétaire d'Etat à l'air. Je devrais donc, selon vous, ne pas essayer et fermer boutique tout de suite ?

M. Maroselli, *rapporteur pour avis.* La proportion ainsi adoptée a spécialement retenu l'attention de votre commission de la défense nationale qui considère, monsieur le ministre — car c'est surtout à vous que je m'adresse cette fois — qui considère que l'accent devrait être mis très nettement sur la reconstitution de l'armée de l'air. Il y a un problème de priorité qui se pose impérieusement. Notre commission estime que ce problème devrait être résolu dans un sens favorable à l'arme de l'air en raison des immenses possibilités d'avenir que celle-ci comporte.

Tel n'est malheureusement pas le cas en l'état actuel des choses. De 1952 à 1953, la part de l'armée de l'air a été réduite, tandis que celle d'autres départements ministériels s'accroissait. C'est ainsi que la marine a vu augmenter son budget de 20 milliards passant de 153 à 172 milliards. En outre, alors que les crédits de la marine figurent presque entièrement à l'état A, ceux de l'armée de l'air ont été inscrits, à concurrence de 13 milliards, dans l'hypothétique état A *bis*.

Cette proportion interdit pratiquement les augmentations d'effectifs alors qu'un supplément de 9.000 hommes serait indispensable pour combler les déficits existant dans les diverses unités.

En outre, la proportion en question empêche toute création nouvelle d'unités aériennes et permet seulement les transformations et modernisations de matériel. Elle interdit de même l'ouverture de nouvelles bases, les créations nouvelles nécessaires à l'artillerie et au génie de l'air. Elle ne permet que la continuation, et non l'intensification, de l'organisation des unités de soutien.

Est-il besoin, au surplus, de souligner la fragilité de certaines des évaluations qui ont présidé à l'établissement du budget de 1953 ? On observe, par exemple, que, pour l'année qui vient de commencer, les dépenses résultant du programme suivi excèdent de 32 milliards les crédits qui ont été prévus aux fascicules budgétaires de 1952. La différence demandée au budget est limitée à 15 milliards. On a, en effet, prévu une recette de 11 milliards à provenir des négociations engagées avec les Etats-Unis et on attend de la vente à l'étranger des *Ouragan* et des *Nord* 250 une ressource d'environ 6 milliards. On a ainsi obtenu, sur le papier, 17 milliards qui, s'ajoutant aux 15 milliards demandés au budget, couvrent l'excédent de 32 milliards de dépenses.

Mais que valent de semblables méthodes qui font état notamment de ventes problématiques, de blocages ou d'accords non encore conclus ? Le Conseil de la République n'est-il pas en droit de constater, comme l'a fait votre commission, que le « financement des productions nationales les meilleures comporte une trop large marge d'incertitudes » ?

Je conclus. Dans le rapport que je vous ai soumis, je me suis efforcé de traduire le souci essentiel qui anime tous les membres de la commission de la défense nationale. Nous voulons qu'un terme soit mis à des habitudes ou à des résignations qui compromettent la santé, la prospérité et la sécurité du pays. Il faut que la politique de défense nationale renonce définitivement aux reconductions successives, plus ou moins étalées du provisoire, il faut que la défense nationale cesse d'être prisonnière des moyens à court terme. Il n'est pas trop tard pour empêcher que se développe une crise, dont on peut percevoir au lointain les premiers symptômes, sous peine d'aboutir à la désagréagation de nos forces militaires. Que le Gouvernement se presse donc de définir et d'arrêter une politique de défense nationale témoignant d'un souci de continuité et dotée des crédits compatibles avec les ressources financières de la nation.

Le Gouvernement peut compter, dans cette œuvre de salut national non seulement sur le Parlement, mais sur tous les Français qui veulent que leur patrie sauvegarde son indépendance et sa grandeur. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Schleiter.

M. François Schleiter, *rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale (section marine)* Messieurs les ministres, si les temps que nous traversons n'étaient si troublés, c'est un concert d'éloges qui devrait s'élever vers vous, à cet instant. En effet, voici que, par la volonté du Gouvernement, nous allons voter les crédits militaires après un seul douzième provisoire, au lieu de six; voici, quant à la marine, que la présentation du budget a été modifiée dans un sens, disons plus rationnel, et voici que l'on doit dire au Parlement, également, qu'en gros les projets de l'an dernier ont été réalisés.

Hélas! il nous faut profiter de cette époque de l'année pour faire un retour sur nous-mêmes et sur nos décisions. Il nous faut dire ici que si les projets établis étaient appropriés, s'ils ont été correctement exécutés, si les tâches ont été remplies, nous pouvons aussi, et c'est de cela qu'il s'agit, nous demander si notre sécurité sera valablement assurée, en toute éventualité. Redoutable question à laquelle un modeste rapporteur est bien dépourvu de moyens de répondre. Pourtant, il nous faut reconnaître un mérite à la marine: c'est que là, plus facilement qu'ailleurs, on voit clair en ses affaires.

Tout l'essentiel nous est connu. Tragique rupture de tonnage en 1957, puisque la vie d'un bâtiment est aussi une chose parfaitement connue; nécessité impérieuse d'une tranche navale annuelle de 30.000 tonnes, pour tenter de maintenir la valeur quantitative, sinon qualitative, de la flotte. En effet, autre chose est de pouvoir balayer devant sa porte et autre chose aussi d'assurer de lointaines et permanentes liaisons avec l'Union française.

Un programme a été engagé en conséquence des précédents budgets que vous avez votés. Dans le budget de 1953 qui vous est soumis, les grandes masses sont sensiblement les mêmes que l'an dernier et n'accusent pas de variations importantes de pourcentage, on vous l'a dit.

Je laisse délibérément au président Rotinat le soin de faire connaître, avec toute son autorité, le sentiment de la commission de la défense nationale sur d'éventuels blocages dont je ne tiendrai pas compte. Je me bornerai à dire que le budget de 1953, fixé à 174.800 millions de francs, est affecté d'une part

conditionnelle de 2.200 millions, portant plus sur l'infrastructure que sur les effectifs, les constructions de cette année, 20.000 tonnes, figurant en tranche inconditionnelle.

Après le rapport fouillé de notre excellent collègue, M. Courrière, au nom de la commission des finances, je vous épargnerai le maximum de chiffres. Qu'il me suffise de vous indiquer que ce budget permettra d'entretenir, en 1953, 68.000 hommes, c'est-à-dire autant que l'an dernier, 3.000 figurant en tranche conditionnelle, et d'entretenir également 44.400 ouvriers.

Comme vous le voyez, une augmentation de 3.000 hommes est demandée. Elles est rendue nécessaire par l'accroissement du tonnage des bâtiments en service et du nombre des formations aéronautiques. Elle constitue seulement une tranche d'augmentation d'effectifs en vue d'atteindre, en 1956, les effectifs nécessaires pour armer les bâtiments correspondant aux objectifs fixés par le traité de l'Atlantique nord.

En principe, cet accroissement annuel des effectifs jusqu'au 31 décembre 1956 devrait être de 5.000 hommes environ. L'augmentation de cette année, 3.000 hommes, figure en tranche conditionnelle.

L'augmentation totale des effectifs militaires qui est demandée s'analyse de la manière suivante: officiers de marine, 50; ingénieurs mécaniciens, 5; officiers des équipages, 50; commissaires de la marine, 10; équipages de la flotte, 2.750; corps militaires sédentaires, 100; personnel féminin de l'armée de mer, 25; soit au total 3.000. Les effectifs civils ne comportent qu'un accroissement de 100 ouvriers pour les bases de l'aéronautique navale.

En ce qui concerne l'entretien des matériels, reconduction des crédits demandés en 1952 pour l'entretien de la flotte et des matériels de série de l'aéro-navale avec deux seules augmentations, 1.700 millions pour la flotte et 1.305 millions pour l'aéro-navale, pour faire face à l'obligation de payer, à partir de 1953, les rechanges nécessaires à l'entretien des cessions au titre du pacte d'assistance mutuelle. En 1953, crédits de grands carénage pour 70.000 tonnes contre 72.000 en 1952.

Au titre des dépenses de fonctionnement, malgré une augmentation de 1.600 millions des crédits de 1952, il ne sera pas possible d'éviter totalement un prélèvement sur les stocks de combustibles. Le total des crédits demandés pour les approvisionnements de la marine, enfin, est en diminution de 400 millions environ sur ceux de 1952.

Pour les travaux d'infrastructure, seul l'indispensable sera poursuivi à concurrence de 12.700 millions, un effort important ayant été décidé pour les bases opérationnelles de l'aéronautique navale, puisque, l'an dernier, elles figuraient pour 2 milliards 200 millions et que cette année elles figurent, au contraire, pour 4.300 millions.

Aux opérations nouvelles demandées, il convient de noter, en tranche inconditionnelle, la mise en condition militaire des appontements de Mers-el-Kébir.

Chapitre fabrications: j'avais eu l'occasion, l'année dernière, de soulever la question des munitions. Cette année, le programme sera poursuivi pour permettre la constitution des stocks de premier armement.

Mais, pour faire face aux énormes condamnations de bâtiments qui, inexorablement, interviendront d'ici 1957, 21 unités, dont 17 dragueurs, sortiront en cours d'année et il vous est proposé de mettre en chantier, au cours de cette même année 1953, 17 unités nouvelles de types différents.

En bref, conformément aux plans et aux engagements internationaux, l'effort indispensable pour maintenir notre tonnage aux environs de 350.000 tonnes nous est demandé. Tout sera fait, nous dit le département de la marine, pour faire face à ces obligations. Il ne nous est pas caché pour autant qu'il s'agit là d'une modeste flotte d'escorte, que la répartition des types n'y est pas idéale en raison des tâches qui nous incombent et que des efforts extraordinaires ont été et sont encore demandés au personnel et au matériel, pour nos deux malheureux porte-avions en particulier. A ce propos, vous savez ce qu'il est advenu du *Clemenceau*.

Par ailleurs, en matière de construction, vous apprendrez avec satisfaction la mise en chantier d'un croiseur antiaérien.

Le Gouvernement, dans le projet que vous avez entre les mains, a proposé seulement pour 1953 des autorisations de programme. Cependant, devant l'Assemblée nationale et devant votre commission, M. le secrétaire d'Etat à la marine a bien voulu déclarer qu'il pourrait utiliser le montant des ventes, qui seront rétablies au profit de la marine par l'article 11 de la loi de finances, immédiatement pour procéder à des engagements et prendre les dispositions techniques préparatoires dès cette année.

Cette disposition nous réjouit en raison de l'intérêt que nous portons à la mise en chantier d'une telle unité que possèdent déjà à plusieurs exemplaires et que construisent encore la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, les Pays-Bas et la Suède.

L'année 1953 nous vaudra donc la mise en chantier de 20.000 tonnes, non compris le croiseur en tranche inconditionnelle et la préparation d'un croiseur de 8.000 tonnes.

L'aéronautique navale, enfin, disposera de 10.800 millions de francs. Aucune autorisation de programme nouvelle n'est demandée pour la fabrication du matériel de série. On se contentera de poursuivre les fabrications actuellement en cours, y compris une série de 79 *Sea-Venom* dont la commande *off shore* n'a pu être obtenue en 1952 et qui seront repris en crédits de payement et en autorisations de programme dans le budget de 1953. Au sujet de l'aéronautique navale, nous soulignons encore la stricte dépendance extérieure qui la caractérise.

Mesdames, messieurs, le budget de la marine que vous aviez adopté en juin dernier a été exécuté et on vous en propose, en quelque sorte, la poursuite à l'instant. Cela n'est pas assez; le Gouvernement et le commandement l'ont fort bien compris, puisqu'ils vous demandent cette année d'entreprendre la mise en chantiers d'unités nouvelles.

Cette décision est bonne; nous aimerions la voir s'inscrire à l'intérieur d'un large plan toujours attendu. Je sais bien qu'en matière de défense nationale, le ministre et ses secrétaires d'Etat n'ont les éléments de leurs décisions qu'avec les informations que peuvent leur fournir les ministres des affaires étrangères, de l'intérieur, de la France d'outre-mer, des Etats associés. Ces informations, je suppose qu'on les recueille autour de la table des ministres, en tout cas, pas au Parlement.

Je dois cependant à la vérité de dire que, s'il n'est pas question actuellement de statut naval, les opérations qui nous sont proposées chaque année ne sont pas le fait du hasard ou de la fantaisie, mais répondent aux données établies tout récemment encore par le conseil supérieur de la marine qui, en juillet 1952, fixait la composition idéale de la flotte.

En tout état de cause, aux tâches qui incomberaient à la marine en cas d'éventualité grave s'ajoutent pour elle dans la paix d'essentielles missions aux quatre coins de l'Union française.

C'est de ces deux éléments qu'il nous faut tenir compte dans l'établissement de nos projets. Or, je crois avoir appris, comme modeste étudiant des facultés de droit, qu'à l'inverse des particuliers, l'Etat dépensait d'abord et veillait ensuite aux recettes, en raison du caractère de nécessité des dépenses publiques. Il me semble qu'il n'en va plus de même aujourd'hui.

Le Gouvernement compte assez de financiers distingués pour que, bientôt, nous soyons renseignés. Il me suffit de vous indiquer que ce budget s'efforce de maintenir le minimum de marine nationale correspondant à nos possibilités financières. Devant les écrasantes charges militaires qui pèsent sur les Français, sans cesse votre commission de la défense nationale s'informe ou informe le Gouvernement pour parvenir au rendement et à l'efficacité les plus grands.

N'attendez pas cependant de votre rapporteur qu'il vous dise que vous avez la marine correspondant aux besoins de la France et de l'Union française. Vous aurez la marine correspondant à l'effort que vous avez décidé de lui consacrer. Il ne suffit pas, en effet, d'exprimer des souhaits, d'émettre des principes et de réclamer des commandements. Il faut pouvoir aligner des unités et accepter des tâches. Les gouvernements récents l'ont bien appris et ils en ont tiré des conséquences.

Ainsi, le budget de 1953 est un budget sérieux, qui témoigne d'un effort limité, mais méthodique. Budget de stagnation, ont dit les uns; progrès caractérisé, ont répondu les autres; régime de croisière, estime M. le ministre de la défense nationale.

Cette apparente sérénité ne doit nous faire méconnaître pas plus les mérites que les risques. Les mérites sont certains de ceux qui ont compris que l'improvisation était interdite en cette matière et qui ont entrepris de doter un personnel remarquable du matériel approprié. Mais, une nouvelle fois, le vieillissement dramatique de bâtiments de tonnage important, la très prochaine mise hors d'état d'un grand nombre d'entre eux, le problème des munitions et des approvisionnements, ont été évoqués devant vous, ainsi que le ralentissement des travaux de nos bases.

Il est de notre devoir de dire au Conseil de la République, de dire au pays, que notre défense nationale, que la survie de notre marine, en tout cas, sont encore en cause. Il est de notre devoir de répéter que cette survie de notre marine est une nécessité permanente de l'Union française, en même temps que la condition de notre indépendance nationale.

Pour conclure, vous permettrez, je pense, à votre rapporteur, qui a l'honneur de représenter ici Verdun, de dire, à la veille

du 21 février, qu'aucun peuple au monde n'a subi des sacrifices analogues aux nôtres, qu'aucun n'a connu si souvent et les deuils et les ruines. Nos embarras n'ont pas d'autre raison, pas plus que l'apparente incertitude de notre politique. Pour avoir beaucoup souffert, nous connaissons mieux que d'autres le prix de la liberté. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission de la défense nationale.

M. Rotinat, *président de la commission de la défense nationale.* Mesdames, messieurs, vous venez d'entendre les rapporteurs de la commission de la défense nationale vous donner l'avis de cette commission sur les différentes sections du budget militaire: section commune, guerre, air et marine. A la suite de ces rapports, dont le sérieux de la documentation et la précision des faits évoqués n'a pas manqué, j'en suis sûr, de retenir votre attention, vous avez été certainement frappés par la sévérité de leurs conclusions.

Ce qui ressort de ces rapports, c'est que le projet de budget que l'on nous soumet marque un temps d'arrêt dans nos efforts de renaissance militaire. Quelles que soient les précautions que l'on prenne pour voiler cette réalité ou pour en atténuer les conséquences, c'est là un fait indéniable.

Mon devoir est de le dire à cette assemblée et, présentant en quelque sorte une synthèse des conclusions que vous venez d'entendre, d'en tirer la conséquence logique. Je le fais avec une grande amertume, parce que nous avions caressé l'espoir de voir cette année notre budget militaire pour la première fois voté en son temps, ce qui nous eût permis d'accélérer ainsi notre réarmement, en si bonne voie et plus que jamais nécessaire à l'heure actuelle, comme vous l'avez dit, monsieur le ministre de la défense nationale.

A la vérité, mesdames, messieurs, nos craintes furent vives lorsque, dans la période fertile en incidents qui précéda l'enfantement difficile du Gouvernement actuel, il fut question de réduire les crédits militaires. Ces craintes furent apaisées quand on apprit que M. le ministre de la défense nationale n'accepterait pas de rester à son poste s'il était touché aux crédits militaires. On fut tout à fait rassuré quand on sut que vous gardiez votre portefeuille, monsieur le ministre, certains des garanties que vous n'aviez pas manqué d'exiger et d'obtenir.

Ces garanties, excusez-moi de le dire, nous apparaissent aujourd'hui quelque peu illusoires, en tout cas, nettement insuffisantes.

On a parlé, à l'Assemblée nationale, on vient de le répéter ici, de budget de reconduction, de pause. Certains de nos rapporteurs ont été plus sévères, qui ont parlé de régression. M. le rapporteur de la commission de la défense nationale pour la section air, dont personne ne contestera la haute autorité en la matière, a très nettement caractérisé cette régression dans le budget spécial de l'armée de l'air. C'est aussi, assurément, je regrette qu'il ne soit pas à son banc, l'avis de M. le secrétaire d'Etat à la guerre qui, dans un exposé très courageux, a mis l'Assemblée nationale souveraine devant ses responsabilités. Nous lui sommes reconnaissants ici d'avoir dit de dures vérités, que je me permettrai de répéter et qu'il était essentiel de connaître. Ces déclarations de M. le secrétaire d'Etat à la guerre nous ont d'autant plus profondément touchés que nous assistons depuis deux ans à la progression très marquée de notre potentiel militaire.

Les membres de votre commission de la défense nationale qui suivent les exercices militaires, qui visitent les garnisons et les installations de la marine et de l'armée de l'air, qui assistent aussi aux manœuvres des forces alliées, ont été particulièrement frappés, dans le cours de cette année 1952, des progrès réalisés.

Nous étions à vos côtés, monsieur le ministre de la défense nationale, aux récentes manœuvres d'Allemagne, et nous avons remarqué combien notre armement, notamment, grâce aux efforts du P. A. M. et grâce aussi, il faut bien le dire, à nos propres fabrications qui commencent à démarrer, s'était complété et amélioré, combien aussi l'encadrement, par suite du service des dix-huit mois et du nombre croissant des engagements se rapproche de la normale. J'ajoute que dans toutes les unités que nous avons visitées le moral est excellent.

Ce qui nous peine, ce qui nous navre, c'est que cet essor risque d'être brisé par le budget que vous nous présentez. Comment vont se traduire dans les différentes armes ce que je ne peux pas ne pas appeler des restrictions budgétaires ? Vous avez parlé tout à l'heure, monsieur le ministre de la défense nationale, de 30 ou de 32 milliards de plus qu'en 1952. Nous ne sommes pas tout à fait d'accord. Nous discuterons le chiffre tout à l'heure; mais les chiffres, mes chers collègues, vous en avez déjà trop entendu et vous en entendrez encore d'autres. Arrêtons-nous à des constatations d'évidence.

Pour l'armée de terre, freinage du courant des engagements; ralentissement des fabrications; une chaîne de 13 tonnes arrêtée. Si ce n'est pas là de la régression, monsieur le ministre de la défense nationale, qu'est-ce que cela peut bien être, d'autant plus que nous allons être obligés de licencier quelques milliers d'ouvriers, ce qui est infiniment pénible quand on sait que nous avons à ce sujet des commandes de l'étranger.

M. le ministre. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. le président de la commission de la défense nationale. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre. Monsieur le président, ce n'est pas de la régression. Je l'ai déjà dit à la commission de la défense nationale et je le répéterai tout à l'heure, si nous avions tous les moyens financiers que nous souhaiterions voir, nous pourrions faire fonctionner les trois chaînes. Nous serons obligés, comme vous le dites, d'en arrêter une, mais cela ne veut pas dire que nous ne produirons pas en 1953, avec les deux chaînes subsistantes, davantage de matériel qu'en 1952.

M. le président de la commission de la défense nationale. Je n'arrive pas très bien à comprendre comment avec deux chaînes de fabrication, on produira autant qu'avec trois.

M. le ministre. C'est parce que la deuxième chaîne ne fonctionnait pas en 1952.

M. le président de la commission de la défense nationale. J'allais vous le dire, monsieur le ministre.

Vous savez quel mal nous avons eu à faire démarrer cette fabrication des chars de 13 tonnes et, quel que soit le retard qui en résultait, combien nous nous réjouissions qu'enfin on pouvait en doter certaines unités de notre armée. Mais je ne peux pas m'empêcher de dire que l'arrêt d'une chaîne ne fait pas, à coup sûr, avancer les fabrications, si elle ne les ralentit pas.

M. le ministre. On progresse moins vite !

M. le président de la commission de la défense nationale. C'est affaire de mots, mais la réalité est différente.

En tout cas pour l'armée de terre — je regrette encore l'absence de M. le secrétaire d'Etat à la guerre — je ne sais pas si vous nous renseignerez, monsieur le ministre, mais j'ai peur qu'on ne puisse pas créer la division blindée dont il était question et dont nous avons besoin. Je crains aussi que la valorisation des deux divisions d'Afrique du Nord ne s'en ressente grandement. Tant mieux si vous pouvez nous rassurer à ce sujet.

Pour l'armée de l'air, M. Maroselli, avec l'autorité que lui confère sa qualité d'ancien ministre de ce département, vous a dit que les dotations prévues ne permettraient pas de donner aux unités existantes les moyens indispensables à l'accomplissement de leurs missions.

Dans la marine, sans doute, la situation se présente sous un jour plus favorable, puisque les dépenses d'investissement sont en augmentation. Nous nous réjouissons avec notre rapporteur du fait que 20.000 tonnes — je ne dis pas davantage — seront mises en chantier en 1953; mais c'est à peine suffisant pour compenser les condamnations des bâtiments hors d'âge.

Que deviennent les crédits d'équipement ? Les travaux d'infrastructure seront ralentis, nous a-t-on dit, à Mers-el-Kébir; ils seront stoppés à Bizerte et laissez-moi vous dire que le demi-abandon dont souffre ce poste clé peut être, sur le plan politique, aussi grave que sur le plan militaire.

Ce n'est certes pas ce budget qui nous permettra d'amorcer une politique d'Union française. Alors que toutes les grandes nations se disputent les meilleures places stratégiques du globe, nous négligeons des atouts d'une valeur incomparable: Djibouti, l'une des grandes portes de l'Afrique et qui commande une des routes du pétrole les plus importantes du monde, est pratiquement sans défense.

On me reprochera d'avoir tracé un tableau trop sombre de la situation militaire qui va résulter du budget que l'on nous présente. La commission de la défense nationale, qui en a fait un examen très sérieux, très approfondi, a le devoir de signaler ce qu'elle considère comme des insuffisances, et singulièrement à une heure où, avez-vous dit, monsieur le ministre de la défense nationale, rien dans les conjonctures internationales

ne nous permet de relâcher un instant notre effort de réarmement.

Vous allez nous apporter sans doute des apaisements; nul plus que moi-même ne souhaite que ces apaisements soient fondés. Comprenez nos inquiétudes: nous avons voté un budget de 1952 basé sur des promesses vagues et quand il s'est révélé que ces promesses n'étaient point tenues, il a fallu rectifier le budget militaire.

Ce budget de 1953, M. de Maupeou vous l'a dit, est caractérisé essentiellement par un déblocage incertain de 30 à 36 milliards, par une tranche conditionnelle de 30 milliards qui ne nous inspire pas davantage confiance. C'est d'abord, et dans l'hypothèse la plus favorable, un abattement de 11 milliards d'ores et déjà acquis, ainsi que vous l'avez signalé, monsieur le ministre de la défense nationale. Je dis dans l'hypothèse la plus favorable, car, en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, les blocages qui n'auront pas été libérés par décret pris en conseil des ministres le 31 mars 1953, seront transformés en annulations.

En ce qui concerne les crédits d'équipement, les blocages prendront fin automatiquement le 31 mars 1953, mais sous réserve cependant — et c'est cela qui nous inquiète — d'annulations prononcées au préalable par décrets en conseil des ministres. Donc — je m'excuse, si je suis un peu confus, — si des crédits de fonctionnement bloqués ne sont pas débloqués par un décret, et si un décret est venu annuler avant le 31 mars des crédits d'équipement bloqués, le budget de la défense nationale peut très bien se trouver amputé de 30 milliards. Voilà la raison de nos réserves.

Nous allons, bien sûr, voter et demander au Conseil de la République de voter ce budget, mais nous réservons notre décision quant aux dispositions de la loi de finances qui va traiter du blocage des crédits militaires. Sur ce point, nous vous demanderons des assurances formelles.

Mesdames, messieurs, gardiens dans cette Assemblée, et gardiens vigilants de l'état moral et de l'état matériel de nos forces armées, soucieux de porter leur puissance au niveau qu'exigent les impératifs de notre sécurité et de notre indépendance nationale, nous n'accepterions pas que soit donné à leur croissance, aujourd'hui en plein essor, un coup d'arrêt néfaste.

Nous vous faisons confiance comme à l'habitude, monsieur le ministre de la défense nationale, pour que soit accordée à notre défense la totalité des crédits prévus, dont l'importance est vitale pour son avenir. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. René Pleven, *ministre de la défense nationale et des forces armées.* Monsieur le président, mesdames, messieurs, comme a bien voulu le rappeler M. Schleiter, pour la première fois depuis bien des années, le budget de la défense nationale va être voté après un seul douzième provisoire. Ce résultat n'aurait pu être atteint sans la coopération étroite qui n'a cessé d'exister entre les commissions compétentes et le Gouvernement et je tiens, au début de cet exposé, à remercier la commission de la défense nationale, la sous-commission de contrôle des crédits militaires et la commission des finances de l'aide qu'elles n'ont cessé, à cet égard, de nous apporter.

Le vote, dès le début de l'année, du budget de la défense nationale n'a pas seulement, en effet, d'heureux résultats sur le plan psychologique; il en a aussi sur celui des réalités tangibles. Avec votre grande expérience, vous savez qu'il ajoute beaucoup à l'efficacité des crédits. Les services savent au début de l'année non seulement quels sont les crédits dont ils peuvent disposer, mais, surtout — ce qui est plus important encore — les programmes sur lesquels ils peuvent compter. Ils sont placés dans des conditions techniques satisfaisantes pour procéder aux réalisations de tous ordres que comporte le budget.

Sur un autre plan, le vote à bonne date du budget de la défense nationale présente également un autre intérêt: il doit me permettre ainsi qu'aux secrétaires d'Etat de consacrer durant les mois qui viennent à l'administration active et au contrôle sur place un temps qui ne sera plus absorbé, comme il l'a été sans cesse, depuis mars 1952, trop exclusivement par les problèmes de financement, par les problèmes budgétaires.

Pour ma part, il est deux questions notamment auxquelles je désire consacrer, dès après le vote du budget, une attention particulière. La première est celle de la défense en surface. Le Conseil de la République a montré, à différentes reprises, l'intérêt qu'il y portait. Depuis la publication du décret du 29 septembre 1950 qui a fixé la réglementation dans ce domaine, une expérience a été acquise dont il faut maintenant tenir compte. Un certain nombre d'idées se sont, par ailleurs, fait jour dans ce domaine; il y a là les éléments voulus pour qu'il puisse être procédé à une mise au point nécessaire.

La deuxième question, qui devra aussi particulièrement retenir l'attention du Gouvernement pendant cette période où nous serons un peu libérés des problèmes budgétaires, c'est l'étude et la préparation de la mobilisation économique et de ses prolongements, en particulier en matière de main-d'œuvre et d'affectations spéciales. Dans ce domaine, différents textes ont été publiés au cours de l'année 1952. Leur mise en application a révélé et révèle tous les jours certaines difficultés; il faut maintenant en tirer les conclusions nécessaires.

Avec les problèmes de défense en surface, ceux de mobilisation économique constituent, en effet, l'un des aspects essentiels de la défense nationale qui — je n'ai pas besoin de le rappeler au Conseil de la République — correspond non seulement au caractère proprement militaire de la mise du pays en état de défense mais aussi à la préparation et à l'organisation de la Nation pour le temps de guerre.

Avant d'aborder l'analyse du budget qui vous est soumis et répondre, chemin faisant, aux observations qui ont été présentées par les rapporteurs des commissions, je voudrais formuler encore une remarque d'ordre général. La stabilité des prix aux cours de l'année 1952 a permis de réaliser ce qui avait été prévu dans le projet de budget; elle nous a évité le recours à des collectifs et a largement contribué à une nette amélioration de l'état de nos forces.

J'ai voulu souligner ce fait car il apporte, s'il en était encore besoin, la confirmation du lien nécessaire qui existe entre une situation économique et financière saine et un développement satisfaisant de l'effort de défense nationale. C'est parce que j'ai conscience de l'importance de ce lien que j'ai pris la responsabilité, malgré la caractère très strict, très serré de nos prévisions budgétaires initiales de faire contribuer la défense nationale aux mesures de blocage et d'économies que, tout à l'heure, nous reprochait un peu d'avoir acceptées M. le président Rotinat.

Afin de dissiper tout malentendu, je rappelle d'un mot ce que sont celles des mesures qui ont été retenues, et qui ne touchent que la tranche inconditionnelle du budget.

36 milliards de crédits sont bloqués sur différents chapitres. Sur ce chiffre, 34 milliards concernent des opérations non lancées ou des mesures nouvelles dont la date de réalisation est reculée de trois mois. Je suis tout à fait d'accord avec l'interprétation que donnait il y a un instant M. de Maupeou de ces mesures: ceci amènera un allègement de 9 milliards des charges du budget et du Trésor en 1953. Par le fait que certaines dépenses ne commenceront qu'à une date reculée, ces 9 milliards ne constitueront pas une économie définitive, car ils se retrouveront fatalement en fin de programme.

Les deux derniers milliards sont des économies faites, elles, à titre définitif sur divers chapitres des budgets; je les signalerai d'ailleurs au passage lors de la discussion de chaque section.

Je crois que vous pourrez admettre que si ces blocages et ces économies comportent tous des inconvénients — inconvénients dont je ne me dissimule en aucune mesure le sérieux — ni les secrétaires d'Etat, ni moi-même, nous le les aurions acceptés s'ils avaient pu avoir comme conséquence de mettre en cause l'exécution des engagements que nous avons pris dans le cadre des accords interalliés, ou si nous avions pensé qu'ils pouvaient porter une atteinte grave aux fondements de notre effort de défense.

Pour en terminer avec les données financières du budget, je rappelle au Conseil de la République que l'ensemble des dépenses militaires de la France en 1953 s'élèvent à 1.416 milliards pour la tranche inconditionnelle et à 40 milliards pour la tranche conditionnelle qui ne sera débloquée que si des ressources nouvelles peuvent être dégagées.

L'aide alliée qui est incorporée dans ce chiffre s'élève à 173 milliards, si bien que le total de l'effort français atteint 1.243 milliards, y compris 140 milliards de dépenses qui figurent dans nos budgets civils, mais que la nomenclature de l'O. T. A. N. incorpore dans les dépenses militaires. Ce sont, en majorité, celles qui correspondent aux retraites et aux pensions d'ancienneté des forces armées.

La part de la défense nationale dans ce bloc de dépenses militaires prévues initialement pour 860 milliards en tranche inconditionnelle atteindra 849 milliards après les blocages. Ainsi, comme je l'ai dit en interrompant tout à l'heure M. de Maupeou, le budget de la défense nationale sera cette année supérieur de 19 milliards à ce qu'il était en 1952 et il sera majoré, le cas échéant, de 30 milliards si la tranche conditionnelle peut être débloquée.

M. le président de la commission de la défense nationale. Il sera supérieur au budget de 1952 amputé des commandes *off shore.*

M. le ministre. Je parlerai tout à l'heure des commandes *off shore*, monsieur le président de la commission. Pour le moment, je ne parle que des ressources françaises.

Je dis très franchement au Conseil de la République que, comme lui, je déplore que la défense nationale ne dispose que de 860 milliards, mais j'ai été un peu surpris de constater qu'aucun des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune n'a rappelé la raison pour laquelle, sur un ensemble de dépenses militaires qui est supérieur à 1.400 milliards, les sommes destinées à la défense nationale proprement dite — c'est-à-dire à l'entretien, la constitution et au renforcement des armées de terre, de mer et de l'air, affectées à la défense de la métropole et de l'Afrique du Nord — ne s'élevaient qu'à 860 milliards.

M. Pierre Boudet, *rapporteur.* Je l'ai dit, monsieur le ministre.

M. le ministre. Je m'excuse, monsieur Boudet, si j'ai commis une injustice en ce qui vous concerne, mais je dois rappeler qu'il ne faut pas laisser à l'étranger l'impression que la France hésite à consacrer à sa défense une part suffisante de son revenu national.

En effet, mesdames, messieurs, quel est donc le pays du continent européen, parmi ceux qui ont été envahis, qui consacre une aussi large fraction de son revenu national à des dépenses militaires ?

Si nous n'avons que 860 milliards à dépenser pour les quatre sections de budget de défense — et je vous assure que personne ne le déplore plus que moi — notre devoir est de rappeler, sans cesse, que la raison en est dans le prélèvement prioritaire que nous sommes appelés à faire pour soutenir l'effort que vous connaissez en Indochine.

Je vous demande donc, messieurs les sénateurs, de ne rien dire qui puisse laisser un instant oublier ces faits à une opinion étrangère, trop souvent dépourvue de bienveillance à notre égard ! Ne laissez pas croire que le Conseil de la République pense que, pour les dépenses militaires, la France ne fait pas l'effort suffisant, car cela serait injuste et cela ne serait pas vrai.

Comme je l'ai fait devant les institutions internationales, et comme je le referai dans deux mois, je suis obligé de rappeler que la France, dans l'association atlantique, est le seul pays qui, en 1952, ait accepté d'affecter aux dépenses militaires un chiffre supérieur à celui qui avait été recommandé par le comité des Sages, comité tripartite qui comprenait un expert américain — et lequel ? M. Harriman ! — un expert anglais et un expert français.

La France est le seul pays qui, en 1953, alors qu'elle n'avait souscrit aucun engagement à cet égard, ait accepté, sur la recommandation du comité des Sages, la reconduction du chiffre de 1952, c'est-à-dire la reconduction des 55 milliards supplémentaires. Elle est aussi le seul pays qui ait accepté, alors qu'aucun engagement juridique n'avait été pris, alors que la revision annuelle prévue par les accords de Lisbonne n'avait pas été faite, d'ajouter à ces 55 milliards 20 p. 100 correspondant à l'accroissement du revenu national, pour permettre dans l'esprit de ces accords la réalisation d'un budget de défense nationale.

Alors, mesdames et messieurs, peut-on laisser l'impression à cette assemblée, et par-delà cette assemblée au pays, que le Gouvernement, que je représente à cette tribune, a lésiné en calculant la part du revenu national qu'il pourrait prélever pour assurer la défense du pays ?

Enfin, mesdames, messieurs, permettez-moi de dire que nous avons tous un peu trop tendance à oublier, lorsque nous cherchons à mesurer ce que nous pouvons faire avec notre budget, l'appui considérable que nous recevons de nos alliés.

Il m'arrive quelquefois de leur dire, à nos alliés, bien des choses qui ne sont pas toujours agréables à entendre. Mais quelles que soient les critiques — et je dirai tout à l'heure ce que je pense de celles qu'apportait à cette tribune M. Armengaud — ne mettons jamais en doute la sincérité d'une volonté d'aide, dont la France a très largement bénéficié dans le passé et continuera à bénéficier — je vais le démontrer dans un instant — en 1953 comme en 1952. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Il est fort difficile de soumettre, vous le savez, au contrôle parlementaire, tout au moins au contrôle d'assemblées aussi nombreuses que celle-ci, le développement de l'aide alliée.

Mais enfin, songez qu'en 1952, à ce que la France a consacré à sa défense s'ajoute d'une part la livraison de 600.000 tonnes poids de matériel américain représentant environ 300 milliards de francs — et tous ceux d'entre vous qui, comme le rappelait M. Rotinat, ont l'habitude d'assister et de suivre le développement de nos forces armées ont pu vérifier la qualité de ce matériel — et d'autre part les versements effectués par nos alliés américains au titre des commandes *off shore* dont je parlerai également tout à l'heure.

Le budget de l'exercice 1952 avait été voté à une date trop récente pour que la ventilation des crédits entre les quatre sections puisse être sensiblement différente en 1953 de ce qu'elle était l'an dernier et les variations légères qui ont été signalées par M. Maroselli s'expliquent simplement par le développement d'échéanciers d'ailleurs bien connus des commissions spécialisées. Aussi, la question fondamentale qui a dû être résolue lors de l'élaboration de ce budget n'a pas été celle de la répartition entre l'air, la terre et la mer, des crédits nécessaires; la vraie question a été celle de savoir quel choix nous devions exercer entre, d'une part, les dépenses d'effectifs au sens le plus large du terme, c'est-à-dire en y comprenant les dépenses d'instruction et d'entretien et, d'autre part, les dépenses de matériels et de fabrications.

L'idée fondamentale qui a été retenue par nous lors de la préparation de ce budget a été de consacrer davantage de ressources aux fabrications, conformément d'ailleurs au désir que n'avait cessé d'exprimer le Parlement à toute occasion au cours de l'année passée.

Il a paru, en effet — je l'ai expliqué à diverses reprises devant les commissions — qu'il est essentiel de maintenir en France une industrie d'armements et ceci pour toutes les raisons qui ont été rappelées par M. de Maupeou, puis par M. Schleiter, et d'ailleurs par tous les autres rapporteurs.

L'indépendance de notre pays ne serait pas compatible avec le fait que ces armements pourraient, un jour, dépendre trop largement des importations étrangères. Je crois que nous sommes tous d'accord là-dessus.

D'autre part, en cas d'hostilités, il est trop certain que la poursuite des opérations exigerait que l'entretien de nombreux matériels — je ne pense pas seulement aux matériels des forces françaises — puisse être assuré en Europe et plus particulièrement sur notre territoire. Il est donc vital de maintenir, d'entretenir en France des installations et un personnel qualifié.

Enfin, mesdames, messieurs, ayons le courage d'ouvrir les yeux ! Nous ne recevrons pas, croyez-le bien, indéfiniment, une aide de nos alliés, même en matériel. Il nous faut avoir et maintenir une industrie d'armements qui nous permettra de renouveler l'essentiel de l'équipement de nos forces, lorsque cela sera nécessaire.

Ces idées, qui ont toujours été soutenues par la France au sein des organismes internationaux, avaient rencontré, vous vous en souvenez, au début, quelques réticences. Elles sont actuellement admises. C'est aussi en fonction de ces idées que sont menées, à l'heure présente, les études poursuivies dans le cadre de l'organisation Atlantique et sur lesquelles je m'expliquerai dans un instant.

Mais, enfin, alors que tant de rapporteurs ont parlé de régression, je voudrais tout de même rappeler qu'en 1952 les crédits de fabrications s'élevaient à 182 milliards, qu'en 1953 ils seront de 238 milliards, soit 56 milliards d'augmentation. La vérité — là je suis entièrement d'accord avec le président de la commission et avec les rapporteurs — c'est que nous avions espéré progresser à un rythme beaucoup plus rapide et que — c'est là notre déception et c'est ce qui justifie la vôtre — au moment où, nous étant équipés physiquement pour des fabrications à une cadence rapide, nous sommes de nous mêmes obligés de freiner.

Mais pour avoir une vue plus complète des possibilités de travail de l'industrie française d'armement en 1953, il faut ajouter à ce chiffre 55 milliards de payements attendus des commandes *off shore* d'ores et déjà conclues ou dont les contrats sont en cours de signature.

A cet égard, je tiens à répondre d'une façon particulièrement précise à la question qui m'a été posée par M. Boudet et à certains commentaires qui ont été présentés par M. Maroselli. Nous avons, en vérité, messieurs, tenu le plus grand compte de la recommandation que vous nous avez faite, ainsi que vos commissions, lors de la discussion du budget en juin 1952. Vous nous avez demandé alors d'exclure, dans la préparation du budget de 1953 tout ce qui pouvait comporter un caractère d'incertitude en ce qui concerne les commandes *off shore*. Je n'ai permis l'utilisation de ces commandes que dans la mesure où je savais, d'une façon certaine, qu'elles nous étaient garanties. Afin que le Conseil de la République dispose de chiffres tout à fait exacts, je rappelle qu'à l'heure présente, les commandes *off shore* actuellement signées — elles l'ont été en 1952 — représentent un total de 52 milliards 500 millions, sur lequel nous estimons que les payements en 1953 seront de 20 milliards environ.

En ce qui concerne l'exercice 1953 — et cela intéresse tout particulièrement le secrétaire d'Etat à l'air et M. Maroselli, qui

craignait qu'il s'agisse de recettes douteuses — les achats *off shore* garantis s'élèvent à 185.500.000 dollars, soit l'équivalent de 65 milliards de francs. Ces achats *off shore* seront exclusivement consacrés à des commandes de munitions pour environ 99 millions de dollars et à des commandes d'avions *Mystère* pour 86.500.000 dollars. A l'heure actuelle, les contrats pour la passation desdites commandes sont en cours de rédaction, mais, je peux dire que toutes les questions de principe ont été résolues au cours de négociations, d'ailleurs fort délicates, mais qui ont permis de constater que, pour la première fois peut-être, il n'y avait aucun désaccord entre nos alliés et nous sur la qualité d'un matériel de conception absolument française, qui était précisément le *Mystère* dont on a parlé tout à l'heure.

M. Maroselli, *rapporteur pour avis.* Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur le président ?

M. le ministre. Je vous en prie, monsieur le sénateur.

M. le président. La parole est à M. Maroselli, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Maroselli, *rapporteur pour avis.* Je voudrais vous demander si, dans la somme de 85 millions de dollars affectée à la France, 51 millions sont bien destinés au *Mystère IV* et le reste, soit 35 millions, alloué sous la forme d'une aide économique destinée à faciliter la poursuite de la fabrication du *Mystère II* ou si, au contraire, la part prévue pour la série du *M. D.* 452 constitue simplement une avance à valoir sur une aide ultérieure destinée au *Mystère IV* ?

M. le ministre. Votre interprétation est tout à fait correcte. 51 millions de dollars seront destinés à des commandes de *Mystere IV* et 34 millions de dollars seront mis à notre disposition comme une sorte d'aide économique à la construction de *Mystère* en France. Le Gouvernement français utilisera cette dernière somme pour assurer les fabrications de transition du *Mystère II*, fabrications de transition indispensables pour que nous puissions gagner du temps et arriver très vite à la fabrication du *Mystère IV*.

M. Maroselli, *rapporteur pour avis.* Mais, ces 35 millions de dollars seront bien reportés sur le *Mystère IV* ?

M. le ministre. Je ne puis rien ajouter à ce que je vous ai dit. Je vous donne toutefois l'assurance que mon interprétation répond à des conversations très précises.

M. Maroselli, *rapporteur pour avis.* Je n'insiste pas.

M. le ministre. Je voudrais maintenant aborder ce qui touche à la partie militaire du budget et, pour cela, revoir avec vous très rapidement le bilan des réalisations militaires de 1952, bilan dont j'ai constaté tout à l'heure avec satisfaction que, tout le monde a bien voulu reconnaître, malgré les critiques apportées ici et là — et j'ai été particulièrement sensible à ce qu'a dit tout à l'heure M. le président de la commission — qu'il était nettement positif.

Nous avions un but que nous vous avions précisé lors de la discussion du budget. Ce but était de tenir, aussi bien qu'il nous était possible, les objectifs que le Gouvernement français de l'époque avait acceptés à Lisbonne. Je vous rappelle quels étaient ces objectifs: pour les forces terrestres, 12 divisions 1/3 à la fin de 1952; pour les forces aériennes, 27 escadrons; pour les forces navales, l'entretien d'une flotte de 350.000 tonnes.

Dans l'ensemble, vous le savez — et j'ai été heureux de voir que personne ne le contestait — ces objectifs ont été atteints.

A propos du degré de préparation des unités, le Gouvernement a été l'objet, notamment devant l'autre Assemblée, de conseils ou de critiques parfois contradictoires. Certains orateurs craignaient que nous cherchions à créer sur notre propre territoire une sorte de phalange active correspondant, en somme, à un corps expéditionnaire, et exprimaient la crainte que nous négligions l'appoint des réserves instruites.

D'autres regrettaient l'insuffisance des tableaux d'effectifs de paix de nos unités et mesuraient les délais de leur mise sur pied de guerre en face du risque d'attaque brusquée.

Je me suis déjà expliqué l'année dernière sur cette question. Les secrétaires d'Etat, chacun en ce qui le concerne, vous apporteront les renseignements concrets nécessaires.

Je voudrais tout de même préciser les principes qui inspirent notre action. Nous avons besoin de forces de couverture, prêtes en tout temps, sans mobilisation préalable. Leur importance doit être calculée en fonction des moyens que l'adversaire éventuel pourrait consacrer à une attaque brusquée et des délais que nous demandons à nos unités de gagner. Nous avons besoin — et c'est encore beaucoup plus important — de divisions qui, mises sur pied dans des délais variables comptant à partir du jour de la mobilisation, constituent le deuxième échelon de couverture et le corps de bataille; ces divisions font tout de suite appel aux réservistes et peuvent être mises sur pied à partir de noyaux actifs d'importance variable et dont le dosage autorise une préparation plus ou moins rapide.

La répartition des grandes unités entre ces diverses catégories n'est pas, vous le pensez bien, le fait du hasard, mais de plans d'opérations conçus dans le cadre atlantique, et qui réclament des moyens déterminés pour des dates impératives. Ce sont ces besoins opérationnels qui conditionnent l'organisation, la nature, le volume de nos forces.

Les unités mises sur pied en 1952, je le souligne, ne répondent pas encore toutes aux normes de préparation exigées pour chacune d'elles par les plans d'opération; et ce sera l'objectif n° 1 de l'année 1953, si nous obtenons la tranche conditionnelle, de valoriser les unités existantes pour les porter au degré de préparation voulu. Il est bien entendu que les normes de préparation de nos unités seront calculées en fonction de notre situation propre, c'est-à-dire — et c'est ce que nous sommes en train de discuter avec les états-majors atlantiques — qu'elles doivent tenir compte du soutien que peut leur apporter l'infrastructure nationale existant en temps de paix, qu'il s'agisse des hôpitaux, des magasins, des dépôts, des ateliers. Nous estimons qu'il doit en résulter pour la couverture une économie de personnel de 15 à 20 p. 100 sur ce que, dans le jargon militaire, mais qui est familier aux spécialistes qui m'écoutent, on appelle les queues de tranches divisionnaires.

En ce qui concerne le bilan de 1952, je peux dire cependant, comme je l'ai dit devant l'Assemblée nationale, que toutes nos unités endivisionnées, supérieures en nombre à celles de 1951, sont, en fin d'année 1952, dans une situation sensiblement améliorée par rapport à ce qu'elle était au début de la même année, et je constate que les rapporteurs ne l'ont d'ailleurs pas contesté. Les déficits de l'encadrement ont été résorbés en grande partie. Enfin, dans une proportion très appréciable, le matériel ancien a été remplacé par du matériel moderne, que ce matériel provienne du P. A. M. ou, pour une part qui va en croissant, du matériel de fabrication française. Ce qui reste l'un des points les plus préoccupants, c'est que nous n'avons pas assez de stocks de réserve, et les commissions le savent. Elles savent aussi que c'est une de nos principales préoccupations.

En ce qui concerne l'armée de l'air, nous avons atteint, et même légèrement dépassé, le programme de Lisbonne; mais — et en cela je suis d'accord avec les rapporteurs — la qualité opérationnelle des escadrons de cette armée n'est pas encore égale à ce que nous voudrions qu'elle fût, et ceci principalement en raison des déficits sérieux qui continuent à exister en matériel roulant. D'autre part, nous n'avons pas en quantité suffisante certains types de munitions et, si des résultats très importants ont été obtenus dans la formation des pilotes, du personnel navigant, la situation n'est pas encore satisfaisante en ce qui concerne diverses spécialités tels que les mécaniciens d'armement, les mécaniciens d'équipement, les télémécaniciens. M. le secrétaire d'Etat à l'air vous le redira d'ailleurs.

Enfin, si notre réseau radar se complète, un gros effort — j'insiste là-dessus car c'est certainement l'un des points où la standardisation de l'équipement pourrait donner bien vite des résultats — un gros effort reste à faire pour accentuer la puissance de l'artillerie de l'air.

En ce qui concerne la marine, je me déclare généralement d'accord avec les observations qui ont été présentées par M. Schleiter, sur ce qui a été accompli et sur les déficiences. J'insiste encore cependant sur un déficit qui n'a pas été assez souligné, et je le fais non seulement pour le Conseil de la République, mais pour le dehors, et le dehors peut aller jusqu'à Chaillot ou au S. H. A. P. E.: l'insuffisance du matériel antiaérien.

En ce qui concerne les services et armes dont les crédits sont compris dans la section commune, je n'ai pas d'observations essentielles à présenter. La gendarmerie, la garde ont leurs effectifs au complet. Leur matériel a été nettement amélioré en 1952. La production de poudre et d'explosif à usage tant militaire que civil a doublé par rapport à l'année précédente et je signale au passage la réduction très substantielle des prix qu'il a été possible de réaliser, non seulement à cause de la baisse de certaines matières premières, mais surtout parce que les productions ont été beaucoup plus importantes que l'année dernière et qu'en 1951.

En ce qui concerne le problème de l'encadrement, qui avait amené tant de réflexions judicieuses des orateurs du Conseil de la République lors du vote du budget de 1952, il y a progrès partout, dans toutes les armes. Je ne reprends pas les chiffres qui ont été signalés par les rapporteurs. Il est évident que l'année 1952 marque, à cet égard, une très forte amélioration.

Les résultats, si appréciables qu'ils soient, ne doivent naturellement pas nous conduire à ralentir nos efforts de recrutement. Le nombre des candidats aux écoles militaires reste insuffisant, et c'est là que je dis mon accord avec les observations qui ont été présentées par M. de Maupeou. D'une manière générale, je remercie de la façon la plus chaleureuse la commission de la défense nationale de l'appui qu'elle nous apporte en joignant sa voix à toutes celles qui se sont déjà élevées pour que nous réalisions une véritable revalorisation de la condition militaire.

A cet égard, je veux dire tout de suite pourquoi il ne nous était pas possible, dans ce budget, de présenter un ensemble de mesures de revalorisation. Vous savez à quelle date le budget de 1952 est devenu loi. Il est devenu loi le 8 juillet 1952. Il a fallu, dans les quinze jours qui suivaient le vote, préparer le projet de budget de 1953, préparation qui, vous le savez, exige non seulement des discussions avec les départements financiers français, mais avec de nombreux interlocuteurs alliés.

Le problème de la revalorisation de la fonction militaire, qui soulève tant de questions par rapport à d'autres catégories professionnelles de serviteurs de l'Etat, n'est pas de ces problèmes que l'on résout en quelques semaines.

J'ai voulu qu'au moins dans ce budget, pour bien marquer à nos cadres que la politique du Gouvernement ne comportait pas de cran d'arrêt, fût tenu l'engagement qui avait été pris au début de 1952, lors du douzième provisoire. Nous avions alors garanti que l'indemnité de charges militaires, telle qu'elle existait en 1951, serait doublée sur deux ans. Nous avions fait un premier effort en 1952, nous le complétons cette année et je regrette que certaines revues, qui n'avaient pas suffisamment étudié le texte de la déclaration, aient exagéré ce qui pourra être fait avec les crédits actuels.

En tout cas, la promesse qui avait été faite sera tenue, et cela à dater du 1er avril.

Je vous demande maintenant de juger, dans le cadre où il doit être placé, l'effort qui a été réalisé en faveur de nos forces armées. Cet effort, et le point auquel il aboutit au moment où je parle, ne représentent, vous le savez bien, dans l'esprit du Gouvernement, qu'une étape. La constitution de forces modernes ne peut être réalisée d'un coup de baguette magique. Elle suppose de longs délais et, lorsque l'on cherche à écourter ceux-ci, on est exposé aux mécomptes que rappelait tout à l'heure, à la tribune, M. Alric.

Il nous faut une continuité rigoureuse et raisonnée dans l'effort, chaque année apportant ses réalisations propres, mais aussi l'amorce des développements à venir. A ce titre, et bien que le budget de 1952 ne nous ait pas permis toutes les réalisations désirables, en raison de la déception que nous avons eue sur le montant des commandes *off shore*, déception qui, je le rappelle encore, a été due au vote adverse du Congrès des Etats-Unis, repoussant les propositions faites par le Gouvernement américain, on peut affirmer que nous n'avons pas rompu la chaîne de l'effort, chaîne dont j'admets parfaitement qu'elle ne se déroule pas aussi rapidement que nous le voudrions et surtout que l'exigerait le souci de la sécurité du pays.

Ce qui est acquis, c'est que, comme il a été dit par plusieurs rapporteurs, les possibilités physiques d'entreprendre les développements à venir doivent être conservées, doivent être choses acquises et qu'il nous faut saisir toute occasion de les exploiter. Or, quelles sont, pour l'ensemble de nos forces, les perspectives ouvertes par le budget de 1953 ? Il nous faut, bien entendu, d'abord envisager, même si nous le faisons à contre-cœur, le cas où les ressources de la tranche conditionnelle nous seraient refusées, et examiner les conséquences qui en résulteraient. Le bilan est très clair, le Gouvernement n'a jamais songé à le maquiller: les effectifs seraient maintenus au niveau de ceux atteints le 31 décembre 1952. Il en résulterait que les forces terrestres affectées à la défense de l'Europe et de l'Afrique du Nord demeureraient au chiffre de 420.000 hommes. Cela signifierait que nous pourrions constituer, en utilisant les effectifs existants en Afrique du Nord, deux nouvelles divisions opérationnelles, mais que nos forces terrestres, à la fin de 1953, ne s'élèveraient qu'à 14 divisions un tiers, alors qu'à Lisbonne il avait été prévu, mais sans qu'aucun engagement ait été pris, que nous nous efforcerions de les porter à 15 divisions un tiers.

La marine ne pourrait armer certains bâtiments neufs qu'en désarmant certains bâtiments anciens, certes, mais qui étaient encore utilisables et surtout qui appartiennent à des catégories dans lesquelles nous sommes encore en déficit par rapport au plan.

L'armée de l'air pourra continuer à améliorer ses unités de soutien, mais elle devra renoncer — et là je donne acte à M. Maroselli — à créer de nouveaux groupes en 1953 et même à créer de nouvelles unités de soutien que nous estimerions nécessaires.

Par contre, l'instruction des réserves sera intensifiée: nous pourrons cette année convoquer 145.000 réservistes contre 86.000 en 1952.

Si, dans le cadre de la tranche inconditionnelle, nous n'avons prévu aucune augmentation des effectifs actifs par rapport au niveau atteint au 31 décembre dernier, c'est — je l'ai rappelé — que, faute d'un volume suffisant d'*off shore*, nous avons dû consacrer aux fabrications tous nos crédits disponibles. Aussi, il n'y a pas lieu d'être surpris si nous observons que dans toutes les armes, l'armement et l'équipement continueront à s'accroître et à se moderniser, quoiqu'à un rythme plus lent que ne l'auraient permis nos possibilités de fabrication.

Nous pourrons achever la tranche 1952 du plan d'infrastructure radar, entamer la tranche de 1953, qui avait été prévue. En ce qui concerne la marine, nous mettrons en chantier la tranche de 19.050 tonnes et nous préparerons la mise en chantier du croiseur contre-avions. L'aéronavale pourra armer deux flottilles supplémentaires d'avions antisous-marins basés à terre, ainsi que deux flottilles de chasse embarquée. En revanche nous ne pourrons accroître à un rythme convenable le nombre des batteries de défense antiaérienne.

J'ajoute — et c'est peut-être ce qui me paraît le plus grave — que, malgré l'effort que nous aurons consenti en 1953, en concentrant tous les crédits dont nous pouvions disposer sur les fabrications, en fait, l'équilibre de nos fabrications d'armement ne sera pas maintenu, car, il faut le constater, dans la limite des moyens financiers qui restent à notre disposition, après les prélèvements qui sont faits à des titres divers sur l'ensemble des milliards que la France affecte à ses dépenses militaires, une partie importante de nos capacités industrielles — et je parle de celles qui sont, par vocation, des capacités d'armement — reste inemployée, surtout dans l'aéronautique, mais aussi dans l'industrie des armements terrestres.

Nous ne pouvons songer, pour le moment, à supporter une industrie d'armement dont, en période d'accroissement des forces, les possibilités sont supérieures à nos disponibilités financières et, en période normale, peut-être supérieures à nos besoins « de croisière ». Nous sommes donc pris dans le dilemme suivant: ou réduire le nombre de nos établissements ou exporter. Depuis plusieurs mois, avec des résultats déjà tangibles, c'est cette seconde solution que, dans l'intérêt de nos ouvriers, dans l'intérêt de la balance des payements du pays, dans l'intérêt de la défense nationale, avec infiniment d'activité, nous cherchons à rendre possible.

Là aussi, je remercie tous les orateurs qui sont montés à cette tribune et qui sont venus rappeler la qualité du travail des ouvriers français, la technicité de nos ingénieurs, égale à celle des ingénieurs de tous les autres pays en matière de fabrications d'armement.

Je vois, parmi ceux qui m'écoutent, beaucoup de sénateurs qui ont assisté à certaines présentations de matériels. Je suis persuadé qu'ils partagent ma conviction que la France est actuellement en mesure de produire, non seulement pour ses propres besoins, mais également pour l'exportation, des matériels dont la qualité ne le cède en rien à celle d'aucun autre pays. Certaines commandes que nous avons reçues d'un peuple voisin, dont on ne peut nier qu'il soit grand connaisseur en qualité, sont pour nous un très précieux encouragement. (*Applaudissements.*)

Si, au contraire, nous pouvons obtenir les ressources ouvertes par la tranche conditionnelle de 1953, alors une amélioration véritablement très sensible de nos forces pourra marquer l'année qui vient de s'ouvrir, car les 30 milliards que celle-ci représente pour la défense nationale auraient, pour nos réalisations, un rendement particulièrement élevé.

L'augmentation des effectifs de l'armée de terre nous permettrait de porter nos unités aux normes de préparation désirables et nous pourrions éventuellement, si nous en décidions ainsi, créer, ou commencer à constituer le noyau de cette division supplémentaire qui a été prévue à Lisbonne et sur laquelle je demanderai l'avis du conseil supérieur des forces armées avant d'arrêter une décision définitive.

De toutes façons, dans les réalisations prévues par la tranche conditionnelle, la priorité doit rester à la valorisation des unités existantes qui doivent être portées, pour chacune d'elles, au

degré de préparation correspondant à leur emploi dans le plan de défense. Je pense que ceux d'entre vous qui ont assisté aux manœuvres d'équinoxe approuveront cette position de principe.

En ce qui concerne l'aviation, les rapporteurs ont déjà montré combien le recrutement des spécialistes supplémentaires qui serait permis par cette tranche serait utile. Je ne reviens donc pas sur la question.

Ainsi, le seul élément d'incertitude du budget reste, malgré les observations qui m'ont été présentées sur les blocages, la tranche conditionnelle, car il n'y a pas d'incertitude sur les blocages. Les blocages seront libérés automatiquement le 31 mars 1953, je vous demande de le vérifier dans le texte de la loi de finances.

M. Dulin. On nous a déjà dit cela.

M. le ministre. Monsieur Dulin, je dis très franchement que je n'ai pas accepté d'entrer dans le Gouvernement avant de m'être assuré que le mot « automatiquement » était compris de la même façon par tous les membres du Gouvernement et, en particulier, par ceux qui ont les responsabilités financières.

M. Dulin. Je vous remercie.

M. de Maupeou, *rapporteur pour avis.* Ce n'est vrai que pour les crédits d'équipement.

M. le ministre. Les seuls crédits de fonctionnement qui se trouvent bloqués, ainsi que je pourrais vous le montrer en fournissant le détail de ce qui est prévu, sont 4 milliards pour les charges militaires, bloqués pour trois mois, ce qui entraîne leur réduction à 3 milliards pour l'armée entière. D'autre part 2 milliards représentent les économies que j'ai signalées lorsque j'ai traité de cette question. Cette somme représente l'addition de toute une série de petites économies, comportant toutes certains inconvénients, mais n'ayant aucune importance essentielle.

M. de Maupeou, *rapporteur pour avis.* Je vous remercie.

M. le ministre. Mais, et plusieurs des orateurs y ont fait allusion, en dehors du budget, je dirai au-dessus du budget, il y a, depuis que nous avons entrepris notre effort de réarmement, un autre élément d'incertitude. Et celui-ci, qu'il devient de plus en plus urgent de faire disparaître, est celui du niveau des forces que nous pourrons et que nous devrons atteindre.

Quels que soient les progrès accomplis depuis trois ans, il est évident que nous sommes loin de ce but qui est le seul à pouvoir nous garantir que notre effort, s'incorporant à celui des autres nations qui sont nos associées, nous assure la sécurité.

Il est donc fondamental d'arriver à définir ce but final, ainsi que les modalités et les étapes envisagées pour l'atteindre. Pour cela, nous devons, je crois, être guidés par deux critères. Notre système militaire doit être porté à un niveau capable d'assurer notre sécurité, dans le cadre de la défense commune et il doit également être aménagé de manière que nous puissions un jour l'entretenir par nous-mêmes, avec nos seuls moyens, lorsque cesseront les concours extérieurs qui nous sont accordés aujourd'hui.

Autrement dit, l'aide extérieure que nous sollicitons au titre de la solidarité des nations atlantiques ne peut et ne doit, en définitive, correspondre qu'à la période d'accroissement de nos forces jusqu'au niveau exigé par la sécurité commune de l'Occident. C'est une dépense en capital. Il nous appartient — et nous le démontrons chaque jour — de prouver à nos alliés que c'est une dépense de capital bien placée, mais que c'est tout de même une dépense de capital.

La définition du niveau de forces que nous devrons atteindre et entretenir doit être faite en fonction de données que j'ai exposées un peu longuement devant l'Assemblée nationale, ce qui me dispense, me semble-t-il, de le faire d'une manière en tout cas aussi développée devant le Conseil de la République.

Toutefois, je veux rappeler au Conseil que notre attitude, qui est, *a priori*, strictement défensive, laisse aussi *a priori* l'initiative à un agresseur éventuel. Celui-ci peut préparer ses forces pour le jour qui lui paraîtra favorable, et par conséquent disposer, au moment voulu, sur le point qu'il aura choisi, d'une puissance maximum. La surprise peut jouer d'autant plus en sa faveur que le mur de silence et de peur que les pays de l'Est ont édifié autour de leurs activités autorise un secret des préparatifs presque absolu et que les opinions publiques, comme dans tous les régimes de dictature, n'ont besoin ni d'être renseignées, ni d'être consultées.

Tous les pays pacifiques — et les pays atlantiques sont tous des pays pacifiques — sont donc largement pénalisés par rapport aux pays qui chercheraient une domination mondiale par la ruse ou par la force. De cela, il faut tirer des conclusions.

Les pays pacifiques ne peuvent pas, ne doivent pas rechercher, pour assurer leur sécurité, à atteindre ce que j'appelais devant l'Assemblée nationale une « pointe de puissance » qu'ils tenteraient d'utiliser soudain. Ils ne peuvent pas non plus chercher une « pointe de puissance » qu'ils ne sauraient soutenir longtemps sans se ruiner. Obligés par la menace précise d'un adversaire éventuel de rester perpétuellement en garde, nos nations ne peuvent pourtant entretenir qu'un niveau de forces compatible avec leurs possibilités financières courantes. Dans ces conditions, en face d'une attaque préparée, un pays comme le nôtre, surtout s'il est voisin de l'agresseur, comme c'est notre cas, ne peut espérer disposer des délais que donne l'espace. Il est donc presque toujours insuffisamment armé et la sécurité ne peut se trouver, par conséquent, que dans une union si étroite des peuples décidés à défendre ensemble leur civilisation et leur liberté, qu'elle garantisse que le volume global de ces forces décourage l'agression elle-même.

M. Pierre Boudet, *rapporteur.* Très bien.

M. le ministre. Pour définir notre régime de croisière, nous ne pouvons pas, non plus, seulement tenir compte des obligations des pactes que nous avons souscrits, mais de celles que nous impose l'Union française, et vous voyez là quelle est la difficulté de tout gouvernement, quel qu'il soit, pour arrêter ses objectifs de défense nationale, dans l'incertitude où nous sommes du temps pendant lequel il nous faut soutenir l'effort que nous accomplissons actuellement en Extrême-Orient.

Mais, quelle que soit la difficulté du problème dont j'expose les données devant le Conseil de la République, il est indispensable — et je le dis avec toute l'expérience qu'ont pu me donner des fonctions ministérielles qui ont consacré beaucoup de temps à la défense nationale — dans l'intérêt non seulement de la France, mais de toutes les autres nations, que ce régime de croisière qui commande les programmes d'effectifs, qui commande les programmes d'encadrement, qui commande les programmes de fabrication, soit enfin défini pour l'ensemble des nations atlantiques.

M. Pierre Boudet, *rapporteur.* Très bien!

M. le ministre. Ce problème ne peut se limiter aux forces actives prêtes à intervenir à tout moment au titre de la couverture. Il doit s'étendre au volume des réserves à entraîner, à armer, à organiser, à transporter dans des délais définis pour permettre justement à la couverture de tenir. Il doit aussi, dans le domaine financier, tenir compte des charges particulières des membres de la communauté, afin d'affecter équitablement les ressources communes jusqu'à ce que soit atteint le régime de croisière. Je dois dire combien j'ai été heureux de voir évoquer cette question à plusieurs reprises, dans les rapports qui ont été présentés à la tribune.

Une force militaire, et encore moins une force organisée en commun par une association d'Etats, ne peut pas être développée harmonieusement sur la base de programmes annuels. Des prévisions à longue échéance sont nécessaires, que ce soit pour préparer les cadres ou les spécialistes ou pour régler économiquement les problèmes matériels. Or, en fait l'incertitude qui règne sur l'aide financière possible limite jusqu'à présent — et, je le sais, c'est ce qui justifie tellement vos critiques — le plan d'accroissement à un horizon qui ne peut jamais excéder un exercice budgétaire.

Comment, dans ces conditions, orienter et ajuster aux besoins une politique économique, une politique rentable — pour reprendre l'adjectif que j'entendais tout à l'heure prononcer par un sénateur — une politique rentable d'effectifs, de cadres ou de fabrication ? C'est impossible, et il en résulte non seulement pour nous, mais pour toutes les autres nations atlantiques, une perte de temps et un gaspillage des moyens qui freinent dans des proportions que, personnellement, je juge de plus en plus inacceptables, notre marche vers la réalisation d'une sécurité effective.

Il est donc essentiel que l'organisation atlantique définisse à cet égard une politique ferme et nette qui puisse faire disparaître ces incertitudes — bien plus graves, croyez-moi, que celles qui résultent du blocage ou même de la tranche conditionnelle — et permette de définir, pour chaque pays, en fonction des besoins d'ensemble, le régime de croisière d'où pourront alors être déduit, non seulement le volume des forces d'active, mais l'importance des réserves et les étapes successives de l'accroissement des forces, ainsi que les capacités industrielles à réserver dans chaque pays aux fabrications d'armement.

Je ne méconnais pas les difficultés de la tâche. Pour ma part, j'ai fait procéder, en ce qui concerne la France, aux études nécessaires, pour que nous puissions apporter la contribution la plus éclairée aux discussions futures, mais, croyez-moi, c'est là dessus que le Gouvernement, et que tous les gouvernements soucieux des vrais problèmes de la sécurité, doivent demander l'appui d'une assemblée aussi éveillée aux problèmes de défense que l'est le Conseil de la République. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Je remercie M. Boudet d'avoir fait un tableau d'ensemble de ce qui s'était accompli pendant ces trois dernières années. Chaque année, en effet, le même problème s'est posé de savoir quel était le montant des ressources dont pourrait disposer la défense nationale. Ces ressources avaient deux origines, toujours les mêmes: l'une, budgétaire, française; l'autre, l'aide alliée. Les innombrables difficultés, que je connais mieux que personne pour les avoir vécues, je peux le dire, quotidiennement, ces difficultés que nous avons rencontrées en ce qui concerne le financement de notre effort de réarmement sont venues notamment de ce que les dates auxquelles nous avons pu savoir sur quel montant de l'aide nous pouvions compter n'avaient aucune relation avec celles auxquelles il nous fallait préparer nos prévisions budgétaires. Nous n'avons jamais appris qu'après de longues négociations, non seulement le montant de l'aide sur laquelle nous pouvions compter, mais aussi sa nature exacte: aide financière, aide économique, aide sous forme de livraison de matériel.

Tout se déterminait presque au jour le jour, rendant ainsi inévitables les difficultés que soulignait notamment M. Alric, les pertes qui étaient la conséquence de ces difficultés et les pertes de temps qui font qu'au moment où nous sommes en mesure de fabriquer, ou bien nous ne pouvons fabriquer que des choses ne répondant déjà plus aux besoins, ou bien nous sommes obligés, et cela nous crève le cœur, de ralentir les cadences de nos fabrications.

Cependant, en 1952, un progrès avait été fait: à la suite d'une initiative française, le comité des sages avait été constitué. Composé d'arbitres choisis pour leur compétence et leur impartialité, il permettait de supprimer les marchandages habituels entre ministres des finances qu'assistaient des ministres de la défense nationale, qui devaient, le plus souvent, se soumettre aux exigences de la situation financière. Ce fut une grande amélioration, quand, à Lisbonne, on put ainsi, pour 1952, accepter le principe d'une recommandation commune, à savoir que l'organisation Atlantique procéderait, pour 1953, à la revision du programme qui avait été arrêté il y a un an. Malheureusement, cette année encore, du fait des élections américaines et du renouvellement de l'administration, ce travail de revision n'a pu être mené à bien, au moment où il aurait été utile, et voilà la raison pour laquelle nous avons, dans notre budget, une tranche conditionnelle. Je le déplore autant que vous, probablement même plus que vous et les secrétaires d'Etat avec moi, car nous avons refait à plusieurs reprises ce budget si critiquable dont vous avez souligné les lacunes. Je crois, je le répète, que personne n'aurait pu faire autrement: c'est dans la nature des choses, dans la nature de l'organisation actuelle, c'est dû aux circonstances de fait que je viens de rappeler. Malgré notre désir de ne vous présenter qu'un document ne comportant aucune espèce d'incertitude, nous avons cette tranche de 30 milliards, nous avons un grand point d'interrogation porté sur la valorisation de nos forces.

Voilà la raison des critiques justifiées, mais qui, je le répète, ne s'adressent peut-être pas au Gouvernement, qui ont été faites sur cette partie de notre budget.

J'en arrive, avant de conclure, à la question qui a été soulevée avec beaucoup de pertinence par M. Armengaud. Aucun des membres de la commission chargée du contrôle des crédits de la défense nationale, aucun des membres de la commission de la défense nationale ne sera surpris si je déclare que je partage dans une très large mesure — je dis dans une très large mesure, car je suis persuadé que M. Armengaud, à la fin de son exposé, a été un peu emporté par son éloquence — les préoccupations qu'il a apportées à cette tribune. Je les partage d'autant plus que, comme il a bien voulu le rappeler, nous avons eu sur ces problèmes, dans des moments très douloureux, certaines expériences communes et qui nous ont également marqués.

Le problème de la standardisation des équipements, le problème de la standardisation des matériels est à mon avis l'un des seuls moyens qui nous restent pour mettre à la disposition de la défense nationale, non pas des crédits d'un volume supérieur à ceux dont elle dispose, mais, pour reprendre et faire passer du domaine financier au domaine militaire une expression que nous employons souvent, la seule manière de revaloriser nos crédits. Car il est évident qu'avec le système actuel, des pays comme le nôtre sont sans cesse condamnés à passer commande en quantités tout à fait insuffisantes et que nos prix de série risquent, dans beaucoup trop de cas, d'être supérieurs à ce qu'ils pourraient être.

Lors de la dernière session du conseil Atlantique, au nom du Gouvernement français, j'ai obtenu que, dans les directives qui ont été fixées au secrétariat général pour préparer la prochaine session qui aura lieu au mois d'avril, soit particulièrement soulignée la nécessité d'arriver à des plans de fabrication coordonnés, plans de fabrication dans lesquels, évidemment, nous serons amenés, ou nous pourrions être amenés, à abandonner la fabrication de certains matériels, mais qui nous permettraient de fabriquer, pour l'ensemble de la coalition ou, en tout cas, pour un groupe de pays de la coalition, tel ou tel matériel particulièrement réussi ou pour lequel nous sommes particulièrement qualifiés.

Je peux donner l'assurance à M. Armengaud, comme à la sous-commission, qu'aucun effort ne sera négligé par le Gouvernement pour atteindre ce but, et j'affirme encore que certains matériels se prêtent tout spécialement à cette standardisation, ne serait-ce que — pour parler d'un matériel dont on ne parle pas souvent aux assemblées parlementaires — les dernières créations d'artillerie lourde dues aux ingénieurs de l'armement français.

Et maintenant, je dois conclure, en m'excusant d'avoir sans doute retenu trop longtemps votre attention, mais les occasions de parler de ces grands problèmes sont rares et vous comprendrez que, pour ceux qui leur consacrent, je peux dire, leurs journées et parfois leurs nuits, ils aient une certaine propension à les saisir. D'ailleurs, ce que je dis ici ne s'arrête pas aux murs de ce palais et il faut que, de temps à autre, la position de la France soit ainsi rappelée. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Pellenc, *rapporteur.* Très bien!

M. le président. Le Conseil de la République met toujours sa tribune à la disposition du Gouvernement pour de pareils exposés. Il regrette qu'ils soient trop rares. (*Très bien! et vifs applaudissements.*)

M. le ministre. Ce n'est pas, à mon avis, l'insuffisance de l'effort français qui explique, comme nous le lisons trop souvent sous la signature de publicistes mal informés — je pense surtout à des publicistes étrangers — que nous ne pouvons pas maintenir en Europe un nombre de divisions aussi considérable que l'exigerait notre sécurité. C'est la nécessité qui a été rappelée par divers orateurs de maintenir des forces importantes en Asie et en Afrique, nécessité qu'entraine pour nous la politique actuelle de certains pays, dont le dessein est sans aucun doute de nous affaiblir.

Bien que la répartition des forces ne soit pas exactement la même entre les trois continents pour les trois plus importants pays de la coalition atlantique, c'est aussi la situation des Etats-Unis, c'est aussi la situation de la Grande-Bretagne, qui doivent avoir des forces importantes « *at home* », pour reprendre l'expression anglaise, mais encore sur le continent américain aussi bien qu'en Asie et dans le Proche-Orient.

Il faut donc, à mon avis, que, de plus en plus, la stratégie atlantique, et notamment celle de la Grande-Bretagne, de la France et des Etats-Unis, s'oriente vers une stratégie globale et nous devons nous féliciter de ce que, pour la première fois, le Conseil atlantique, qui comprend tant de pays qui ne sont pas directement engagés en Asie, ait reconnu formellement le lien étroit qui existe entre la lutte en Indochine et la sécurité européenne.

Il faut maintenant traduire cette résolution dans les faits et se souvenir que si, pour des raisons politiques ou autres, il n'est pas possible de nous aider directement par l'envoi de forces en Indochine, il serait en tout cas justifié que les pays qui n'ont pas d'aussi grandes obligations que nous hors de l'Europe, obligations qui, finalement, servent la sécurité européenne, participent plus largement, par la présence de leurs contingents sur le continent, à la défense atlantique.

M. Pierre Boudet, *rapporteur.* Très bien!

M. le ministre. Enfin — et ce sera ma conclusion — j'ai été très frappé de l'unanimité des rapporteurs qui, loin de penser que nous pouvions, en quoi que ce soit, ralentir notre effort de défense, ont plutôt exercé leur vigilance en marquant au Gouvernement que, à leur avis, des ressources insuffisantes étaient affectées à notre sécurité. Dans une large mesure, cette unanimité sera pour nous un appui.

Je crois, en effet, que toute l'influence du Conseil de la République est nécessaire pour mettre le pays en garde contre deux

illusions qui me paraissent également dangereuses et hélas! souvent également répandues. La première illusion est de penser que nous pouvons compter, dans une large mesure, sur une aide alliée. L'aide alliée, je l'ai dit au début de cet exposé, a été considérable: elle l'a été particulièrement en 1952, elle le sera je crois encore en 1953. Mais, attention, nous allons, peut-être plus vite que beaucoup ne le pensent, vers une échéance où cette aide sera beaucoup plus réduite qu'elle ne l'est aujourd'hui.

L'autre illusion, ce serait de croire que certaines grandes découvertes qui permettent par leur application au domaine militaire le développement de ce qu'on appelle les armes non classiques, permettront très vite de réduire l'effort à faire sur les armes dites traditionnelles. C'est une opinion que je vois souvent sous la plume d'écrivains plus ou moins bien informés.

M. le président de la commission de la défense nationale. C'est une opinion paresseuse!

M. le ministre. Je dois dire qu'aucun des grands chefs militaires de la coalition et aucun de ceux qui, par leurs fonctions, sont le plus au courant de ce que permet l'usage de ces armes, ne pensent que les armes atomiques peuvent dispenser la coalition atlantique, pour assurer la sécurité de l'Europe, d'avoir un minimum de forces classiques. Aucun d'eux non plus ne pense que ce minimum de forces classiques est aujourd'hui atteint.

Tant qu'il n'aura pas été réalisé, le devoir de tout gouvernement français, de toute assemblée française, sera de continuer à consacrer la plus grande partie possible du revenu national à assurer la défense. Notre devoir particulier de Gouvernement sera, sous votre contrôle, mesdames, messieurs, de veiller au fait que les crédits qu'il nous coûte tant de demander à la nation soient employés le plus efficacement et, j'ajouterai, le plus intelligemment possible. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. Le Conseil voudra sans doute suspendre maintenant ses travaux. (*Assentiment.*)

A quelle heure entend-il les reprendre ?

Voix nombreuses. Vingt et une heures trente ! Vingt-deux heures!

M. Pierre Boudet, *rapporteur.* Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Pierre Boudet, *rapporteur.* Même si nous reprenons nos travaux à vingt et une heures trente, nous ne pourrons pas finir à minuit. Il n'y a donc pas urgence et il vaudrait mieux ne reprendre la séance qu'à vingt-deux heures. (*Assentiment.*)

M. le président. La commission des finances propose de reprendre la séance à vingt-deux heures.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

Je rappelle qu'en tout état de cause, le débat sera arrêté à minuit pour être repris demain.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures cinquante-cinq minutes, est reprise à vingt-deux heures dix minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen du projet de loi relatif au budget de la défense nationale.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Michel Debré.

M. Michel Debré. Mes chers collègues, on ne peut pas, me semble-t-il, laisser voter ce budget de la défense nationale sans évoquer le traité sur la communauté européenne de défense, signé au mois de juin 1952 et déposé jeudi dernier sur le bureau de l'Assemblée nationale. Je pense d'ailleurs, monsieur le ministre, que vous ne doutiez pas que ce soit sur ce sujet que porterait mon propos. En vérité, je ne le crois pas déplacé. Parler de défense nationale, insister sur la valeur de notre armée, et sur l'importance du rôle que vous, Parlement, avez à jouer, alors que demain, si l'on suit les partisans de ce traité il ne doit plus y avoir ni défense nationale, ni armée française, ni droit de regard pour le Parlement sur la politique militaire, voilà qui paraîtrait curieux.

Je ne pouvais m'empêcher cet après-midi de penser au caractère un peu irréel de notre discussion. Depuis quinze heures, cet après-midi, nous parlons comme si, demain, rien ne devait se passer, comme s'il était souhaité que rien ne doit intervenir et que les éléments de notre politique militaire dont il a été fait état, les exigences de la défense nationale, les obligations de l'alliance Atlantique dans la pensée officielle devaient être demain ce qu'ils étaient hier et ce qu'ils sont aujourd'hui. Cependant, par l'importance de ces dispositions et par le prix qu'un grand nombre de personnages en France et hors de France y attachent, il est aisé de se rendre compte que ce traité de communauté européenne de défense change du tout au tout cette politique militaire dont on nous parle depuis cet après-midi quinze heures.

Je vous ai déjà, monsieur le ministre, ouvert ma pensée le 25 juin dernier. Je ne puis pas dire que vous nous ayez, à ce moment-là, ouvert la vôtre. Je vous rends cependant un point. J'avais mis en garde cette Assemblée sur le fait qu'elle votait peut-être le dernier budget de la défense nationale, puisque, vous le savez, si le traité est accepté, le Parlement est non seulement dessaisi de son droit de fixer, par exemple, la durée du service militaire, mais il n'a plus, ni le contrôle de la politique militaire, ni le vote du budget.

M. le ministre. C'est une interprétation!

M. Michel Debré. Monsieur le ministre, pouvez-vous dire officiellement que ce Parlement, si le projet était voté, discuterait encore les crédits comme il le fait aujourd'hui? Pourrions-nous avoir cette discussion? A la vérité, je cherche dans l'exposé des motifs une explication des articles. Il n'y est rien dit, et pour cause. Les articles sont formels. Le Parlement, vous le savez, ne vote plus qu'un chiffre et ne peut plus que l'approuver ou le refuser. Voilà ce que dit le traité!

M. le ministre. Le traité ne dit pas que ce chiffre ne devra pas être justifié.

M. Michel Debré. Peu importe les justifications, monsieur le ministre. Elles n'ont de valeur que dans la mesure où il y a contrôle. Or, ce contrôle n'existe plus.

M. le ministre. Il a lieu ailleurs!

M. Michel Debré. Allons jusqu'au bout des choses, monsieur le ministre, puisque vous m'interrompez. Il est joli, le contrôle de l'Assemblée européenne élue! (*Sourires.*) Je m'étais expliqué là-dessus il y a six mois; on ne peut me démentir, car je m'en rapporte aux textes. Le commissariat établit un projet de budget, qui est envoyé à l'Assemblée élue. Si celle-ci l'accepte sans modification, c'est très bien; si elle ne l'accepte pas, il faut que le conseil des ministres, à la majorité des deux-tiers, accepte les chiffres de l'assemblée; sinon, c'est le budget du commissariat qui est approuvé. En d'autres termes, il suffit d'une petite minorité des membres du conseil des ministres pour que le budget du commissariat soit approuvé en dépit d'un vote de l'Assemblée. Autrement dit, dans ce projet de traité, les parlements nationaux deviennent « des parlements croupions », mais la nouvelle assemblée n'est pas plus brillante!

M. Edmond Michelet. Nous n'aurions plus alors à discuter le budget militaire!

M. Michel Debré. Nous n'aurions plus, en effet, à discuter de budget militaire!

M. Pierre Boudet, *rapporteur.* Il faudra s'expliquer plus longuement sur ce point.

M. Michel Debré. Depuis six mois, nous ne demandons qu'une chose, c'est de nous en expliquer. On en a parlé dans la presse anglo-saxonne, on a écrit à ce sujet dans les revues, mais il y a un endroit où il n'en a pas été question, c'est le Parlement.

M. Pierre Boudet, *rapporteur.* Cela va venir!

M. le ministre. Tout vient à son heure!

M. Michel Debré. Oh! je sais. Mais on nous dit, à ce moment-là, qu'il est trop tard.

Laissez-moi, en attendant ce jour, vous rendre un point, le seul que je vous rendrai. Car, pour le reste, c'est à vous que je demanderai de me rendre des points.

Le point que je vous donne est le suivant: vous m'aviez répondu qu'à moins que le traité fût ratifié — et c'était déjà douteux à cette époque — le budget serait prêt à temps. Il l'a été et ce n'est pas de votre fait si nous le votons avec un mois de retard. Nous avions applaudi tout à l'heure à votre exposé, je veux dire à l'image de l'effort accompli.

Je vous rends donc ce point, mais rendez m'en plusieurs. Depuis quelques semaines, on n'entend parler que de protocoles. J'observe qu'ils portent sur quelques-uns des points qui avaient été signalés le 25 juin dernier. On dit qu'ils portent sur ce fameux article 13 qui empêche notre Gouvernement d'envoyer un régiment d'Alger à Marseille, sans autorisation supérieure. On dit aussi qu'ils visent l'article 43 relatif aux votes dits « pondérés ». En même temps, monsieur le ministre, vous avez dit quelque chose de plus et de mieux. Vous avez dit: il faut, par ces protocoles, sauvegarder certains intérêts essentiels de la France. C'est donc que ce traité a de mauvais côtés. C'est avec une certaine satisfaction que j'ai enregistré cet aveu.

Toutefois, vous ne serez pas étonné si nous ne pouvons pas nous contenter de ce premier aveu; il en faut d'autres!

Pour commencer, c'est moi qui vous en ferai un. En juin, le texte du traité sur l'armée européenne a été déposé, nous avons pu le lire. Nous avons pu voir et comprendre à la lecture de bien des articles que ce traité supprimait l'armée française, qu'il supprimait le caractère national des armées. Quelques jours après, il y eut ce magnifique défilé du 14 juillet; on a chanté, vous-même vous avez chanté la renaissance de l'armée française. Depuis ce jour, j'ai noté les différents discours de personnalités militaires et politiques chantant les louanges et la valeur de l'armée française. Cependant, il y a ce projet de traité qui est un acte officiel du Gouvernement et qui décide qu'il n'y a plus d'armée nationale. Ne croyez-vous pas que c'est un point assez grave pour le moral et même pour la vie politique de ce pays que de laisser cette ambiguïté terrible? D'un côté, on ne cesse de parler de l'armée nationale, de la renaissance de l'armée française, de la valeur que doivent avoir les unités, les régiments français et, d'un autre côté, on amorce, on pousse un traité qui, de l'aveu même de ceux qui le défendent, supprime le caractère national de l'armée. A supposer que d'excellents exégètes puissent expliquer cette contradiction, il y a, croyez-le bien, une ambiguïté terrible. Ou vraiment l'armée française dont vous vantez la renaissance, l'effort, pour laquelle vous nous demandez d'importants crédits, doit demeurer, et alors qu'on ne dise pas que les armées nationales disparaissent; ou bien il est vrai que cette armée nationale s'en va, qu'il y aura demain, une armée européenne, et alors laissez-le prévoir, dites comment s'opérera la transformation, dites aux officiers, aux soldats où ils vont, ne laissez pas planer cette terrible ambiguïté. Croyez-moi, elle est très grave! Souvent je me demande pourquoi on entretient cette ambiguïté. Je crois l'avoir compris et l'explication que j'en donne ce sera l'essentiel de mon propos, ce soir.

On a mis ce traité sous le signe de la défense, de la nécessité de préserver cette partie de l'Occident où nous sommes. C'est au nom de la défense, au nom de la sécurité qu'on a voulu ce traité; mais quand on le lit avec soin, quand on essaie de le juger avec impartialité, on s'aperçoit que ses auteurs et ses négociateurs ont eu en vue d'abord tout autre chose. L'objectif n° 1 n'a pas été la défense; il a été avant tout l'ambition de réaliser une certaine fusion européenne, et les exigences de cette fusion, alors même qu'elles sont néfastes à la défense, qu'elles l'empêchent d'être prompte ou efficace l'ont emporté sur le souci immédiat de la défense. C'est là l'ambiguïté fondamentale.

M. le ministre. C'est une interprétation!

M. Pierre Boudet, *rapporteur.* On peut dire tout ce que l'on veut; mais franchement, il y a tout de même des limites!

M. Georges Laffargue. Monsieur Debré, voulez-vous me permettre de vous interrompre?

M. Michel Debré. Je m'excuse, monsieur Laffargue, car j'arrive au thème de mon propos. Quand j'aurai fini ce que je crois être une démonstration, je vous autoriserai volontiers à me répondre; veuillez donc attendre quelque temps.

La défense, on nous le dit, est affaire urgente: nul n'en disconvient. Nous n'avons que trop tardé à ouvrir les yeux: nul n'en disconvient. Une fois ce traité adopté, un progrès sera réalisé: des divisions allemandes seront reconstituées — une douzaine, nous dit-on — mais, en contrepartie de ce progrès, que d'incertitudes, que de troubles occasionnés par ce traité!

Nous verrons d'abord un très grand désarroi. Ce traité ne prépare pas la bataille; ce n'est pas un traité qui croit au combat. Il prépare avant tout la fusion des administrations, la création d'administrations nouvelles, la multiplication des états-majors. Quand on réfléchit à ce traité, à ces textes et à ces protocoles un peu froidement, on se prend la tête et l'on se demande quelle image les négociateurs se font du monde actuel, parce que tous ces efforts de défense occidentale aboutissent à un monstre de bureaux et d'organismes. Les neuf dixièmes de l'activité de ces services consisteront en discussions entre eux! La mise en place de cet immense dispositif condamne les pays signataires — et en tout cas la France — à des mois, à des années de discussions, de désordre, je répète le mot: de désarroi. Sans doute travaille-t-on déjà à cette mise au point. Déjà le palais de Chaillot, qui demeure illuminé souvent le soir, abrite-t-il des fonctionnaires qui pensent à ces problèmes et préparent des lendemains! Mais le jour où le traité sera réalisé, le jour où l'on commencera cette intégration, de longs mois passeront encore en pourparlers. A côté d'administrations nouvelles difficiles à construire demeureront des administrations anciennes qu'on ne supprimera pas! Quelle complexité n'est-elle pas en vue! Je crois — ce n'est guère démenti par les techniciens militaires — que le premier résultat de ce traité est un immense et long désarroi dans les administrations militaires, à commencer par la nôtre.

A ce désarroi, comme il se doit, sera jointe l'impuissance. Celle-ci est issue des principes mêmes du traité, fondés sur le transfert et le partage des souverainetés. La défense militaire, la politique industrielle, la politique de l'armée, sont transférées pour leur plus grande part à un commissariat supranational. Le transfert n'est pas total. Des attributions demeurent aux gouvernements, puisqu'en cas de guerre ils demeurent responsables. Il faut bien que les gouvernements aient leurs services. Il y a donc, d'une manière permanente, deux autorités: l'une responsable quand il n'y a pas de guerre, l'autre responsable dès le jour de la guerre. Même en temps normal, je veux dire sans guerre, le commissariat et le conseil, deux autorités face à face, ont un jeu d'attributions si compliquées, avec des règles de majorité si difficiles — ne serait-ce que pour nommer les officiers généraux, ne serait-ce que pour prendre les décisions graves — que l'impuissance de la nouvelle autorité me paraît à l'avance évidente pour l'esprit le moins prévenu.

Si l'on avait voulu créer le sentiment que la défense de l'Europe est désormais de la compétence de tout le monde, sans être l'attribution de personne, et que la meilleure défense est celle dont l'appareil est le plus complexe et le plus divisé sur lui-même, on n'aurait pu concevoir une organisation plus artificielle et plus fatalement vouée à l'impuissance.

Impuissance et désarroi: ces deux défauts, que le temps peut-être, au moins pour le premier, tempérera mais au bout de quelques années — ce qui est déjà fort grave pour une œuvre urgente — ces deux défauts sont accrus par une crise morale.

Cette crise n'est peut-être pas générale. Elle n'existe sans doute pas pour les anciens et futurs militaires allemands parce que ce traité leur rouvre la carrière des armes, va absoudre les crimes passés et qu'à juste titre ils peuvent considérer l'article 6 du traité, qui affirme le principe de la non-discrimination entre les pays contractants comme une grande victoire.

Mais ailleurs, je veux dire en Belgique, en Hollande et en France? La France, traitée dès le départ à égalité avec l'Allemagne, alors qu'elle a une armée et que l'Allemagne n'en a pas, la France, dont l'immense effort outre-mer n'entre en aucun cas en ligne de compte pour apprécier son autorité dans les conseils de ce commissariat, alors que, par ailleurs, les frais d'occupation payés par l'Allemagne entrent en ligne de compte dans l'évaluation de son effort militaire, cette France ne peut pas ne pas souffrir dans son armée, et probablement au delà de son armée, d'une très sérieuse crise morale. Comment pourrait-il en être autrement alors que, peu à peu, on se rend compte que ce projet brise l'armée française en deux?

La coupure de notre armée? On feint de croire parfois que la seule manifestation en est ce fameux article 13, qui interdit les mouvements des unités entre la métropole et l'outre-mer. Ce n'est pas vrai; la coupure est bien plus profonde. L'idée du traité, c'est que, désormais, il y a deux armées: les contingents européens et l'armée française d'outre-mer, avec une dualité de recrutement, une dualité dans la formation des cadres, une dualité d'administration, d'avancement et de commandement. A peine a-t-on évoqué cette dualité qu'on répond: interdépendance. Mais comment peut-on croire à l'interdépendance alors que la formation des cadres sera différente, alors que l'administration sera différente et, plus, alors que la souveraineté qui s'exercera sur ces deux parts d'armée n'est pas la même? Ce n'est pas seulement une division administrative, une division technique; c'est une division qui va jusqu'à l'essence de l'armée et touche à l'unité de la nation.

On a beau se cacher la réalité, on a beau multiplier les conférences, cette crise morale, vous le savez, monsieur le ministre, commence déjà dans l'armée et au delà de l'armée. Croyez-moi, on ne la résoudra pas en affirmant que le patriotisme européen s'ajoutera au patriotisme national. On n'additionne pas les patriotismes! Le patriotisme national ne s'est pas ajouté aux

patriotismes de la province; il s'y est substitué. Or, le patriotisme européen n'est pas prêt à se substituer au patriotisme national.

M. Edmond Michelet. Très bien!

M. Michel Debré. Cette crise morale, ne voyez-vous pas qu'elle sera aggravée par la crise politique qui résultera de ce traité quand on verra qu'un certain nombre de ses dispositions — et non des moindres — limitent la responsabilité qui est celle des dirigeants politiques de la France à l'égard de l'Union française? Est-il compatible avec ce que nous appelons notre responsabilité dans l'Union française que les autres pays européens aient un droit de regard sur l'importance des forces que nous y laissons? Est-il normal qu'ils aient un droit de regard sur les possibilités d'envois d'armes et de contingents hors de France, alors que, d'autre part, l'Allemagne, notre cocontractante, nous le savons, aura toujours la liberté de quitter ce traité, puisqu'elle n'accepte de se lier que dans la mesure où demeure son actuel statut?

Je sais, monsieur le ministre, que je ne suis pas dans ce qu'il est convenu d'appeler le problème du jour; mais dites-vous bien que n'importe quel citoyen écoutant cet après-midi la discussion et observant que, sur les problèmes qui ont été aujourd'hui envisagés, à aucun moment l'idée de ce traité — qui est pourtant, d'après l'exposé des motifs rédigé cette semaine, la politique du Gouvernement — n'a été évoquée, se pose une question: quel jeu joue-t-on? Est-il vraiment dans les intentions du Gouvernement de faire ratifier ce projet?

Est-il légitime, est-il convenable de voter des centaines de milliards pour la défense nationale sans dire un mot de la politique militaire telle qu'elle résulte de l'acte capital dont la signature, depuis quelques mois, a ouvert le plus grave débat national depuis la fin de la guerre? N'en pas parler nous serait reproché à juste titre.

Pourquoi avoir risqué ce désarroi? Pourquoi avoir construit ce système dont l'impuissance est évidente? Pourquoi avoir accepté de plonger notre armée, nos corps d'officiers dans cette crise dont on voit déjà les prodromes, et dont on ne peut deviner les suites?

La première raison qu'on nous donne, c'est que cette œuvre était nécessaire pour maintenir les Etats-Unis en Europe, pour éviter ce qu'on appelle la « stratégie périphérique ». Cette réponse n'est pas acceptable. Le pacte Atlantique est formel; nous avons signé une alliance. Qu'est-ce que cette alliance qui serait sanctionnée au premier jour du danger par un abandon? Nous avons cédé, d'autre part, des bases au Maroc. Je ne peux pas imaginer que cette cession ait été inconditionnelle, que nous ayons accepté d'établir des bases américaines en Afrique du Nord, sans avoir eu des garanties de la présence de ces troupes amies, non seulement là-bas, mais ici, et pour les premiers combats. Enfin, n'est-il pas évident que ce que peut nous demander notre grand allié américain, c'est un effort militaire? Mais quel titre a-t-il pour prendre parti en faveur de telle ou telle organisation politique européenne?

C'est là qu'intervient la deuxième réponse: il fallait éviter le danger de l'armée allemande. Danger double: d'une part, une force excessive et, d'autre part, la reconstitution de cet état-major qui, encadrant l'armée, et bientôt la nation, peut orienter l'Allemagne nous savons trop comment.

Il est vrai que le projet initial qui porte votre nom, monsieur le ministre de la défense nationale, cherchait à éviter ce danger allemand. Les idées étaient peut-être théoriques à l'extrême — c'est ainsi qu'on l'a jugé — mais effectivement, selon le schéma envisagé, le danger militaire germanique était écarté.

Regardons sous le mot même que vous aviez employé ce qu'on nous présente maintenant. Que voyons-nous?

Un ministre de la guerre. On l'appelle ministre de la défense, mais il est là, alors que vous n'en vouliez pas.

Un chef d'état-major général: on l'appelle délégué et, par prudence, on n'a pas fait figurer son nom dans le traité; il a simplement fait l'objet d'un protocole. Ce délégué, avec un état-major dont on dit qu'il est intégré, mais qui doit être composé d'éléments lui permettant d'exercer sa mission, — c'est-à-dire d'éléments de sa propre nationalité — est le responsable national.

Il existe en troisième lieu une organisation territoriale, c'est-à-dire des régions avec des généraux, des états-majors.

On crée — c'est le quatrième point — non seulement des divisions, mais, vous le savez, en vertu de l'article 68 dont l'importance est capitale, des corps d'armée. En fait, il y aura très vite des corps d'armée.

Enfin, il y a une police et une gendarmerie qui ne seront limitées que dans la mesure où la France acceptera de limiter sa propre police et sa propre gendarmerie.

Quand on examine tout cela, qu'on voit un ministre, un chef d'état-major, des commandants de régions, des corps d'armée, une police et une gendarmerie, on ne peut que dire: la Wehrmacht est reconstituée. Devant vous, l'autre jour, à l'Assemblée nationale, les généraux de Montsabert et Kœnig vous ont dit qu'avec ce traité on ne pourrait plus nous enfermer dans le fameux dilemme: « C'est cela ou la Wehrmacht », car ce traité c'est la Wehrmacht.

Alors, faisons le bilan. Détruire l'armée française, toucher à son unité profonde, plonger la défense européenne dans ce désarroi et dans cette impuissance pour de longs mois, recréer l'armée allemande, dans des conditions qui ne sont point du tout celles dont on nous avait parlé, pourquoi? Pourquoi avoir accepté l'ensemble de ces risques? En vérité, on le comprend quand on observe que le premier objectif recherché était, à l'occasion de la défense, de faire triompher une certaine conception de l'organisation politique européenne. Voilà bien, monsieur Laffargue, le voile qu'il faut déchirer.

M. Georges Laffargue. Je n'aime pas le théâtre à monologue, quand on ne veut même pas permettre les interruptions. C'est le plus mauvais de tous les théâtres!

M. Michel Debré. Tout dépend de la qualité du monologue.

L'ambition est louable de vouloir créer l'Europe; c'est un grand rêve, mieux que cela, et je répète le mot, une noble ambition, mais il faut avoir l'honnêteté de reconnaître que le mot Europe cache des réalités différentes. Il y a quelques années, quand on parlait de l'Europe, des Etats-Unis d'Europe, on envisageait une association de la plupart des nations libres du continent. Quand aujourd'hui encore, on encourage la propagande pour l'Europe, c'est cette association très largement ouverte des nations du continent, en y ajoutant la Grande-Bretagne, que l'on définit comme l'objectif recherché. Est-ce cela qui nous est proposé? Est-ce même cette Europe-là que les inspirateurs du traité ont cherché à réaliser? En aucune façon. L'objectif cherché, et volontairement cherché, c'est l'Europe à six, ou plutôt à cinq, car ne faisons pas une place disproportionné à notre sympathique voisin, le Luxembourg! Au surplus, il ne s'agit pas d'une association, mais d'une fusion. Voilà bien l'objectif n° 1 du traité, et rien n'est explicable que la contexture de ce traité, et on n'arrive pas notamment à expliquer l'acceptation volontaire du désarroi, de l'anarchie qui attend la défense européenne si on ne voit pas que le premier objectif a été celui-ci.

Quant aux conséquences, elles sont claires aujourd'hui! La première, c'est la séparation du continent et de l'Angleterre, de la France et de l'Angleterre! Cette Europe dite « à six », n'est formée, nous dit-on, que pour attendre que l'Angleterre se décide à venir. Mais à partir du moment où on a accepté les principes de la fusion du transfert de la souveraineté, il est bien entendu que l'Angleterre ne viendra jamais.

Le second danger vise l'Union française. Deux solutions sont possibles. La première est celle du traité: on coupe la France du reste de l'Union française, on accepte que la France perde sa souveraineté, sa nationalité en Europe, mais on pose en principe qu'elle les conserve à l'égard des territoires extérieurs. C'est cette affirmation que l'on donne notamment dans l'exposé des motifs. Est-il besoin de souligner son caractère théorique? On ne se lie, on ne diminue pas sa souveraineté, on n'abandonne pas sa nationalité dans la métropole pour les conserver outre-mer. La coupure aura donc des conséquences terribles.

Une seconde solution est envisagée pour l'organisation politique qui, dit-on, doit suivre et corriger celle du traité: c'est l'intégration. L'intégration d'abord n'empêche pas certaines coupures, les coupures avec les Etats associés, avec les Etats protégés. D'autre part, quelle erreur ne commet-on pas! Nous l'avons bien souvent dit dans cette Assemblée et, tant vont les choses, que je serai probablement amené à le dire bien souvent: ce qui fait la valeur de l'Union française, ce qui fait sa permanence, c'est le sentiment de la citoyenneté française, de la nationalité française. Nos compatriotes d'outre-mer ne deviendront pas citoyens européens, ne deviendront pas nationaux européens et l'intégration aboutira, non pas à attacher l'Union française à l'Europe, mais à faire surgir partout les nationalismes antieuropéens.

Alors, voilà à quoi on aboutit: à cette Europe continentale où les nations du continent se coupent de l'Angleterre, où la France est séparée de l'Union française, vouée à la menace de sécession. Voilà la conséquence d'une idée théorique sur l'Europe dont on a fait par une curieuse déviation de l'esprit, l'objectif numéro un d'un traité prévu, à l'origine, simplement pour mettre l'ensemble des nations européennes en meilleur état de défense. Dès lors, à quoi aboutit-on? Sur quoi débouche-t-on? On le sent, on le pressent, en lisant ce document: on a abouti au fait que nous connaissons bien c'est que

la petite Europe continentale coupée de la Grande-Bretagne comme de l'Union française est une Europe vouée à la prédominance allemande. (*Exclamations sur divers bancs à gauche et au centre.*)

M. le ministre. Quel défaitisme incroyable!

M. Pierre Boudet, *rapporteur.* Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. Je ne peux pas vous la donner quand l'orateur est à la tribune. S'il vous permet de l'interrompre, je pourrai vous donner la parole.

M. Edmond Michelet. Ce budget est-il oui ou non le dernier que nous votons? C'est le problème. Je pose la question.

M. Georges Laffargue. Cela me paraît trop outrancier pour être parfaitement sérieux.

M. le ministre. Monsieur Michelet, j'ai toujours été respectueux de la souveraineté parlementaire. Il n'y a qu'une réponse à la question que vous posez: le budget dans sa forme traditionnelle, je pourrais presque dire archaïque, sera de nouveau discuté l'année prochaine si le Parlement refuse la ratification du traité. Ce sera d'ailleurs à ce moment-là, bien entendu, d'autres ministres qui le soutiendront.

M. Georges Laffargue. Très bien!

M. le ministre. Mais si le Parlement a approuvé le traité, je pense que vous serez aussi parlementaire que moi et que vous en accepterez les conséquences. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. Michel Debré. Revenons au problème qui aurait dû demeurer l'objectif n° 1, celui de la défense de cette partie de l'Occident qui est la nôtre.

Nous sommes bien d'accord sur les principes.

Il n'est plus de défense nationale isolée, plus d'armée isolée, plus de politique militaire isolée, ce qui ne veut pas dire que nous n'ayons pas, comme nation, une volonté indépendante à manifester au milieu de nos alliés. Nous savons d'autre part qu'à l'intérieur de la communauté Atlantique, dont vous nous parliez tout à l'heure à juste titre, monsieur le ministre, il est important d'assurer l'effort commun des nations européennes. Nous savons aussi qu'il est nécessaire d'envisager un certain réarmement allemand. Sur ces bases-là, il n'y a pas de discussion entre nous. Mais voyons les solutions sans idée politique préconçue.

Le premier problème, le problème-clef, c'est celui des contingents allemands, des unités allemandes, de l'armée allemande.

Nous savons bien ce que nous voulons. Nous voulons éviter que l'Allemagne, que les chefs politiques de l'Allemagne puissent un jour employer cette force à ces fins que nous connaissons trop. Que faut-il donc? Des précautions, des limites, voire des interdictions, au moins pour quelques années. Nous voulons donc une limitation de l'aviation, une limitation de la marine, nous voulons une limitation des industries, de certaines industries bien connues, nous voulons des garanties, que cette armée allemande ne pourra pas jouer un rôle aux mains de chefs politiques dans lesquels nous ne pourrions avoir confiance.

Vous nous répondez que ces garanties sont envisagées dans la communauté européenne de defense. Dites-vous bien que des garanties, pour être valables, doivent être précises et faciles à contrôler. Ce qui n'est pas dit noir sur blanc n'est jamais appliqué! Or, rien n'est dit clairement noir sur blanc. D'autre part, il y a ce fameux article 6, qui affirme qu'aucune discrimination ne doit être envisagée et qui, au départ, brise net à la racine toutes les limites, toutes les garanties, celles qui demeurent, par exemple, et qui sont importantes, notamment celles que l'on recouvre par ces mots: « intégration des réserves logistiques », n'ont de valeur que par la communauté atlantique. La communauté européenne n'ajoute rien et seule ne peut les faire respecter.

La réponse à cette première critique est simple. On affirme qu'il n'est pas possible d'imposer à l'Allemagne la moindre discrimination. Cette prise de position est grave. Elle est inconcevable en présence des manifestations que l'on ne cesse d'observer outre-Rhin et qui montrent bien que nous ne pouvons, sans commettre une très grave erreur, accepter sans discrimination la reconstitution de la puissance germanique.

Les discriminations nécessaires ne pourraient-elles pas être compensées par l'entrée de l'Allemagne dans l'organisation Atlantique, c'est-à-dire par l'association officielle de l'Allemagne à l'Occident?

On nous a dit l'an dernier une des raisons de ce traité, c'est que l'Allemagne n'entre pas dans le pacte Atlantique. Regardons d'un peu plus près la triste réalité! D'abord l'article 6 pose un principe, celui de la non-discrimination, qui, à l'avance, tue toutes les réserves qui ont été faites, et d'abord celle qui vise la non-participation de l'Allemagne au pacte Atlantique. D'autre part, le traité sur la communauté européenne de défense prévoit des réunions communes, c'est-à-dire qu'il en fait l'intégration, refusée en principe. Renversons les données du problème: c'est plus franc et sans doute plus efficace. Acceptons l'entrée officielle de l'Allemagne dans le pacte Atlantique en contre-partie de limites très précises quant à la police, à l'aviation, à la marine, à certaines industries.

M. Georges Laffargue. C'est la Wehrmacht sans phrase!

M. Michel Debré. Je m'excuse de vous répéter que je prenais à mon compte ce qu'a dit l'autre jour le général de Montsabert, sans être le moins du monde contredit: c'est ce traité qui reconstitue la Wehrmacht. Je crois connaître le traité aussi bien que vous.

M. Georges Laffargue. Voulez-vous me permettre?...

M. Michel Debré. Je ne veux pas résister davantage à votre insistance.

M. le président. La parole est à M. Laffargue avec l'autorisation de l'orateur.

M. Georges Laffargue. Ce que je voulais vous dire est très simple et il n'y en a pas pour longtemps.

Nous venons de discuter tout l'après-midi le budget de la défense nationale devant des gens qui sont des rapporteurs éminents pleins de bonne volonté et un ministre qui a dressé un tableau exact de la situation.

A l'évidence et c'est le cri qui jaillit de toute cette Assemblée, malgré les sacrifices considérables qu'on demande à ce pays, malgré l'effort de tous les hommes de bonne volonté, l'infrastructure militaire que nous construisons apparaît comme dérisoire en face des dangers que nous risquons de courir. Il n'y a pas dans nos possibilités de revenu national, il n'y a pas dans nos possibilités budgétaires et dans tout l'enthousiasme de ce pays les moyens de créer une défense militaire à un échelon qui garantisse notre sécurité. Nous sommes obligés de nous associer à d'autres formules.

M. Michel Debré. Je ne le conteste pas!

M. Georges Laffargue. Ces formules présentent une part d'aventure, les unes et les autres. Seulement, je tiendrai à vous rappeler une chose, c'est que lorsque la première formule s'est présentée devant cette Assemblée, vous la connaissez bien, c'était celle qui agrégeait toute l'Europe occidentale, y compris l'Angleterre, c'était l'armée allemande, dans le cadre du pacte atlantique, c'était la Wehrmacht limitée, vous n'en avez pas voulu. Le Parlement a exigé une armée allemande intégrée, un traité difficile sur lequel nous entendrons beaucoup dire dans cette Assemblée.

M. Michel Debré. S'il vient jusqu'ici!

M. Georges Laffargue. Mais quand on le présente, il semble que vous vouliez revenir à une armée allemande dans le cadre du pacte atlantique, c'est-à-dire faire la Wehrmacht avec sa capacité pleine et entière. Il faudra tout de même un jour que vous disiez clairement à la tribune, autrement que par des négations, la formule que vous admettez.

M. Michel Debré. Monsieur Laffargue, si vous ne m'aviez interrompu, vous le sauriez déjà.

M. Georges Marrane. A bas les charlatans!

M. le président. Je vous en prie, laissez continuer l'orateur.

M. le ministre. Voyez qui vous approuve, monsieur Debré.

M. Pierre Boudet, *rapporteur.* C'est regrettable, mais c'est comme cela.

M. Michel Debré. Rassurez-vous, ce n'est pas fréquent.

M. Coupigny. Monsieur le ministre, ce n'est pas un argument.

M. Georges Marrane. Je n'ai pas approuvé M. Debré; j'ai dit que M. Laffargue est un charlatan.

M. le président. La parole est à M. Michel Debré; vous répondrez après, si vous le voulez, mais laissez l'orateur poursuivre son exposé.

M. Michel Debré. Je reprendrai mon exposé au point où mon distingué ami M. Laffargue n'aurait pas dû l'interrompre.

Le reproche que l'on pourrait m'adresser si je n'allais pas au delà des garanties écrites et de l'association atlantique, c'est le suivant: vous ne voulez pas d'intégration.

En effet, l'intégration est utile militairement et politiquement, et le commissariat est l'instrument de cette intégration. Mais est-ce un bien pour la défense, est-ce un bien pour l'Europe d'ajouter à l'idée d'intégration celle de transfert de souveraineté ?

Nous touchons là le second défaut de ce traité qui, après la non-discrimination à l'égard de l'Allemagne, établit un système supranational et un transfert de souveraineté.

Que l'on crée un organe administratif et technique ayant de larges attributions en ce qui concerne les problèmes de matériels, de fabrications et d'armements, allant même jusqu'aux programmes destinés à permettre une formation commune des cadres, disposant de pouvoirs d'inspection et de contrôle, il n'y a rien à objecter! voilà une intégration valable. Mais, remettre à ce commissariat une partie de la décision politique, par exemple: la préparation et la décision de la mobilisation, lui laisser la responsabilité politique de la défense, lui donner la charge de faire la politique militaire, lui donner les instruments et les pouvoirs d'imposer une orientation de la stratégie politique, enlever aux organes nationaux la préparation d'un temps de guerre pour lesquels ils demeurent responsables, voilà ce qui n'est pas admissible, voilà ce que j'appelle l' « excès de l'intégration », et qui conduit non pas à des aventures que l'on pourrait tenter, mais à des drames qu'il est de notre devoir d'éviter.

N'est-ce point cette intégration raisonnable, parce que limitée et sans transfert de souveraineté, qu'il faut envisager puisque, en ce cas, le gouvernement britannique l'accepterait. Ce qu'il ne peut pas accepter, c'est à cause de la raison qui aurait dû nous faire refuser le transfert de souveraineté, cause de mort pour l'union française.

Si j'étais M. Laffargue, et si j'avais à m'interrompre, je me ferais alors un dernier reproche. Vous voulez, devrait-il me dire, une armée allemande plus précisément limitée que ne le fait le traité, à l'égard de laquelle la France ait de meilleures garanties; vous la voulez associée, en contre-partie de cette discrimination, au pacte Atlantique: vous voulez d'autre part une intégration, une intégration meilleure que celle que prévoit le traité car elle porte sur ce qu'il est possible d'intégrer, et non sur ce qui est impossible de transférer ou de fusionner. Soit, mais que faites-vous de l'autorité politique européenne ?

Voilà ma réponse. Elle est d'autant plus connue que je me suis associé à plusieurs de nos collègues, et certains du rassemblement des gauches, pour contresigner un contre-projet où ils proposent que cette autorité politique soit créée demain. Ce serait un conseil politique de l'Europe, qui serait la réunion des présidents du conseil, réunion mensuelle avec, le cas échéant, réunions supplémentaires des ministres suppléants. C'est cette organisation politique, c'est cet organe politique extrait des gouvernements légitimes qui pourrait prendre les décisions, le commissariat n'en étant que l'organe exécutant. Cette autorité politique n'exclut ni l'assemblée élue, ni même l'administration militaire, mais elle ne coupe pas la souveraineté en deux. Elle ne sombre pas dans le désarroi qui accompagne tout transfert de souveraineté. Il s'établit ainsi une autorité sur les seules bases légitimes et démocratiques.

Le premier avantage de cette autorité, c'est que la Grande-Bretagne pourrait y participer; en tout cas, il lui serait difficile de refuser. Le second avantage, c'est qu'elle réalise la seule organisation européenne qui ne mette pas l'Union française en difficulté, alors que toutes les autres font planer sur elle les plus terribles menaces.

Voilà donc, si j'étais M. Laffargue et si j'avais à m'interrompre, ce que je dirais et quelle réponse je lui ferais.

M. le président. Ne l'interpellez surtout pas; il demandera à vous répondre!

M. Michel Debré. Oh! monsieur le président! il ne demande pas à répondre.

Je m'arrête. Si j'ai retenu votre attention plus de temps que je ne le voulais, ce n'est pas entièrement ma faute. Si les débats ont été passionnés, croyez bien que je ne le voulais pas.

Je sais, monsieur le ministre de la défense nationale, que vous ne me répondrez pas. Il y a un an que l'on ne me répond pas.

M. Michelet. C'est ce qui est grave!

M. Michel Debré. Au début, on disait que les critiques étaient prématurées. Puis on les a dites inopportunes. On dit maintenant qu'il faut attendre le débat final. Alors on nous dira qu'il est trop tard pour refuser.

Mais outre la nécessité d'évoquer ce traité à propos de ce débat, je tenais à affirmer une position qui n'est pas seulement personnelle.

Il y a eu des discussions, le mois dernier, et on a dit: tout est terminé. Croyez-moi: rien n'est terminé. Ce n'est pas parce que quelques protocoles sur des points de détail viendront modifier tel ou tel article que nous pourrons avoir le sentiment d'avoir eu satisfaction. Nous ne pouvons abandonner certains principes et en même temps quitter la réalité.

La défense de l'Europe comme la défense de l'Atlantique — c'est le général de Gaulle qui l'a dit — n'aura de réalité profonde que par la coalition des patries. Que l'Allemagne entre dans cette coalition de l'Occident, c'est nécessaire et nul ne songe à l'écarter. Que le commissariat européen, sans une autorité politique européenne, mais une autorité légitime, soit un utile échelon administratif...

M. le ministre. Croyez-vous que l'Allemagne puisse y entrer autrement que sur un pied d'égalité ?

M. Michel Debré. Monsieur le ministre, cette question peut être débattue et il est bien osé de répondre sans tarder par la négative. Voyez plutôt. Ce traité impose à l'Allemagne au moins deux inégalités: d'abord, certaines des limites, voire des interdictions sont énoncées, il est vrai, d'une manière très vague et, en second lieu, l'Allemagne ne fait pas partie de l'organisation atlantique. Voilà deux discriminations...

M. le ministre. Qu'elle a acceptées.

M. Michel Debré. ...qui, l'une et l'autre, seront annulées demain. Voyez d'abord l'une des conditions que le Bundestag a mises à son vote, c'est que l'Allemagne entre aussitôt dans l'organisation du pacte Atlantique. D'autre part, dans la mesure où l'on accepte l'article 6, il est extrêmement difficile d'assurer qu'ensuite l'Allemagne ne se servira pas de cet article pour supprimer les autres réserves.

Au centre. Très bien!

M. Michel Debré. Notre conception sur l'organisation de la défense est renforcée quand nous voyons ce à quoi aboutit la communauté européenne de défense que l'on nous propose. Répétons-le: elle écarte définitivement la Grande-Bretagne; elle fait peser sur l'Union française une menace qu'il est fou de vouloir ignorer; la réalisation de la défense est lente, difficile, inquiétante.

Que le vote de ce budget par les membres du rassemblement français n'induise donc pas en erreur ! Ce vote ne nous engage pas pour l'avenir, bien au contraire!

Que demain le Gouvernement, fort d'une confiance que nous acceptons non seulement de lui accorder mais de lui renouveler, s'engage vers de nouvelles négociations et remette en cause, non pas toutes les dispositions du traité, mais ces principes dont je viens de parler, notamment cette supranationalité que l'on ne peut pas admettre, qu'il fasse disparaître toute menace sur l'unité de l'armée française, de l'Union française, de la nation française; qu'il écarte toute abdication du Gouvernement français, nous serons à côté de ce Gouvernement pour la nécessaire et urgente défense commune.

Qu'au contraire on nous demande une ratification sans modification autre que ces légers protocoles dont on nous parle à mots couverts, alors dites-vous bien, je le déclare sans grandiloquence, que les combats que nous avons menés jusqu'ici ne seront que des enfantillages à côté des combats que nous mènerons, certains de défendre non seulement la France, mais la liberté, contre une entreprise impossible et néfaste.

Mes derniers mots seront pour exprimer l'espoir que nous ne serons point poussés à cette extrémité et que vous réfléchirez quand il en est temps encore.

Nous sommes — nous le sentons bien tous — dans une impasse avec ce traité, impasse qui nous coupe de la Grande-Bretagne, impasse, on ne le répétera jamais assez, qui fait peser sur l'Union française une menace décisive. La prudence et la sagesse sont, aujourd'hui, de revoir les principes mêmes de la défense européenne et de faire que ce traité soit autre chose que ce qu'il est: un cauchemar. (*Applaudissements sur les bancs supérieurs à gauche, au centre et à droite ainsi que sur divers bancs au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Boudet pour un rappel au règlement.

M. Pierre Boudet, *rapporteur.* Le règlement du Conseil de la République est évidemment très subtil. Dans son article 42, il

déclare que « la parole est accordée sur-le-champ à tout sénateur qui la demande pour un rappel au règlement » et, dans son article 48, le règlement précise: « Les demandes de rappel au règlement ne peuvent se produire tant que l'orateur n'a pas achevé son discours ».

M. le président. Vous voyez que j'applique le règlement comme il convient.

M. Pierre Boudet, *rapporteur.* Je vous rends cet hommage, monsieur le président, mais comme je voudrais que nous en restions sur l'objet de nos débats actuels, je suis bien obligé de citer l'article 42. Il y est dit au paragraphe 7: « L'orateur ne doit pas s'écarter de la question... ».

M. Coupigny. Qu'est-ce qu'il vous faut si vous estimez que ce n'est pas la question!

M. le président. Monsieur Coupigny, veuillez ne pas interrompre; M. Boudet a seul la parole.

M. Pierre Boudet, *rapporteur.* La question dont nous débattons ce soir, monsieur Coupigny, c'est l'examen des crédits militaires pour l'armée française en 1953.

M. Edmond Michelet. Et de savoir si vous aurez encore quelque chose à rapporter l'année prochaine!

M. Pierre Boudet, *rapporteur.* M. Debré a déjà trouvé de multiples occasions de parler, dans cette enceinte, du traité de communauté de défense.

Mme Jacqueline Thome-Patenôtre. Cela, oui!

M. Pierre Boudet, *rapporteur.* Il en aura d'autres. Le jour viendra où il faudra s'expliquer à fond sur la ratification du traité. Mais il n'est pas question, aujourd'hui, du traité de communauté européenne de défense; il s'agit des crédits militaires pour l'exercice 1953, et je demande, en vertu du règlement, qu'on en revienne à la question.

M. le président. Nous y revenons tout droit en donnant la parole à M. Yves Jaouen, ce qui ne veut pas dire que M. Debré s'en soit écarté, sans quoi le président n'aurait pas manqué de le rappeler à l'ordre.

M. Edmond Michelet. Très bien!

M. Michel Debré. Je suis heureux de ce satisfecit !

M. Coupigny. M. Boudet a posé sa candidature pour l'année prochaine!

M. Edmond Michelet. Il n'aurait plus rien à rapporter.

M. le président. L'article 42, paragraphe 7, qu'a lu M. Boudet, indique en effet que l'orateur ne doit pas s'écarter de la question sous peine de se voir rappeler à l'ordre par le président. Le président n'a pas rappelé M. Debré à l'ordre parce qu'il n'avait pas de raison de le faire.

M. Pierre Boudet, *rapporteur.* Vous n'avez pas lu, monsieur le président, le deuxième paragraphe de cet article.

M. le ministre. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre. Le procédé de M. Debré consiste à prononcer un réquisitoire fort intéressant contre le traité de la communauté européenne de défense; mais, dans le cadre d'un débat comme celui-ci, sous peine de retarder considérablement le vote du budget...

M. Coupigny. Nous ne sommes pas pressés!

M. le ministre. ...ce qui impliquerait le vote d'un deuxième douzième provisoire, on ne peut vous répondre.

M. le président. Il appartient au ministre de prendre l'attitude qu'il croit devoir prendre.

M. le ministre. Je dois penser d'abord au vote du budget.

M. le président. La parole est à M. Yves Jaouen.

M. Yves Jaouen. Je vais d'ailleurs me rendre à l'invitation de notre collègue M. Boudet et je dirai qu'après avoir écouté, cet après-midi, les exposés approfondis de nos collègues rapporteurs, mon intervention se limitera à la section marine et à ses rapports entre la métropole et les territoires d'outre-mer.

L'on ne peut évoquer ce sujet essentiel sans avoir présent à l'esprit, au premier plan, l'importance de la marine nationale dont la puissance doit être à l'échelle de l'Union française elle-même.

En temps de paix, ne pas assurer les relations normales, qui sont autant de missions nationales, entre les ports de l'Union française, c'est déjà ouvrir nos voies de communication à des intérêts qui ne demandent qu'à se substituer aux nôtres. C'est renoncer à nos possibilités d'échanges commerciaux. C'est démissionner aux yeux des populations de l'Union française, et le Gouvernement et le Parlement d'aujourd'hui ne voudront pas, j'en suis sûr, endosser aux yeux des générations futures la responsabilité de la décadence de la marine nationale. Et si des impératifs se présentent à nous en temps de paix pour protéger et raffermir les relations nécessaires avec nos territoires d'outre-mer, combien ces impératifs se posent avec plus de force encore quand un pays comme le nôtre a pour mission, en vertu de traités valables, le maintien de l'ordre intérieur et la sécurité dans ces territoires.

D'autre part, la situation internationale n'impose-t-elle pas, à tout peuple désireux de vivre dans le régime de liberté qu'il s'est volontairement donné, une vigilance ? Or, celle-ci ne peut-être utile, efficace, que si elle est assortie de forces armées prêtes à la défense dans l'éventualité d'un conflit, car une guerre d'agression est exclue de la pensée du gouvernement quel qu'il soit, du Parlement français, du peuple français tout entier, et peut-être n'est-il pas mauvais de le proclamer ici, de nouveau, une fois de plus. (*Applaudissements.*)

M. Hamon. Très bien !

M. Yves Jaouen. Certains cercles ont tenté de faire accepter par la France qu'elle s'en remette aux forces maritimes de nos alliés pour la protection de ses défenses côtières de la Manche et de l'Atlantique. Oh! certes, nous apprécions à sa juste et haute valeur la participation maritime de nos partenaires du pacte atlantique, mais nous pensons aussi que les droits et les devoirs de l'Union française restent patents et qu'aucun obstacle ne doit s'élever devant la volonté de notre pays de remplacer nos navires perdus pendant la guerre et de reconstituer un marine digne de son passé récent, mais alors il nous appartient d'établir, d'étudier, de dresser et de proposer un plan de construction.

Un regard sur la composition des flottes soviétique, américaine, hollandaise, britannique, belge même, nous permet d'affirmer avec la plus grande vigueur que nous ne pouvons souscrire à l'affaiblissement de nos intérêts et de nos moyens avant que l'Europe soit une entité réelle. Si nous sommes prêts à prendre, sous certaines conditions, le nom d'Européens, parce que nous estimons que, seule, l'Europe unie est la voie du salut, si nous sommes prêts, dis-je, à prendre le nom d'Européen, nous aimons aussi et beaucoup notre vrai nom, la France, cette France, qui, deux fois pendant vingt-cinq ans, a contribué puissamment à sauver la liberté dans le monde, et si la formation de l'Europe ne se réalise pas au désir, au gré de certains alliés, et bien que la lourde responsabilité des hésitations qui entravent sa naissance et sa croissance ne rejaillisse pas sur le Gouvernement français ni sur le Parlement français, car il n'est pas mauvais de rappeler que c'est notre nation qui, la première, a lancé l'idée de l'Europe unie.

M. le ministre. Très bien !

M. Yves Jaouen. Nous sommes, mes chers collègues, les uns et les autres, à la recherche de la paix, cet immense bienfait, et avec des millions de nos concitoyens nous avons la certitude qu'une marine puissante constitue une assurance contre la guerre, ce terrible fléau. Des accords partiels ont déjà été conclus entre partenaires du pacte Atlantique. D'autres accords suivront. Vous faites, monsieur le ministre de la défense nationale, tout ce qui est en votre pouvoir pour défendre les intérêts et le prestige de la France, et l'on sait que cela n'est pas facile. Permettez-nous, toutefois, d'appeler votre attention et celle du Gouvernement tout entier sur l'intérêt essentiel pour la paix du monde de confier à la France, au premier rang, la surveillance des zones de mer dépendant des territoires sur lesquels flotte notre drapeau. La mission ainsi dévolue à l'Union française par le commandement suprême de l'Europe ne sera jamais mieux remplie que par nous-mêmes.

Après avoir exposé succinctement nos vues d'ensemble sur les intérêts maritimes de notre pays, je m'arrête un instant sur le bilan et les perspectives de notre marine. Le premier pas vers la rénovation de la flotte militaire, en dehors de l'aéronavale, partie intégrante et précieuse des forces maritimes, a été franchi au cours des exercices 1949 et 1950.

Le programme comportait 20.000 tonnes de bâtiments en 1951. La tranche des constructions neuves a été portée à 25.000 tonnes en 1952. Le programme spécifiquement national, sans compter celui des *off shore*, atteignait 30.000 tonnes. Ici, je crois qu'une réserve s'impose, malgré ce qui a été dit cet après-midi par l'un des orateurs, une réserve s'impose quant aux commandes *off shore*, c'est l'incertitude dans laquelle la France reste placée quant à l'affectation des bâtiments une fois construits.

En 1953, le tonnage nouveau prévu se maintient sensiblement au même chiffre qu'en 1952, mais notons que ces constructions neuves ne pourront être terminées qu'au cours des années 1953, 1954, 1955, et que leur mise en service ne permettra pas de couvrir les condamnations inexorables des vieux bâtiments qui vont se succéder. Les navires rescapés de la dernière guerre ont beaucoup et vite vieilli par rapport aux années d'activité et à l'évolution de la technique navale.

Cette dernière considération incite à la construction rapide de bâtiments légers, par des démarrages successifs, permettant d'assimiler dans les travaux en cours les progrès techniques accélérés. Mais cette doctrine n'exclut pas la nécessité de la présence dans la flotte de quelques bâtiments lourds. Des escorteurs, des dragueurs, des patrouilleurs, des sous-marins ne forment pas l'ossature d'une marine, ils en constituent le complément indispensable.

Mais la stabilité sur mer forte de bâtiments lourds confère à ceux-ci une défense et une attaque plus efficaces dans les moyens de détection, de transmission, de D. C. A., qui sont infiniment plus puissants. Une marine peut-elle se targuer d'être équilibrée sans l'appoint de croiseurs ? Non.

Au cours de la discussion du budget précédent de la marine, j'ai cru devoir appeler l'attention du ministre sur la nécessité de la présence dans notre flotte d'un croiseur neuf. N'oublions pas que les possibilités matérielles ne nous permettent pas de le construire en quelques mois. Or, dans peu d'années, le croiseur *De Grasse*, qui n'entrera en service que l'an prochain, se trouvera seul de son espèce dans la flotte militaire. Notons que le coût d'un croiseur ne dépasse pas sensiblement celui de deux escorteurs de première classe. On se demande si l'effort accompli jusqu'ici ne peut pas se surpasser.

Il faut que le Parlement se rende aux raisons impérieuses si judicieusement développées par le conseil supérieur de la marine et par les revues maritimes, dont les voix autorisées méritent d'être écoutées. Il le faut, sinon notre marine cheminera vers la décadence. Il est agréable de constater que dans ce Parlement il existe une importante majorité décidée à faire les frais d'une renaissance véritable de la marine nationale. Pour que le millésime 53 affecté au croiseur dont on parle aujourd'hui ait une signification réelle, il est indispensable de l'assortir des crédits nécessaires: une tranche de 200 millions ou 300 millions devrait être dégagée pour l'exécution des premiers travaux par l'un des moyens secondaires mis à la disposition du secrétariat d'Etat à la marine, par virement de fonds, transfert de disponibilités ou tout autre moyen. Mais nous venons d'apprendre par la voix de M. le ministre que cette possibilité était envisagée. Monsieur le ministre, nous donnez-vous votre accord ?

M. Jacques Gavini, *secrétaire d'Etat à la marine.* Je vous répondrai tout à l'heure.

M. Yves Jaouen. D'autre part, laissez-moi vous signaler que l'arsenal de Brest, qui est celui des grandes coques, va se trouver démuni de commandes, la période de reconversion expirant avec la livraison prochaine du paquebot *Pierre-Loti*. Veut-on éviter un problème financier ? Aussitôt se dresse un problème moral et social plus douloureux encore à régler.

En vous demandant de m'excuser de ne parler que de la région brestoise et du domaine de la reconstruction, je veux informer l'Assemblée que 3.000 chômeurs secourus ou non secourus sont prêts à prendre le travail si les crédits nécessaires sont trouvés. Va-t-on laisser cette plaie démoralisante se développer et atteindre les 7.000 ouvriers et employés de l'arsenal, établissement industriel de l'Etat, alors que la nécessité de réparer nos blessures de guerre est reconnue unanimement ? Un choix s'impose: ou fournir du travail et c'est un devoir de la société, ou préparer l'émigration de centaines de familles en fermant les yeux sur leurs droits de vivre dans les lieux d'origine où ils ont passé leur jeunesse. Pouvez-nous nous assurer, monsieur le ministre, que la construction du croiseur 53 sera confiée à l'arsenal de Brest, spécialisé dans ce genre de travaux ?

M. le secrétaire d'Etat à la marine. Si vous me le permettez, je vous répondrai tout de suite.

M. Yves Jaouen. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le secrétaire d'Etat à la marine. Si le croiseur 53 a été inscrit au budget de 1953 — même s'il ne doit être mis en chantier qu'au début de 1954 — c'est précisément pour avoir l'assurance que, l'arsenal de Brest ayant terminé sa reconversion, il pourra se mettre à la construction de ce croiseur.

M. Yves Jaouen. Monsieur le ministre, il me reste à vous remercier de cette précision. J'en déduis que lorsque le *Pierre-Loti* aura quitté le port, le croiseur 53 prendra sa place.

M. le secrétaire d'Etat à la marine. Oui, monsieur le sénateur.

M. Yves Jaouen. Je voudrais, avant de terminer, faire une allusion à un léger reproche qui a été formulé par l'un des rapporteurs, M. Courrière, au sujet de certains travaux effectués à la préfecture maritime de Brest. Je crois devoir attirer son attention sur un aspect de cette question: il s'agit surtout du prestige de notre marine nationale dans un port militaire qui sert d'escale aux flottes étrangères et il est, à notre avis, nécessaire, voyez-vous, que les bâtiments en pierre soient au diapason de la présentation impeccable de nos équipages.

Ceci étant dit, je terminerai en disant que, pour matérialiser le célèbre testament de Richelieu et pour donner toute son efficacité à notre politique de rénovation maritime, gardons-nous d'oublier que, pour vivre dans la paix et dans l'espérance, un pays doit être fort. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Augarde.

M. Augarde. Messieurs les ministres, mesdames, messieurs, le budget de l'an dernier avait marqué un progrès sensible dans les réalisations nécessaires à la défense de la nation. Celui de cette année, que vous nous proposez à une époque inhabituelle depuis la libération, ce dont nous vous remercions, nous apporte — et vous l'avez constaté dans les propos de nos rapporteurs — une certaine déception, déception que cet après-midi même vous avez avoué avoir, en un temps, partagée.

Si nous sommes appelés à formuler des réserves, nous n'en conservons pas moins le sentiment que vous avez mis tout en œuvre pour augmenter notre potentiel militaire dans la mesure des moyens qui vous étaient impartis.

Nous apprécions l'importance des charges qui incombent au Gouvernement pour reconstruire notre pays et pour lui assurer son plein essor économique. Le fait que vous ayez tenu les engagements de Lisbonne mérite aussi d'être souligné.

Nous ne vous cachons pas que le blocage de certains crédits n'a pas été sans nous inquiéter. Il en résulte une diminution dans les fabrications et, en particulier, l'arrêt d'une chaîne qui aura dans le secteur privé, comme chez les travailleurs de l'Etat, des conséquences toujours regrettables.

Nous ne croyons pas qu'il soit de bonne politique de compter toujours sur l'aide américaine. Il apparaît de plus en plus qu'en dehors d'engagements, les Etats-Unis, véritables fournisseurs en armements du monde libre, ne répondront à l'appel qui leur est lancé que dans la mesure où ils constateront chez les demandeurs un effort financier à la mesure de celui qu'ils accomplissent. La leçon cuisante de la Chine nationaliste qui livra en un temps ses armements presque sans combat, leurs craintes de voir les pays gangrenés par le communisme, les incitent à une réflexion qu'on ne saurait logiquement leur reprocher. Il est cependant nécessaire qu'ils sentent notre volonté de nous armer.

Malheureusement, notre budget ne marque pas un progrès. Il est de stagnation ou de croisière, peu importe. La production des chars de 13 tonnes, comme celle de l'E. B. R., a dû être ralentie. Aucune disposition n'a pu être encore prise pour la construction du char de 50 tonnes dont les caractéristiques sont remarquables. Espérons au moins qu'il pourra, dans un avenir prochain, être fabriqué sur le plan européen. Il assurerait à nos armées une supériorité incontestable. Son prix de revient, évidemment élevé, fait que nous ne pouvons vous tenir rigueur de ne pas avoir pu en prévoir dans les prochains tableaux de construction, mais nous souhaitons que, dans l'avenir, il puisse être donné en dotation à nos unités.

Par ailleurs, si nos renseignements sont exacts, la production des jeeps a également dû être réduite.

D'autre part, il est évident que les 30.000 tonnes nécessaires annuellement à la modernisation de notre flotte ne seront pas réalisées et que, dans le domaine aérien, nous n'atteindrons pas la production dont nous avions cru pouvoir bénéficier.

A votre décharge, il faut reconnaître que vous n'avez pas obtenu, au titre des commandes *off shore*, les avantages substantiels que vous étiez en droit d'escompter. Toutefois, l'aide du P. A. M. vous a procuré — vous le disiez à cette même tribune — 600.000 tonnes de matériel dont, je crois, plus de 30.000 véhicules. Grâce à ces apports, il vous est probablement possible de mettre sur pied 14 ou 15 divisions qui doivent indiquer notre volonté de participer efficacement à la défense de l'Europe.

Nous craignons que, dans cette armée internationale, un effort réel n'ait pas été fait pour la standardisation des matériels. Tant qu'un accord ne sera pas intervenu sur un nombre restreint de modèles de chars, de fusées, de canons, de mitrailleuses, d'armes individuelles, nos unités n'atteindront pas le maximum d'efficacité. Cela présente de graves difficultés au point de vue de notre industrie nationale, mais les moyens peuvent être trouvés si les susceptibilités sont placées au second rang. Nous savons, au prix d'une douloureuse expérience, que

le ravitaillement des troupes au combat exige une préparation minutieuse et une rapidité d'exécution telle qu'elle ne pourra se réaliser heureusement que dans la mesure où l'on aura réduit au maximum la diversité des munitions et la gamme des pièces de rechange.

Jusqu'à présent, les tentatives en vue de la standardisation ne paraissent pas avoir abouti, mais nous sommes quelques-uns à penser — et M. Alric le déclarait lui-même cet après-midi à la tribune — qu'avant d'adopter le même fusil il aurait été préférable de se contenter d'un accord sur le calibre des munitions et d'adopter, après entente, les armes nouvelles. Il ne peut être question de prestige ou de fierté nationale. En 1943, nous nous sommes battus avec des armes anglaises ou américaines et, quand cela était possible, nos combattants ont utilisé les mitraillettes allemandes arrachées à l'ennemi parce qu'elles paraissaient mieux leur convenir, comme les Allemands, à la fin des hostilités, se servaient de préférence du fusil-mitrailleur 24 qui leur paraissait posséder d'exceptionnelles qualités.

Cela ne veut pas dire que nos matériels soient de qualité inférieure, loin de là notre pensée. Cela veut seulement dire que nous admettons, après discussion, les concessions qui s'imposent, car rien n'est plus sacré que la vie de nos enfants.

Puisque nous évoquons notre jeunesse, qu'il nous soit permis de vous demander quelles sont vos intentions exactes en ce qui concerne la durée du service militaire. Certains pays se sont imposé le service de deux ans et d'autres ont fait appel à leurs réserves sur certains théâtres d'opérations. Aussi serions-nous intéressés par une déclaration du Gouvernement à ce sujet.

De plus, nous vous serions reconnaissants de nous faire savoir si vous avez les moyens et l'intention d'incorporer dans son entier le contingent algérien. Des questions de cadre se posent et nous ne saurions le nier, mais, avec un apport de la métropole, une solution à ce problème pourrait être assez facilement trouvée et la majorité des jeunes musulmans de nos trois départements éprouveraient une légitime fierté à participer à la défense du pays.

Pour l'instruction des recrues, ne vous serait-il pas possible d'envisager la création et le développement de centres régionaux ou divisionnaires, établis dans des camps, lorsque vous en aurez la possibilité, ou dans des casernes ? Ce travail, effectué dans les corps de troupe, présente de graves inconvénients. Les officiers passent la plus grande partie de leur temps à cette occupation qui n'offre qu'un intérêt restreint, sans développer chez eux le goût du commandement. Ils perdent un temps précieux qui n'apporte rien à leur formation militaire. Ils ne peuvent pas se consacrer, comme cela est essentiel, à des manœuvres d'ensemble et sont conduits à laisser la routine étouffer leur esprit d'initiative.

La réunion de recrues dans des casernements spéciaux aurait l'avantage de libérer de la servitude permanente de cette instruction une partie importante des cadres, surtout officiers, servitude qui leur enlève toute faculté de parfaire leur entraînement par des manœuvres appropriées, des exercices divers sur le terrain qui s'effectueraient, non pas à l'échelon des grandes unités, mais à celui du commandement qu'ils auraient à exercer en cas d'hostilités.

Le système des centres d'instruction présenterait l'avantage d'utiliser à plein les lieutenants de réserve ainsi mis en contact avec la troupe, et dont rien n'empêche, d'ailleurs, d'augmenter le nombre, non seulement pour cette raison, mais aussi pour préparer des réserves importantes de jeunes officiers auxquels on ne cesse de faire appel en campagne. Leur chiffre est actuellement d'environ 2.000 par an. On pourrait peut-être facilement doubler ce nombre sans que la qualité ait à s'en ressentir.

S'il est vrai que beaucoup de jeunes gens, aptes au commandement, n'apportent pas dans leur service militaire, pour des raisons diverses, tout l'enthousiasme souhaitable, une meilleure prospection des gradés pourrait s'effectuer dans les corps de troupe. Nous avons entendu M. le secrétaire d'Etat à la guerre affirmer son désir de constituer un corps d'officiers de réserve jeunes et entraînés. Nous ne pouvons que l'en féliciter. Ces cadres auraient leur emploi immédiat dans les réunions des troupes de réserve. Par ailleurs la garde républicaine, avec ses 800 officiers et ses 17.000 sous-officiers d'excellente qualité, pourrait fournir un appoint important.

Les convocations dominicales d'officiers de réserve nous paraissent surannées. Leur intérêt, il faut bien le reconnaître, est très mince. L'important — et cela n'a point échappé au Gouvernement et aux états-majors — est de convoquer des unités constituées, cela ne veut pas dire obligatoirement à l'échelon de la division, quoique de telles manœuvres présentent un intérêt réel, mais à l'échelon du régiment, voire du bataillon ou de l'escadron.

M. le ministre. Surtout au bataillon et à l'escadron!

M. Augarde. Je suis d'accord avec vous, monsieur le ministre. Les convocations verticales sont très coûteuses, mais nous pensons qu'elles sont les meilleures. Il est dans les intentions du commandement d'appeler, cette année, 120.000 réservistes. Disposition excellente! Cependant, il faudrait que le temps passé par ces jeunes hommes sous les drapeaux ait son plein rendement, nous voulons dire qu'ils puissent se familiariser avec les armes nouvelles, le cas échéant, et que les corps puissent disposer de l'essence nécessaire pour que tout le matériel des dotations prévues puisse figurer dans les manœuvres. Or, il semble que les dotations en essence seraient insuffisantes. Ces dotations constituent une lourde charge qui vient s'ajouter à des frais déjà élevés, puisqu'il est admis que chaque jour de période coûte environ un millier de francs par homme.

Si nous insistons sur ce point, c'est que la force de notre armée doit résider pour une part importante dans ses réserves. Le manque de crédits, de moyens d'instruction, d'infrastructure, sont autant de problèmes délicats que le Gouvernement s'attache à résoudre dans les conditions les plus satisfaisantes. Lorsque nous examinons la structure de notre corps de bataille, nous notons une très forte disproportion du support actif par rapport aux réserves, puisque le nombre de ces divisions doit être sensiblement le double des premières. A la veille de la guerre de 1914, la différence était moins sensible, et dans l'armée allemande on comptait plus de cinquante divisions d'active pour trente de réserve. En 1939, les divisions d'active, chez nous, et les divisions de réserve étaient à égalité. Cette constatation doit nous engager — cela n'a point échappé aux états-majors ni à vous-même puisque vous nous en avez entretenus cet après-midi — à prendre des dispositions pour que la mise sur pied des unités puisse s'effectuer dans les moindres délais en raison du risque d'une attaque brusquée.

Il paraît indispensable de pouvoir rassembler dans les dix jours vingt à trente divisions. Pour cela, les noyaux actifs des unités de réserve ne doivent pas être de simples opérations comptables. A côté des unités cadres, les unités se constitueront réellement avec les officiers de réserve responsables, exerçant, au cours des périodes, les commandements effectifs qui leur seront dévolus.

La remise en train, puisqu'il n'est pas question d'instruction pour les réserves, aurait avantage à être plus rapide. Les exercices seraient ainsi plus clairs et le régiment, le bataillon, la compagnie, la section deviendraient pour chaque homme une réalité vivante. Chacun saurait où il va, en cas de mobilisation. Il connaîtrait ses chefs et les chefs connaîtraient leurs hommes. On pourrait confier au commandant d'unité de réserve la responsabilité de la mobilisation de son corps. Il serait alors indispensable de lui donner une certaine latitude dans la convocation de ses collaborateurs les plus immédiats, de s'en remettre à lui, puisqu'il s'agit des éléments qu'il aura à commander, en un mot lui permettre d'assurer, dès le temps de paix, la vie propre de l'unité avant même qu'elle soit convoquée. Les affectations régionales, l'utilisation des cadres en raison de leur domicile sont autant d'atouts favorables. Les expériences tentées actuellement doivent nous être d'un enseignement précieux. Nous n'aurions qu'à nous féliciter de la généralisation de cette formule. Des avantages matériels, indemnités, facilités de circulation, seraient pour les cadres intéressés au travail de prémobilisation une équitable justification.

L'important est de souder une unité. Il est bon que chaque gradé puisse dire: « Ma section, mon groupe, ma compagnie », que chaque homme puisse mettre un nom sur le visage de l'officier ou du sous-officier qu'il connaît.

M. le ministre. Très bien!

M. Augarde. La guerre offre assez d'imprévu, assez d'amertume, assez de dépaysement, assez de changement d'habitudes, sans que s'y ajoute au premier jour, pour chacun, l'inconnu de ses chefs, de ses hommes, de ses compagnons.

M. le ministre. Très bien!

M. Augarde. C'est ce désir de voir les unités le plus soudées possible qui nous engage à préconiser dès le temps de paix la constitution des groupements tactiques.

Le régiment d'infanterie seul dans la nature est, dans un conflit éventuel, un anachronisme. Son emploi n'est conçu qu'avec un appui de chars, d'artillerie, de démineurs, d'équipes de destruction, voire de reconnaissance aérienne. Pour obtenir de cet ensemble le meilleur rendement, pour que l'unité de commandement soit complètement respectée et possède sa valeur absolue, il est indispensable que ces hommes soient groupés sous le même écusson.

L'expérience de la dernière guerre, qui n'est certes pas un enseignement absolu et sans correctif possible, nous indique les avantages de cette formule qui contrarie peut-être l'esprit de certains corps et bouscule des traditions respectables.

L'unité est constituée par les combattants qui luttent ensemble pour atteindre tel ou tel objectif déterminé et qui mettent en commun leurs moyens pour aboutir.

M. le ministre. Très bien!

M. Augarde. Ce n'est pas en changeant, comme cela est obligatoire en raison des réactions de l'ennemi, tel ou tel élément d'appui de chars ou d'artillerie que l'on obtient un rendement maximum. Il est infiniment préférable, les réserves générales bien entendu mises à part, que les voltigeurs puissent compter sur leurs artilleurs, sur leurs chars, menant le même combat, vivant constamment ensemble et se connaissant parfaitement, interprétant les informations ou les demandes des uns et des autres, selon les caractères, selon leur optimisme habituel ou les inquiétudes plus ou moins fondées.

Un sentiment de prudence se constate toujours chez les chefs d'un élément de soutien, cela est humain et cela est même juste, tant qu'il est placé sous le commandement d'un supérieur qui n'est qu'occasionnellement le sien. Un sens nouveau de la responsabilité gagne obligatoirement l'officier qui se tient pour comptable de la vie de ses hommes comme de son matériel, non seulement vis-à-vis de celui qui lui demande sa collaboration dans le présent, mais aussi vis-à-vis du commandement de son unité organique. Etre mis à la disposition de telle ou telle formation n'apparaît pas être une formule heureuse. La possibilité de référence au chef organique ne peut qu'alourdir la conduite des opérations et cette dualité de commandement qui, sans être reconnue, est au fond une réalité, ne permet pas cette soudure totale que nous recherchons. La difficulté de l'instruction en temps de paix ne paraît pas devoir être un obstacle, et l'organisation des centres que nous préconisons doit au contraire faciliter la formation des recrues.

La situation géographique de plusieurs divisions ne facilite pas, il faut le reconnaître, la mise en train de cette méthode et l'aliénation d'une importante partie du patrimoine militaire au cours des dernières années, commande souvent une dispersion contrariante. Nous ne voudrions pas que l'on puisse penser que nous faisons peu de cas des traditions militaires qui s'attachent à certains régiments. C'est au contraire avec regret que nous avons vu, pendant l'entre-deux guerres, disparaître des régiments parmi les plus anciens de l'armée française. Cela n'est pas une raison suffisante pour que nous consentions à voir sacrifier un patrimoine moral auquel nous entendons demeurer fermement attachés. L'esprit de corps doit demeurer avec tout ce qu'il peut comporter d'avantages ou d'inconvénients, mais le principal est qu'au combat, l'homme, quel que soit son grade, se sente solidaire d'une grande tradition qui lui est propre, qui n'est point obligatoirement celle de tous les autres.

Si nous avons un avis à émettre en ce qui touche la composition des grandes unités, qu'il nous soit permis de préciser que notre penchant va vers l'allègement maximum des divisions. En raison même de la conception Atlantique, il ne nous est pas possible de nous différencier très sensiblement des formations semblables américaines, mais la recherche de la souplesse et de la mobilité ne doit pas être exclue de nos préoccupations, sans pour cela porter atteinte au potentiel de combat nécessaire. La formule allemande de la division légère ne dépassant pas 13.000 hommes ne mérite-t-elle pas d'être retenue pour des formations d'intervention rapide, seules capables de « colmater » une brèche toujours possible dans une guerre de mouvement, sous une pression particulièrement puissante de l'ennemi qui aurait pris l'initiative de l'offensive.

M. le ministre de la défense nationale et des forces armées a déclaré que la France n'était pas disposée à faire une guerre préventive. Nous le remercions de cette déclaration qui précise bien aux yeux du monde quelle est notre politique militaire. Mais cela ne doit pas signifier que nous entendons nous barricader derrière telle ou telle position stratégique. Prêts à utiliser toute ligne de défense, nous n'en construisons pas moins une armée de mouvement, susceptible de trouver dans l'offensive les moyens les plus sûrs de la defense de notre territoire. Devant les progrès de la technique, l'avantage appartiendra à celui qui disposera de la supériorité du feu et prendra l'initiative des opérations.

Notre armée, à laquelle la nation garde une profonde reconnaissance pour son héroïsme passé et pour celui qu'elle déploie aujourd'hui en Indochine pour lui permettre de tenir ses engagements vis-à-vis des Etats associés et des pays libres, au prix de bien lourds sacrifices, ne pourra se maintenir à son niveau moral que dans la mesure où ses cadres recevront les encouragements nécessaires.

Après bien d'autres, nous vous demandons avec une insistance respectueuse mais ferme, monsieur le ministre, de prendre l'engagement de reconsidérer la condition militaire. Vous avez, à juste titre, attiré l'attention des Assemblées sur les difficultés de recrutement que vous rencontriez. Trop peu d'élèves de l'école polytechnique entrent dans l'armée. Ils trouvent dans les grands corps de l'Etat, dans les régies, comme celle de l'Electricité de France, sans parler, bien entendu, des entreprises privées, des situations tellement plus lucratives que personne ne saurait en vouloir à cette jeunesse de ne pas choisir le métier des armes.

Que le Gouvernement ne puisse rien faire en ce qui concerne le secteur privé, la chose est évidente. Mais, vis-à-vis des régies, qui ont un monopole, il est difficilement pensable qu'il soit possible de laisser ces organismes concurrencer l'Etat. Ce n'est point un nivellement par la base que nous sollicitons, c'est, au contraire, une revalorisation des traitements militaires que nous vous proposons.

Il fut un temps où les candidats se pressaient pour entrer à Saint-Cyr; aujourd'hui, vous en recevez un sur deux ou presque et, bien entendu, la qualité ne peut que s'en ressentir. Qu'offre notre armée à ces hommes, au début de leur existence ?

Un salaire à peine supérieur à celui de dactylographe des services centraux, des déplacements incessants, la vie d'hôtel pour eux et leur famille dès qu'ils sont mariés, le séjour de deux ans en Indochine pour commencer, un avancement, vous me permettrez, monsieur le ministre, de le dire, d'une lenteur désespérante, si bien que l'on perd assez vite des éléments d'incontestable valeur.

Nous savons bien qu'il faut prévoir; ce n'est pas seulement l'armée d'aujourd'hui qui importe, mais celle de demain et cette considération nous conduit à prendre des mesures sérieuses. Laissez-nous vous faire part de notre émotion quand nous voyons des capitaines de mars 1943, saint-cyriens ayant fait les campagnes de Tunisie, d'Italie, de France et d'Allemagne, chevaliers de la Légion d'honneur à titre exceptionnel, titulaires de citation au titre des T. O. E. et de plusieurs citations au titre de la guerre 1939-1945, attendre 1952 pour être promus au grade de commandant, c'est-à-dire près de dix ans. Il faut réellement que ces hommes aient une foi admirable et une fidélité cornélienne pour ne pas rechercher des situations plus favorables.

Vous avez aussi de nombreux colonels titulaires de ce grade depuis plusieurs années, dont les mérites sont reconnus et qui attendent avec une patience non moins louable d'avoir atteint presque la cinquantaine pour pouvoir prétendre aux étoiles. Nous avons pourtant la leçon de l'Allemagne et les jeunes généraux n'ont-ils pas, dans la dernière guerre au même titre que leurs aînés, fait montre de belles qualités ? Dans une guerre sportive où l'effort musculaire doit être grand, où nous utiliserons des troupes aéroportées, croyez-vous réellement, monsieur le ministre, que la jeunesse à tous les échelons soit un défaut ?

Pour une armée semblable à celle d'avant-guerre, nous avions plus de la moitié de généraux. Il est urgent de remédier à cet état de chose et vous avez toujours recueilli, de la commission de la défense nationale du Conseil de la République, des avis favorables en ce qui concernait vos propositions au sujet de la pyramide des grades.

Les services ne sont d'ailleurs pas mieux partagés que les armes et si, en ce qui touche le service de santé, nous sommes de ceux qui pensent que la fusion doit être maintenue, nous aimerions que les médecins de l'armée de terre puissent, au point de vue de l'avancement, être mis sur le même pied que leurs collègues de la marine qui sont moins défavorisés qu'eux, et que ceux de l'armée de l'air.

Là encore, l'uniformisation, pour avoir une valeur, ne doit pas s'effectuer par un nivellement à la base, mais bien par l'établissement du barème le plus favorable. Nous connaissons les difficultés auxquelles vous vous heurtez pour le relèvement des traitements. La formule des primes pour titres nous paraît peu enviable. Elle aurait pour résultat de créer des différenciations importantes et toujours inopportunes.

Des grilles particulières n'ont-elles pas été établies pour certains corps de l'Etat ? Ne serait-il pas possible au Gouvernement de reconsidérer entièrement le problème des soldes militaires. Il n'y a aucun point de comparaison possible entre ce qui est demandé au soldat et ce qui est exigé d'autres fonctionnaires, dont l'éloge n'est, certes, plus à faire, et dont les mérites sont reconnus.

Le tout est de savoir si nous voulons une armée. Si oui, ceux qui la composent doivent être rémunérés à la mesure des sacrifices que leur demande la nation.

Il est difficile de concevoir un accroissement de notre potentiel de guerre sans une recherche de la qualité, qualité que l'on ne peut trouver que grâce à l'amélioration de la situation matérielle des cadres.

Le problème est encore plus angoissant pour les sous-officiers, surtout pour les techniciens qui trouvent dans le privé des emplois bien plus rémunérés sans qu'ils soient astreints à servir, si cela est nécessaire, vingt-quatre heures sur vingt-

quatre, les travaux supplémentaires, dans le civil, leur assurant des bonifications substantielles.

Pour les soldes, les déplacements, le logement, l'Indochine, l'avancement, les remarques sont les mêmes que pour les officiers. J'ai eu pendant la guerre le très grand honneur de servir aux 62e et 63e goums du 1er groupe de tabors marocains. Vous savez que, dans les forces supplétives, le commandement de section est toujours confié à des sous-officiers. Or, pas un de ceux-là, je dis bien pas un, n'a été promu officier et bien pis, un adjudant chef nommé dans la réserve sous-lieutenant, chevalier de la Légion d'honneur, médaillé militaire, blessé et titulaire de plusieurs citations, a été obligé de rendre ses galons pour reprendre du service il y a quelques semaines.

Quant au bénéfice des emplois réservés il est, pour beaucoup, un leurre. Le nombre de ceux qui attendent est considérable. Quant aux anciens militaires autochtones, leur situation vous a souvent été dépeinte et, en dépit de la volonté déployée par le commandement en Afrique du Nord, par exemple, comme par les services civils, aucune amélioration sensible n'a été apportée à leur état.

Les « Amitiés africaines », en renouvelant leur formule d'aide, ont réalisé des progrès; elles méritent d'être encouragées matériellement, comme elles l'ont été par l'Algérie, le Maroc et la Tunisie.

Mais le problème des anciens militaires demeure entier et ceux qui éprouvent la fierté d'appartenir à la grande famille de l'armée française ne peuvent pas rester dans le dénuement. Une autre catégorie d'anciens militaires réclame une aide efficace de votre part, ce sont les légionnaires démobilisés ou réformés qui rentrent d'Indochine. Il en arrive à peu près deux cents par mois. Un service de la Légion auquel vous vous êtes déjà intéressé essaye d'assurer leur reclassement dans la vie civile, car pour la quasi-totalité il n'est pas question de retourner dans leurs pays situés au delà du rideau de fer. Il y a parmi eux des tuberculeux, des débiles mentaux instables ou irritables dont le placement est devenu difficile.

Mais il y a aussi les légionnaires qui n'ont droit ni au séjour ni au travail. En effet, si leur corps ne leur délivre pas l'avis favorable de résidence en France, ils ne peuvent point obtenir ce papier de la sécurité; s'ils n'ont pas le certificat de bonne conduite — et chacun sait qu'il faut de bien petits délits strictement militaires pour ne pas l'obtenir — ils n'ont pas droit à la carte de travail. Il s'agit d'hommes s'étant battus pour notre pays en Extrême-Orient. Quels que soient leurs travers ou leurs défauts, ils ont droit à notre reconnaissance. Il était de mon devoir de vous le rappeler.

Nous regrettons que l'effort accompli par notre pays, du point de vue militaire, ne se poursuive pas à une cadence accrue cette année. La guerre d'Indochine est une très lourde charge qui vient contrarier le travail de ceux qui ont mission de constituer notre armée en Europe. Toute solution honorable avec l'appui de nos alliés sera acceptée avec satisfaction dans le pays, mais sans oublier la garantie donnée à nos ressortissants et les engagements que nous avons pris vis-à-vis des gouvernements associés et que nous avons, jusqu'à ce jour, tenus.

Si la question des matériels retient notre attention, elle ne revêt pas, à notre sens, le caractère d'imminence de celle de la condition militaire à laquelle nous attachons presque unanimement, dans cette assemblée, un caractère d'extrême urgence. Il y a là un problème alarmant qui risque de devenir irritant et que nous vous prions de bien vouloir résoudre. Il y va du moral de notre armée et aussi de celui de la nation tout entière.

Nos alliés attendent de nous une participation, que vous voulez, monsieur le ministre, prépondérante, à la défense de l'Europe. Nous ne saurions nous dérober à un tel devoir. Nous sommes prêts à participer à cette noble tâche pour la dignité des hommes comme pour le maintien de notre indépendance. Mais, il faut le dire, la liberté se mérite et la guerre se gagne.

Si nous étions l'objet d'une agression quelconque, il n'est pas douteux que la nation tout entière se lèverait pour la sauvegarde du bien commun, comme tant de fois dans son histoire. Il n'est pas besoin de préparer des hommes au martyr, la France est trop généreuse pour ne pas trouver les plus sublimes sacrifices. Nous vous demandons seulement, monsieur le ministre, de forger les armes de la victoire. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Aubert.

M. Aubert. Le groupe socialiste du Conseil de la République votera le budget de la défense nationale. J'ai voulu placer mon intervention sous le titre de cette déclaration préliminaire, qui a le ton d'une explication de vote dont mon exposé aura la brièveté, puisqu'il représente, pour notre parti, le premier aspect d'un cas de conscience qui ne peut pas ne pas être celui de tout homme à la fois soucieux de ses devoirs de patriote et inquiet de l'effroyable menace qui pèse sur l'humanité.

Nous voterons les crédits de la défense nationale parce que nous sommes les promoteurs du principe de la sécurité collective, parce que nous voulons la défense du monde libre, parce que nous avons souscrit à la nécessité d'une communauté européenne de défense.

Il est vrai — c'est un vieux rêve socialiste et nous pensons toujours qu'il se réalisera un jour — qu'avec d'autres hommes de bonne volonté et qui certainement se trouvent ici sur tous les bancs, avec tous ceux qui ont souffert des guerres précédentes et qui voudraient soustraire leurs enfants aux horreurs de la prochaine, nous avons rêvé de désarmement général et de paix universelle. Mais dans le monde, nous voyons renaître et se fortifier la haine, la violence, l'intolérance, dont nous savons bien, hélas! qu'elles sont souvent les signes précurseurs du conflit.

Aussi bien, la France a dû prendre des engagements internationaux dont dépendent sa sécurité et son indépendance, et nous y avons souscrit. Nous ne voulons pas, monsieur le ministre de la défense nationale, vous priver des moyens de satisfaire à ces engagements et de renforcer notre sécurité. Nous vous les accordons par un vote grave, réfléchi, inspiré du seul souci de la souveraineté nationale, mais ce vote, nous l'émettrons avec un sentiment de crainte, d'amertume et d'inquiétude.

Je veux ici, au nom du groupe socialiste, au nom de tous mes amis, vous dire d'où vient cette inquiétude qui, elle aussi, ne peut pas, au moins dans une certaine mesure, ne pas être partagée par d'autres collègues que par mes seuls camarades du groupe socialiste. Nous ne sommes par certains d'abord que notre effort financier pour la défense nationale soit convenablement proportionné à nos possibilités économiques. Nous craignons que cet effort excessif ne compromette notre défense nationale plus qu'il ne la renforce. Et puis, nous redoutons surtout — je vous assure qu'il n'est nullement dans mes intentions de faire ici un mot facile ou un effet quelconque de tribune — mais réellement nous redoutons que cet effort soit mal réparti. Nous craignons que le fardeau du réarmement pèse trop lourdement sur certaines catégories de citoyens et nous ne voudrions surtout pas que les dépenses énormes de votre budget permettent, dans le même temps, des gains qui seraient scandaleux.

Nous sommes inquiets aussi de ce que votre doctrine militaire semble essentiellement axée sur des formules qui nous rappellent un peu trop la célèbre « infanterie, reine des batailles. » Nous croyons que nos savants, nos ingénieurs, tous ceux que l'étranger admire et parfois nous enlève, devraient être au premier rang de notre défense nationale, surtout au moment où deux blocs puissants s'affrontent déjà et se jettent à la face, comme une sorte de défi, des expériences nucléaires.

Nous pouvons craindre parfois que l'armée que vous nous présentez nous prémunisse contre une forme de guerre qui peut-être ne se présentera plus. Je sais que, tout à l'heure, monsieur le président, et je vous ai écouté avec beaucoup d'intérêt, vous avez attiré notre attention sur la dangereuse illusion que pourraient représenter les armes non classiques. Mais nous avons le souvenir cruel d'une autre illusion, tragique celle-là, et commise il n'y a pas si longtemps par nos stratèges qui ne croyaient, malgré l'avertissement d'une voix prophétique, ni aux divisions blindées, ni aux bombardiers en piqué qui pourtant nous donnèrent en 1940 l'effroyable spectacle de nos armées dispersées en quelques jours, presque en quelques heures.

Et même si vos informations, monsieur le président, vous permettent d'être assuré que vous ne pouvez pas vous dispenser d'armes et d'unités classiques, du moins portez vos efforts essentiellement sur les unités combattantes et ne laissez pas proliférer les services d'intendance ou les états-majors étoilés qui jamais, hélas! n'ont arrêté l'invasion. (*Sourires.*)

A l'effroi que provoquent en nous les chiffres vertigineux des dépenses énormes, quoique peut-être insuffisantes, de notre défense nationale se mêle l'inquiétude de la médiocrité des résultats ou, tout au moins, de leur insuffisance. Je ne veux pas ici, à une tribune officielle — et je pense, monsieur le ministre de la défense nationale, que vous me saurez gré de ma discrétion — évoquer les chiffres qui sont et doivent rester confidentiels. Je ne veux pas étaler ici de secrets, mais vous connaissez certaines déficiences matérielles inexplicables, étant donné l'importance de certains crédits, de certains postes, et vous ne devez pas les tolérer plus longtemps.

Il me suffira de rappeler les propos pessimistes d'un orateur de l'Assemblée nationale qui craignait de voir créer « une armée de fantassins myopes et d'artilleurs aveugles ». Nous tenons à dire que nos soucis sont les mêmes. Il faut que vous accordiez à tous les moyens modernes indispensables à un conflit toute l'attention qu'ils méritent.

Bien d'autres préoccupations encore nous assaillent. Je voudrais simplement les résumer en deux ou trois points rapides, parce que, pour nous, la défense nationale, si elle a des aspects multiples et inséparables, revêt d'abord une condition matérielle : elle est dans la mobilisation économique et elle est aussi dans une politique d'investissements industriels, sans lesquels nous ne pouvons produire notre propre armement, sans lesquels nous devenons tributaires d'autres nations et d'autres pays et, même si ce sont nos alliés, de ce fait, nous compromettons alors notre indépendance. (*Très bien!*)

Elle a aussi une condition morale. Là encore, je ne veux pas avoir l'air de tenir des arguments de réunion publique. Je vous assure très sincèrement que nous pensons que cette condition morale est dans la justice sociale et dans une répartition équitable des charges du réarmement. (*Applaudissements à gauche.*)

Nous sommes persuadés que la volonté unanime d'un peuple qui sait pourquoi il se bat et qui sait ce qu'il défend est aussi importante que les armes qu'on lui donne. Enfin, elle est dans le sentiment qu'exprimait le plus grand peut-être des socialistes, c'est que l'armée ne peut se confondre qu'avec la nation. (*Très bien! très bien!*)

Il est encore une condition, politique, et celle-là aussi, je voudrais l'aborder avec prudence et avec discrétion. Cette condition politique est dans la dignité envers nos alliés, comme dans l'exigence légitime du respect qu'ils nous doivent, et cela, je le dis avec tristesse, à cause d'événements récents, mais je le dis aussi avec fermeté.

M. Edmond Michelet. Très bien!

M. Aubert. Nous ne pouvons concevoir d'autres alliances que celles qui reposent sur la confiance et le respect mutuels. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*) S'il le fallait, nous repousserions toutes celles qui ne seraient soumises qu'à la domination ou même à l'injonction.

Alors, monsieur le ministre de la défense nationale, pourquoi continuer ? Je vous ai assuré du vote de ce budget par le groupe socialiste. Ce vote a pour contrepartie les réserves, les inquiétudes même, dont je vous ai fait part.

Nous voulons vous laisser la possibilité et aussi, parce que c'est grave, la responsabilité de maintenir un effort que nous savons écrasant, épuisant, mais dont nous savons aussi qu'il est moins dégradant que ne le serait une nouvelle guerre, une nouvelle défaite et une nouvelle occupation.

Mais vous nous trouverez aussi — j'en fais ici le serment solennel, au nom de mes amis et, je crois, de tous les hommes de bonne volonté — à la pointe d'un autre combat, et cet autre combat, il faudra qu'il soit fait de tentatives inlassables de rapprochement entre les peuples et d'une inébranlable volonté de paix. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. Je rappelle au Conseil de la République qu'il a précédemment décidé d'interrompre cette discussion à minuit pour la reprendre demain. Quelle heure la commission propose-t-elle pour la prochaine séance ?

M. Pierre Boudet, *rapporteur.* La commission propose seize heures.

M. le président. Il n'y a pas d'opposition ?...

La suite de la discussion est donc renvoyée à demain seize heures.

— 6 —

CAISSE AUTONOME DE LA RECONSTRUCTION

Nomination d'un membre.

M. le président. Je rappelle au Conseil de la République que la commission des finances a présenté une candidature pour le conseil d'administration de la caisse autonome de la reconstruction.

Le délai d'une heure prévu par l'article 16 du règlement est expiré.

La présidence n'a reçu aucune opposition.

En conséquence, je déclare cette candidature validée et je proclame M. de Montalembert membre du conseil d'administration de la caisse autonome de la reconstruction.

— 7 —

DEPOT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Jean Berthoin, rapporteur général, un rapport fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour l'exercice 1953, adopté par l'Assemblée nationale (n° 48, année 1953).

Le rapport sera imprimé sous le n° 73 et distribué.

— 8 —

RENVOIS POUR AVIS

M. le président. La commission de l'agriculture et la commission de la défense nationale demandent que leur soit renvoyé, pour avis, le projet de loi de finances pour l'exercice 1953, adopté par l'Assemblée nationale, dont la commission des finances est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition ?

Le renvoi pour avis est ordonné.

— 9 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel pourrait être l'ordre du jour de notre prochaine séance, demain dimanche 1er février, qui vient d'être fixée à seize heures :

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement et d'équipement des services militaires pour l'exercice 1953 (défense nationale). (Nos 40, 46 et 72, année 1953 — MM. Pierre Boudet, Pellenc, Courrière et Armengaud, rapporteurs, et n° 55, année 1953, avis de la commission de la défense nationale, MM. de Maupeou, Alric, Maroselli et François Schleiter, rapporteurs.)

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant affectation de crédits au budget de la défense nationale (section air). (Nos 31 et 70, année 1953. — M. Pierre Boudet, rapporteur.)

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à vingt-trois heures cinquante-cinq minutes.*)

Le Directeur du service de la sténographie du Conseil de la République,
CH. DE LA MORANDIÈRE.

Désignation de candidatures par la commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions, pour les trois sièges du comité constitutionnel à la nomination du Conseil de la République.

(Application de l'article 91 de la Constitution, de la résolution du 28 janvier 1947 et de l'article 10 du règlement.)

La commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions, après examen des titres des candidats, et conformément aux conclusions de son rapport n° 38, présente au Conseil de la République les candidatures suivantes:

MM. Jacques Donnedieu de Vabres, Maurice Delepine et Juliot de La Morandière.

(Ces candidatures seront ratifiées par le Conseil si, avant la nomination, elles n'ont pas suscité l'opposition de trente sénateurs au moins.)

REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

BUDGET

1938. — **M. Maurice Pic** demande à **M. le ministre du budget:** *a*) s'il est réglementaire que, pour suppléer à l'éventuel déficit en personnel administratif dans les établissements de l'Etat, dépendant de la direction des études et fabrications d'armement, cette direction, faisant état d'une situation qu'elle appelle « critique », couvre les décisions de certains directeurs d'établissements, d'employer des ouvrières comme manœuvres aux écritures dans les services administratifs, même après la suppression d'une partie des travaux comptables par l'emploi de la mécanographie; *b*) si ces décisions ne portent pas une atteinte grave aux droits et prérogatives des fonctionnaires de l'Etat employés dans ces établissements; *c*) si une meilleure répartition des charges et travaux à effectuer par les personnels administratifs de chaque établissement, c'est-à-dire, un organisation rationnelle des établissements de l'Etat, ne permettrait pas une augmentation de la productivité et pourrait éviter ainsi le détachement n'aurait pas permis aux premiers d'avoir des personnels administratifs; *d*) si une meilleure conception de la répartition des fonctionnaires titulaires entre les établissements de l'Etat dépendant de la D. E. F. A. et les autres directions du ministère de la guerre n'aurait pas permis aux premiers d'avoir de personnels administratifs plus qualifiés que des ouvrières et si cette sage précaution, n'aurait pas évité à des nombreux commis des mutations à l'extérieur de leur résidence qui sont survenues, ces dernières années, par suite de suppressions successives de nombreux services de l'administration de la guerre, ainsi que le payement de nombreuses indemnités qui s'en sont suivies. (*Question du 29 juin 1950.*)

Réponse. — *a*) L'affectation de personnels ouvriers à des tâches administratives ou comptables est contraire à la réglementation en vigueur; *b*) pour répondre avec précision à cette question, il serait nécessaire de connaître les catégories de salaires auxquelles appartiennent les ouvriers affectés aux travaux administratifs. Il est cependant vraisemblable que les errements signalés risquent de conduire à verser aux ouvriers dont il s'agit des rémunérations excessives eu égard au niveau des fonctions exercées, et supérieures à celles perçues par les fonctionnaires et agents auxiliaires et contractuels de l'ordre administratif; *c*) et *d*) encore que le secrétaire d'Etat à la guerre apparaisse plus qualifié pour répondre à ces questions, il semble en effet qu'une organisation différente des services de la D. E. F. A., conjuguée avec une meilleure répartition des personnels de l'ordre administratif entre ces services et ceux des autres directions du secrétariat d'Etat à la guerre aurait permis d'éviter l'utilisation de personnels ouvriers à des tâches administratives.

2945. — **M. Mamadou Dia** demande à **M. le ministre du budget** la suite qu'il a cru devoir réserver à la requête éminemment justifiée des pensionnés militaires des territoires d'outre-mer qui réclament à l'instar des pensionnés civils et des militaires en service dans les mêmes territoires, l'application d'un index de correction. (*Question du 11 août 1951.*)

Réponse. — La différence de situation qui existe entre les titulaires de pensions d'invalidité et les titulaires de pensions rémunérant les services, ne permet pas de les traiter dans des conditions identiques.

3876. — **M. Marc Rucart** expose à **M. le ministre du budget** la réponse qu'il lui a faite le 17 octobre 1950 sous le n° 1964 à sa question écrite du 13 juillet 1950, concernant l'application de l'article 19 de la loi du 14 avril 1924, ne l'a pas convaincu; qu'en effet, l'article 12 de la loi du 15 février 1946 et l'article 2 de la loi du 20 septembre 1942, qui « reproduisent d'ailleurs les dispositions législatives et réglementaires antérieures », loin d'interdire tout maintien en fonction d'un fonctionnaire au delà de la limite d'âge, disposent exclusivement que « les services accomplis au delà de la limite d'âge ne peuvent pas entrer en compte dans une pension de retraite » — d'où l'on doit conclure que le maintien en fonction d'un fonctionnaire dans de telles conditions est parfaitement admissible; que, par ailleurs, l'article 105 de la loi du 31 mars 1932 stipule formellement que « la date de la limite d'âge des bénéficiaires sera reculée d'un temps égal à la durée de leurs services de guerre » et que c'est une règle juridique constante qu'on ne saurait faire prévaloir les travaux préparatoires d'une loi sur son texte, lorsque son sens n'est pas douteux; qu'au surplus, les travaux préparatoires de la loi ont formellement accordé aux fonctionnaires qu'elle concernait la faculté de prolonger leur activité au de'à de l'époque où s'ouvrait leur droit à pension (cf. rapport n° 291 de M. Abel Gardey, p. 63), la circulaire finances du 4 mai 1932 allant même jusqu'à prévoir que « les limites d'âge des intéressés pourraient être débordées »; et demande en conséquence si, à défaut d'un recul de la limite d'âge « formellement prévu par l'article 105 et que le conseil d'Etat se refuse à reconnaître, les intéressés ne peuvent bénéficier d'une prolongation d'activité correspondant à la durée de leurs services de guerre inutilisés, que n'interdisent ni la loi de 1946, ni la loi du 20 septembre 1948. (*Question du 6 novembre 1952.*)

Réponse. — Réponse négative. Les dispositions de l'article 12 de la loi du 15 février 1946 et de l'article 2 de la loi du 20 septembre 1948, en précisant que les services accomplis au delà de la limite d'âge ne peuvent entrer en compte dans une pension de retraite, ne sauraient absolument pas s'interpréter comme autorisant des maintiens en fonctions postérieurement à la limite d'âge. Bien au contraire, ces textes sous-entendent expressément que toute mesure de cet ordre est irrégulière; et prévoient, à titre de sanction, que cette pratique, si elle se produit en dehors des cas exceptionnels prévus par une loi, ne permet pas aux intéressés de voir compter de tels services. D'autre part, à l'époque où est intervenu l'article 105 de la loi du 31 mars 1932, la notion de limite d'âge comportait un sens beaucoup moins précis que celui acquis depuis lors; et la confusion était fréquente entre les deux expressions « ouverture du droit à pension » et « limite d'âge ». C'est pourquoi, en dépit d'une rédaction qui peut prêter à confusion, il n'est pas douteux que le point de départ de la prolongation d'activité instituée par ce texte soit le jour où s'ouvre le droit à pension, et non celui de la limite d'âge, par analogie avec les mesures antérieures prévues à l'égard d'autres catégories de fonctionnaires anciens combattants (article 79 de la loi du 14 avril 1924, article 26 de la loi du 9 décembre 1927, article 30 de la loi du 30 juin 1930). D'ailleurs, on voit mal les raisons qui auraient incité le législateur à avantager les bénéficiaires de l'article 105 par rapport à ceux visés par les autres textes. Dans ces conditions, les réponses faites précédemment à l'honorable parlementaire ne peuvent qu'être confirmées.

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

3978. — **M. Edmond Michelet** demande à **M. le ministre de la santé publique et de la population** si tous les aveugles qui bénéficient d'une majoration pour tierce personne et qui, par ailleurs, sont titulaires de la carte d'invalidité prévue par la loi du 2 août 1949 peuvent prétendre à la dispense de cotisation à la sécurité sociale prévue par la loi du 19 avril 1952 quelle que soit l'indemnité ou la pension principale à laquelle s'ajoute cette majoration (pension de vieillesse ou d'invalidité de la sécurité sociale, ou tout autre), ou si cette dispense est réservée aux seuls aveugles bénéficiaires de la pension prévue par la loi du 2 août 1949; et lui demande, en outre, au cas ou une telle différence de traitement existerait entre aveugles également titulaires de la carte d'invalidité s'il ne conviendrait pas d'y mettre fin, les causes qui ont déterminé l'intervention du législateur étant également valables pour tous. (*Question du 23 décembre 1952.*)

Réponse. — L'article 2 de la loi n° 52-419 du 19 avril 1952 a étendu sans condition d'âge aux grands infirmes bénéficiaires de la loi n° 49-1094 du 2 août 1949 non hospitalisés et ayant besoin de l'aide constante d'une tierce personne, les dispositions de l'article 8 de la loi n° 48-1522 du 29 septembre 1948. Ce texte ne visait jusqu'ici que les personnes seules, âgées de plus de soixante-dix ans, bénéficiant d'une pension, rente, secours ou allocation versés en application de la législation des assurances sociales, de l'ordonnance du 2 février 1945, des lois du 22 mai 1946, du 13 septembre 1946 ou du 17 janvier 1948 et qui, se trouvant dans l'obligation d'avoir recours à l'assistance d'une tierce personne, étaient dispensées sur leur demande de toute cotisation aux caisses de sécurité sociale et d'allocations familiales comme employeur de cette personne. L'extension de cette mesure ne peut être consentie qu'aux personnes bénéficiant de prestations allouées au titre de la loi n° 1094 du 2 août 1949 à l'exclusion de celles qui disposent de ressources s'opposant à l'octroi desdites prestations, et qui peuvent néanmoins être titulaires de la carte d'invalidité instituée par cette même loi. En effet, le payement des cotisations doit être pris en charge par l'organisme qui verse une pension à l'intéressé, et l'exonération des cotisations de sécurité sociale n'est que l'accessoire d'une prestation en espèces.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.